

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES

BUREAU DE STATISTIQUE ET INSTITUT INTERNATIONAL
DE RECHERCHE ET DE FORMATION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME

ÉTUDES MÉTHODOLOGIQUES

Série **F** N° **33**

**AMÉLIORATION DES CONCEPTS
ET DES MÉTHODES D'ÉTABLISSEMENT
DE STATISTIQUES ET D'INDICATEURS
DE LA SITUATION DES FEMMES**



**NATIONS UNIES
New York, 1984**

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Déni général de responsabilité

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ST/ESA/STAT/SER.F/33

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente : F.84.XVII.3

00850

PREFACE

La présente publication est l'un de deux nouveaux rapports de l'Organisation des Nations Unies concernant la préparation de statistiques et d'indicateurs de la situation des femmes 1/. Ces études ont été établies comme suite aux recommandations formulées par la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité développement et paix, le Conseil économique et social et celles de ses Commissions techniques qui s'occupent des statistiques de la condition de la femme et le Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme 2/. Ces études font suite, en le développant, à un document de travail précédent publié par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui donne un aperçu des distorsions statistiques imputables au sexe et qui est intitulé "Stéréotypes fondés sur le sexe et distorsions imputables au sexe dans les systèmes nationaux de statistiques" (ST/ESA/STAT/99).

Bien que les deux rapports, intitulés Compilation d'indicateurs sociaux de la situation des femmes et Amélioration des concepts et des méthodes d'établissement de statistiques et d'indicateurs de la situation des femmes, portent essentiellement sur la même question, chaque étude a des objectifs nettement distincts. La Compilation d'indicateurs sociaux porte sur les applications immédiates de ces indicateurs; cette étude est orientée vers l'usager, et concerne principalement les moyens d'utiliser efficacement les statistiques actuellement disponibles dans de nombreux pays. Cette étude ne tend pas à formuler de nouveaux programmes de collecte de données mais plutôt à établir des indicateurs fiables de la situation des femmes sur la base des recensements, des enquêtes sur les ménages et des systèmes d'enregistrement existants, dans la mesure où ces systèmes de collecte de données existent dans un pays considéré. La Compilation des indicateurs sociaux devrait être utile aussi aux pays qui cherchent à améliorer leur système existant de collecte de données pour obtenir des indicateurs de base supplémentaires de la situation des femmes au moyen de concepts et de méthodes déjà utilisés.

La Compilation d'indicateurs sociaux tient compte également des risques qu'il y a à se fonder aveuglément sur un grand nombre des séries de données actuellement disponibles. Ainsi, cette étude examine et évalue des méthodes et des concepts sur lesquels reposent les sources existantes de sorte qu'elles puissent être interprétées comme il convient et exploitées efficacement compte tenu des priorités immédiates des usagers. On espère qu'une plus grande compréhension de cette question permettra de formuler des indicateurs meilleurs et de les utiliser plus efficacement. A cette fin, dans la Compilation d'indicateurs sociaux, on s'est efforcé également de donner quelques indications quant aux rôles complémentaires des recensements, des études par échantillonnage et des systèmes d'enregistrement, ainsi que sur leurs avantages et inconvénients respectifs. On a donné à titre d'exemple des indicateurs établis sur la base de ces trois sources de données, mais l'accent a été mis sur les indicateurs qui peuvent être établis sur la base des systèmes de données qui existent déjà dans de nombreux pays.

La présente étude, intitulée Amélioration des concepts et des méthodes, a deux objectifs très différents. Le premier consiste à passer en revue, dans une optique critique, les concepts et les méthodes les plus généralement appliqués dans le cadre de programmes de collecte de données générales du point de vue de la possibilité

qu'ils offrent de rassembler des statistiques adéquates, significatives, pertinentes et dépourvues de parti-pris concernant la situation des femmes. Le second objectif est lié au premier. Il s'agit d'examiner les changements qu'il serait possible d'apporter aux recommandations et aux pratiques existantes concernant les concepts et les méthodes statistiques. Il est certain que le temps nécessaire pour formuler, mettre à l'essai et appliquer à grande échelle des méthodes et des concepts nouveaux varie beaucoup. Dans certains cas, il peut suffire d'apporter des modifications relativement mineures aux programmes existants de collecte de données. Dans d'autres cas, il peut être nécessaire de revoir en profondeur des classifications complexes, ce qui peut avoir des répercussions profondes et coûteuses sur nombre d'activités importantes de collecte et d'analyse des données. En pareil cas, le processus de recherche puis d'adoption aux échelons national et international peut exiger plusieurs années, sans parler du temps assez considérable qu'il faudra ensuite pour appliquer les changements et compiler les résultats. Ainsi, chaque section de l'étude intitulée Amélioration des concepts et des méthodes indique dans leurs grandes lignes quelles sont les recherches à faire et donne une indication des recommandations nouvelles qui pourront être formulées au cours des dix années qui vont suivre. Dans certains cas, la possibilité de formuler de nouvelles recommandations internationales d'application universelle, dans l'état actuel des connaissances, semble un objectif assez distant, de sorte que l'accent a été mis plutôt sur les recherches à entreprendre. Dans d'autres cas, les recherches déjà effectuées permettent d'étudier de façon plus formelle et d'adopter à grande échelle des méthodes et des concepts nouveaux, de sorte que les questions techniques qui devront être étudiées à cette fin au cours des prochaines années sont traitées plus en détail.

Les deux documents mettent l'accent sur les indicateurs liés aux principaux aspects sociaux et économiques du rôle joué par les femmes dans le développement. Ils insistent sur l'importance fondamentale que revêtent la justice distributive ainsi que l'autonomie économique, sociale et politique des femmes dans les pays tant développés qu'en développement. Les questions étudiées dans ces documents ne sont pas exhaustives mais ont été sélectionnées sur la base des travaux déjà accomplis par l'Organisation des Nations Unies à propos des indicateurs sociaux et de niveau de vie, des priorités fixées par les deux conférences mondiales, de la disponibilité de données et de recherches dans lesquelles puiser, des recommandations du Groupe d'experts sur l'amélioration des statistiques et des indicateurs de la situation des femmes qui s'est réuni à New York du 11 au 15 avril 1983, et des consultations qui ont eu lieu avec les commissions régionales des Nations Unies et les institutions spécialisées intéressées.

Ces deux rapports ont été établis dans le cadre d'un projet conjoint du Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) qui a son siège à Saint-Domingue, tendant à accroître la disponibilité et à promouvoir l'utilisation de statistiques et d'indicateurs concernant les femmes. Le présent rapport a été rédigé par Nadia H. Youssef, consultante de l'Organisation des Nations Unies. Les deux rapports établis dans le cadre de ce projet conjoint ont été examinés, à l'état de projet, par le Groupe d'experts lors de sa réunion d'avril 1983, et ont été révisés pour tenir compte des recommandations des experts ainsi que de celles formulées par les commissions régionales des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la

culture, l'Organisation mondiale de la santé et plusieurs autres organisations nationales et internationales et spécialistes. A la lumière des observations reçues, différentes sections du présent rapport ont été considérablement révisées, et il y a été ajouté le chapitre V. Il convient en particulier de noter que Helen Ware, Rapporteur du Groupe d'experts, a beaucoup contribué à la rédaction du chapitre I, que le Secrétariat de l'ONU a remanié en profondeur le chapitre IV et que le chapitre V est l'oeuvre de l'Organisation mondiale de la santé. Nous tenons à remercier particulièrement Helen Ware et l'Organisation mondiale de la santé de leur concours.

Outre les conseils qu'il a donnés en vue de la révision des deux rapports avant qu'ils ne soient publiés, le Groupe d'experts a formulé plusieurs recommandations concernant les activités consécutives à entreprendre. Parmi les activités à entreprendre à titre prioritaire, le Groupe d'experts a recommandé au Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme de collaborer avec les usagers et les producteurs nationaux de statistiques et les groupes internationaux appropriés pour :

a) Organiser des colloques nationaux et régionaux de façon à identifier et à établir les priorités en matière de sélection des indicateurs, compte tenu des besoins des femmes dans les différents pays. Ces colloques pourraient également former les usagers et les producteurs de données à l'analyse des différences entre les sexes dans les principaux domaines prioritaires;

b) Promouvoir la mise au point de concepts et de méthodes nouveaux ou améliorés pouvant être appliqués lors des futures activités nationales de collecte de données, au moyen de recherches, d'expérimentations et d'échanges d'informations;

c) Mettre au point le matériel pédagogique et la documentation technique nécessaires aux organisateurs des colloques, aux statisticiens nationaux et à tous ceux qui s'emploient à mettre au point des statistiques et indicateurs améliorés de la situation des femmes;

d) Encourager les activités nationales de collecte de données, comme les recensements et les enquêtes, pour qu'il soit pleinement tenu compte de la nécessité de rassembler des données relatives à la situation des femmes;

e) Promouvoir une interaction systématique entre les spécialistes nationaux et internationaux;

f) Favoriser l'exploitation des archives de données existantes en vue d'établir de nouveaux tableaux des données disponibles.

Le Groupe d'experts a également identifié un certain nombre de domaines spécifiques dans lesquels il importait particulièrement de faire des recherches et des essais afin d'améliorer les concepts et méthodes statistiques. Ces domaines étaient notamment les suivants : i) répartition des revenus dans le cadre du ménage; ii) participation des femmes à la main-d'oeuvre agricole; iii) secteur non formel; iv) emploi du temps; v) revenu non monétaire, consommation et travaux au foyer et leur évaluation; vi) formation hors du système normal d'éducation; et vii) ménages et familles.

Les recommandations formulées par le Groupe d'experts définissent manifestement un mandat ambitieux. Néanmoins, elles indiquent les mesures à prendre pour assurer la collecte des données pertinentes, ponctuelles et fiables dont les responsables politiques nationaux et le grand public ont besoin dans chaque pays pour évaluer la situation des femmes. Manifestement, l'existence de statistiques et d'indicateurs appropriés de la situation des femmes ne garantit pas qu'il sera mis fin aux lois, aux politiques et aux pratiques qui mettent les femmes dans une situation défavorisée. Toutefois, l'existence de ces statistiques et de ces indicateurs, en quantifiant tant les obstacles spéciaux auxquels se heurtent les femmes mais non les hommes que les progrès réalisés sur la voie de l'égalité, peuvent stimuler l'adoption de politiques et de programmes appropriés et infléchir l'attitude du public. Le présent rapport, en mettant l'accent sur les améliorations qu'il faut apporter aux concepts et aux méthodes, a pour but d'accroître la contribution que les statistiques et les indicateurs peuvent faire à ce processus.

Pour de plus amples informations sur les travaux réalisés par l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, s'adresser par écrit au Directeur du Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, New York, New York 10017, ou au Directeur de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion des femmes, Apartado postal 21747, Saint-Domingue (République dominicaine).

Notes

1/ Le premier est intitulé ; Compilation d'indicateurs de la situation des femmes, Etudes de méthodes, Série E., No 32 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.XVII.2).

2/ Voir Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, Mexico, 19 juin-2 juillet 1975 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76-IV.1), chap. II, section A, par. 161-173; Rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, Copenhague, 14 - 30 juillet 1980 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80.IV.3 et rectificatif), chap. I, section A, par. 257-263; et résolutions 2061 (LXII) du 12 mai 1977 et 1981/11 du 6 mai 1981 du Conseil économique et social, intitulées respectivement "Amélioration de la base de données pour évaluer l'application du Plan mondial pour la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme" et "Indicateurs sociaux applicables aux études sur les femmes".

3/ Les experts dont le nom suit ont participé à cette réunion à titre individuel : Mercedes Concepcion (Philippines), Bernard Grais (France), Birgitta Hedman (Suède), Devaki Jain (Inde), Carmen McFarlane (Jamaïque), Margaret Mod (Hongrie), Zenebework Tadesse (Sénégal), Elisabeth Waldman (Etats-Unis d'Amérique) et Helen Ware (Australie). Le rapport de la réunion du Groupe d'experts a été publié sous la cote ESA/STAT/AC.17/9-INSTRW/AC.1/9.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Préface		iii
INTRODUCTION	1-16	1-5
I. LE RÔLE DES FEMMES DANS LA FORMATION DE LA FAMILLE, LES FAMILLES ET LES MÉNAGES	17-67	6-19
A. Direction et composition des ménages	19-41	6
1. Direction des ménages et ménages dirigés par des femmes	19-32	6
2. Mesure de l'incidence des ménages dirigés par des femmes	33-36	10
3. Composition des ménages	37-41	11
B. Mesure du bien-être des ménages dirigés par des femmes	42-47	13
1. Les effectifs du ménage en tant qu'indicateurs indirects	44	13
2. Composition des ménages	45	14
3. L'âge et la situation matrimoniale du chef de ménage	46-47	14
C. Migration et ménages	48-59	14
1. La nature des migrations de main-d'oeuvre	54-55	16
2. L'impact des migrations des hommes	56-58	16
3. Rapports entre les migrants et l'économie du ménage	59	17
D. Les mariages, les unions consensuelles et le cycle biologique	60-67	17
1. Variantes du mariage	60-62	17
2. Remariage	63	18
3. Rapports entre la situation matrimoniale (mariage/union consensuelle) et la situation économique des femmes	64-65	18
4. Evolution du cycle biologique	66-67	18
II. LES FEMMES ET LES SERVICES D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	68-99	20
A. Les problèmes de données	72-78	20

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
B. La mesure des résultats scolaires des femmes dans le cadre du système d'éducation formel	79-89	22
1. Taux de scolarisation et fréquentation scolaire	79-81	22
2. Niveau d'instruction	82-85	23
3. Poursuite des études	86	25
4. Égalité des chances dans le domaine de l'éducation	87-89	25
C. Mesure des résultats obtenus par les femmes en ce qui concerne l'éducation et la formation reçues hors du système d'éducation formel	90-94	26
1. Programmes d'alphabétisation et programmes d'éducation de base connexes	92	27
2. Education et formation des adultes	93-94	27
D. Evaluation du lien entre l'éducation et le travail des femmes	95-99	28
III. ACTIVITE ECONOMIQUE DES FEMMES ET PARTICIPATION DES FEMMES A LA POPULATION ACTIVE	100-124	31
A. Recommandations internationales révisées concernant les statistiques du travail	101-103	31
B. Mesures et description de l'offre effective de main-d'oeuvre féminine	104-114	32
1. Nombre effectif d'heures de travail	106-107	33
2. Classifications liées à la situation de l'emploi	108-111	33
3. Situation de l'emploi dans les activités agricoles	112	34
4. Le secteur non formel	113-114	35
C. Mesures et description des personnes sous-employées	115-121	35
1. Le problème que pose la mesure du sous-emploi	115-119	35
2. Propositions tendant à améliorer la mesure des personnes sous-employées	120-121	37
D. Les rapports entre l'emploi et le revenu	122-124	38

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
IV. REVENU ET REPARTITION DU REVENU	125-174	40
A. L'aspect revenu	129-155	41
1. Mesure du revenu individuel des femmes	130-132	41
2. Contribution des femmes au revenu du ménage	133-136	43
3. Niveaux de revenu des ménages dirigés par des femmes et des femmes chefs de ménage	137-141	44
4. Mesure du revenu provenant de la production destinée à l'auto-consommation du ménage	142-155	46
B. Contrôle exercé sur l'utilisation du revenu	156-160	51
C. Facteurs qui influent sur le revenu effectif et potentiel des femmes: mesures de la propriété et du contrôle des ressources productives et de l'accès à ces ressources	161-174	52
1. Les rapports entre les femmes et la terre	165-166	53
2. Bétail	167-168	54
3. Travail	169-170	54
4. Crédit	171-172	55
5. Formation professionnelle	173-174	55
V. SITUATION SANITAIRE DES FEMMES	175-193	56
A. Principaux facteurs qui affectent la santé des femmes	175-181	56
B. Mesures et indicateurs	182-193	57
VI. DIFFERENCIATION ET MOBILITE SOCIO-ECONOMIQUES	194-217	61
A. Problèmes et concepts fondamentaux	194-199	61
B. Sélection et établissement de séries et d'indicateurs de différenciation socio-économique, en particulier pour ce qui est des groupes désavantagés	200-207	62
1. Mesures des groupes socio-économiques dans les régions rurales	200-202	62
2. Mesures des groupes socio-économiques dans les régions urbaines	203-207	64

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
C. Mesures de la mobilité et de l'accès aux possibilités chez les femmes	208-217	66
1. Mobilité	208-214	66
2. Accès aux possibilités	215-217	67
Notes		69
Références		76

INTRODUCTION

Généralités

1. Le présent rapport a été établi dans le cadre d'un projet conjoint du Bureau de statistique du Secrétariat des Nations Unies et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. Ce projet a pour but de fournir un cadre de référence aux producteurs et usagers existants et potentiels de statistiques concernant les femmes aux échelons national, régional et international. Il a pour objet de définir, de sélectionner, de spécifier et d'utiliser les indicateurs pratiques et fiables permettant de suivre et d'évaluer la situation des femmes ainsi que leur rôle dans le développement économique et social dans tous ses aspects, et de faciliter les travaux de planification, de programmation, d'administration, d'évaluation et de recherche connexes. L'un des principaux objectifs de ce projet est de passer en revue et d'évaluer dans une optique critique la nature et l'utilité des pratiques internationales et nationales existantes concernant l'établissement d'un cadre conceptuel pour les statistiques relatives aux femmes et la mesure, la couverture, la collecte et l'organisation de ces statistiques. Ces travaux représentent par conséquent le prolongement, en les développant, des activités relatives à l'amélioration des concepts et des méthodes de collecte de statistiques sur le rôle et la condition de la femme entreprises par la Commission statistique de l'Organisation des Nations Unies et le Bureau de statistique de l'ONU en 1978 1/.

2. L'objectif concret du présent rapport est double : premièrement, établir un bilan de ce qui a été fait jusqu'à présent afin d'identifier les lacunes que comportent les données et les domaines critiques dans lesquels il importe de revoir le cadre conceptuel; deuxièmement, proposer des objectifs à long terme afin d'améliorer la qualité et la pertinence des données touchant la condition de la femme en suggérant de nouvelles mesures, des adaptations des pratiques actuelles et d'autres travaux de recherches statistiques et d'expérimentation sur le terrain.

3. Le présent rapport ne préconise pas la création d'une masse distincte de connaissances sociales sur les femmes. L'hypothèse de base sous-jacente à la discussion est que les méthodes classiques de collecte des données - en raison de l'insuffisance du cadre conceptuel - n'ont souvent pas permis de saisir le contexte psychologique spécifique dans lequel fonctionnent les femmes. Les cadres conceptuels actuels, les indicateurs utilisés et la façon dont les questions sont posées et interprétées ne reflètent pas toujours les aspects uniques des fonctions sociales des femmes, si ce n'est du seul point de vue de leur rôle procréateur. Mettre au point des méthodes et des concepts permettant de mieux évaluer la condition de la femme n'exige pas l'utilisation de méthodes différentes pour chaque sexe : il faut plutôt élargir les concepts, les définitions et les classifications pour que, sous leur forme nouvelle, ils permettent de mieux tenir compte des circonstances spécifiques du monde masculin et du monde féminin et de décrire la situation des secteurs les plus pauvres des populations.

4. Les méthodes actuellement appliquées n'ont pas été assez perfectionnées pour pouvoir décrire a) les caractéristiques des groupes pauvres en général et des femmes pauvres en particulier, et b) les changements apportés à la condition de la femme par la modernisation économique et sociale. En outre, les méthodes de rassemblement de

statistiques sociales actuellement suivies font apparaître de nets stéréotypes fondés sur le sexe dans la mesure où elles aboutissent :

- a) A une ventilation insuffisante des données disponibles par sexe;
- b) A une sous-estimation et à une non déclaration importante :
 - i) Des activités économiques des femmes;
 - ii) De la mortalité féminine;
 - iii) Du nombre de femmes chefs de ménages;
- c) A la projection d'une image unidimensionnelle des femmes en tant qu'épouses et mères, comme en témoignent l'abondance relative de données rassemblées sur la fécondité et la pénurie et l'inexactitude des données concernant les femmes hors du foyer.

5. Dans le présent rapport, les statistiques et les indicateurs de la situation des femmes sont traités de façon sélective plutôt qu'exhaustive. L'intention est en effet, essentiellement, de décrire les caractéristiques des femmes dans les pays en développement par rapport à celles des autres femmes et des hommes et, plus particulièrement, de mettre l'accent sur les secteurs défavorisés de la population féminine. Parmi les domaines de préoccupation sociale identifiés par l'ONU aux fins de l'établissement d'un cadre permettant d'intégrer les statistiques sociales, démographiques et économiques connexes, on a retenu les six sujets suivants : 2/

- a) Le rôle de la femme dans la formation de la famille, les familles et les ménages;
- b) L'accès des femmes aux services d'enseignement et d'éducation;
- c) L'activité économique des femmes et leur participation à la population active;
- d) Le revenu et la répartition du revenu;
- e) La situation de santé des femmes;
- f) La différenciation et la mobilité socio-économiques.

6. En définitive, il appartient à chaque pays de déterminer la priorité que ses services centraux de statistiques doivent assigner à l'établissement de statistiques et d'indicateurs statistiques de la situation des femmes. Le système des Nations Unies a établi des recommandations et des principes directeurs dont les pays peuvent s'inspirer pour promouvoir le développement des statistiques sociales et des statistiques connexes, mais il est inévitable que des problèmes se posent lorsqu'on veut assurer une stricte comparabilité entre les différentes sociétés, de tous les indicateurs sociaux concernant les femmes. Il n'existe pas de série complète d'indicateurs sociaux parfaits pouvant être appliquée à tous les pays en raison de la composition extrêmement diverse des sociétés sur les plans économique, social et culturel. Ces variations affecteront la pertinence et l'applicabilité, dans chaque pays, de certaines des suggestions faites dans le présent rapport ainsi que des propositions qui y sont formulées sur les plans du cadre conceptuel et des mesures.

Le rôle des indicateurs sociaux

7. Les indicateurs sociaux sont conçus comme étant un moyen de résumer, à l'intention de l'utilisateur, toutes les statistiques pertinentes sur le plan social. Les pays pourront assigner une priorité plus ou moins élevée aux indicateurs dans les différentes tranches des statistiques sociales ou économiques, selon l'usage qu'ils font des statistiques et des indicateurs et le niveau de développement qu'ils ont atteint dans le domaine des statistiques sociales. Au sein du système des Nations Unies, l'importance particulière qui est attachée à l'amélioration des statistiques concernant les femmes est due à deux facteurs. Premièrement, les efforts déployés font partie d'une tentative plus large de sélectionner et d'établir toute une série de nouvelles statistiques sociales et démographiques liées aux principaux secteurs de préoccupation sociale identifiés dans le Guide préliminaire de l'ONU sur les indicateurs sociaux (52)*, statistiques qui tendent essentiellement à mesurer et à suivre l'évolution du bien-être et les circonstances et les facteurs dont il dépend. La condition des femmes est manifestement l'un de ces secteurs de préoccupation, et toutes les données permettant d'évaluer la situation des femmes favoriseront l'intégration des statistiques sociales et des statistiques économiques orientées vers le bien-être. La seconde considération est que les efforts qui sont actuellement déployés pour perfectionner les mesures et les indicateurs de la situation des femmes permettront indirectement d'apprécier sous un angle plus critique les statistiques disponibles à propos des hommes. En fait, de nouvelles statistiques concernant les hommes seront identifiées et établies dans les domaines dans lesquels la situation des femmes devrait être comparée à celle des hommes.

8. Les indicateurs sociaux de la situation des femmes peuvent être utilisés à quatre niveaux différents, dont chacun est décrit ci-après.

a) L'intégration des statistiques sociales et économiques et statistiques connexes

9. Le développement de statistiques et d'indicateurs de la situation des femmes permettra de disposer d'un point de référence important ainsi que de principes de collecte de données aux fins du processus plus général qu'est l'établissement de statistiques sociales, économiques et autres intégrées. Les statistiques sociales - dont les recensements de population sont un exemple - ont pour but de fournir pour l'ensemble du pays un système d'information comportant systématiquement des séries chronologiques. Rassemblées à intervalles espacés, ces données permettent de comparer les tendances à long terme ainsi que de déceler les fluctuations majeures des principales caractéristiques démographiques, sociales et économiques de l'ensemble de la population. Ces données revêtent une importance cruciale pour analyser toutes les tendances à long terme et pour déterminer l'orientation de l'évolution, sur de longues périodes, des modes de vie des femmes et des hommes. Toutefois, comme ils sont peu fréquents, exigent une longue période de gestation et ne portent que sur des sujets restreints, les recensements, en eux-mêmes, sont moins utiles lorsque l'on veut suivre de près une situation et obtenir les informations nécessaires à la formulation des politiques générales (3). C'est pourquoi les enquêtes sur les ménages et les autres sources de statistiques sociales et économiques et de statistiques connexes intégrées sont également examinées dans le présent rapport.

* Les chiffres entre parenthèses renvoient aux références indiquées à la fin du présent rapport.

b) Le suivi des tendances

10. Les statistiques sociales sont indispensables lorsque l'on veut suivre et évaluer l'évolution du rôle des femmes due à la transformation socio-économique et apprécier l'impact des programmes et des projets de développement formulés et réalisés dans l'intérêt des femmes.

11. Lorsque l'on veut déterminer dans quelle mesure la modernisation a modifié le rôle des femmes, il faut également disposer de statistiques permettant de suivre de plus près les changements apportés au mode de vie des femmes par suite des migrations, de la fragmentation de la famille, de l'urbanisation et du changement des structures du foyer (70).

12. L'utilité des indicateurs sociaux s'agissant d'évaluer les programmes de développement au niveau des projets a été reconnue par plusieurs pays, par exemple l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Maroc, la République islamique d'Iran, la République de Corée et la Thaïlande 3/. En fait, ces pays compilent les indicateurs sur la base des enquêtes sur les ménages, des dossiers administratifs et des statistiques de l'état civil afin de suivre et d'évaluer plus systématiquement l'impact des projets sur leur population.

c) L'identification des cas sociaux

13. L'établissement et la compilation d'indicateurs sociaux et de statistiques concernant la situation des femmes sont particulièrement importants pour l'identification des cas sociaux, qui a pour objet de déterminer quels sont les secteurs et les groupes de la population en faveur desquels des mesures doivent être prises. Ces statistiques peuvent refléter des besoins particuliers, comme ceux des femmes, des personnes âgées, des réfugiés et des migrants.

d) L'évaluation de la condition de la femme

14. En dépit de tous les efforts qui ont été faits dans le passé pour évaluer la condition de la femme, l'on continue d'avoir besoin d'identifier et de compiler des indicateurs plus sensibles pour étudier les rapports entre les sexes et notamment pour évaluer l'écart qui sépare les hommes et les femmes dans les différents domaines de la société, pour examiner les taux de participation et pour établir des indices de ségrégation.

15. Les objectifs recherchés lors de l'évaluation de la situation des femmes se distinguent, sur le plan conceptuel, de ceux que l'on cherche à atteindre par un suivi des tendances et une identification des cas sociaux dans la mesure où la situation des femmes est un concept qui se rapporte davantage à l'équité qu'au développement ou au bien-être, encore que ces trois concepts soient manifestement liés les uns aux autres. Ainsi, les indicateurs de la situation des femmes mettent un accent plus marqué sur l'égalité des chances, et définissent les différences entre les sexes du point de vue des ressources et des options offertes aux hommes et aux femmes qui constituent les éléments déterminants de leur situation 5/. Toutes les statistiques sociales tendant à évaluer la situation des femmes doivent exprimer la position relative des hommes par rapport à celle des femmes. Idéalement, lorsque l'on collecte des données à cette fin, il faudrait utiliser des méthodes semblables pour les hommes et pour les femmes, et les données devraient porter sur des périodes chronologiques semblables et des régions géographiques identiques.

16. En outre, les indicateurs sociaux peuvent être utilisés dans des domaines comme l'analyse sociale, 6/ la planification du développement 7/ et l'établissement d'un "indice du bien-être des femmes" 8/.

I LE RÔLE DES FEMMES DANS LA FORMATION DE LA FAMILLE, LES FAMILLES ET LES MÉNAGES

17. La façon dont les recensements et les enquêtes sur les ménages sont actuellement conçus dans de nombreux pays tendent à refléter des idées préconçues des ménages et des familles comme comprenant des unités conjugales nucléaires où les deux époux sont présents, ainsi que des femmes comme étant mariées, mères, occupées à des tâches domestiques et dépendantes, sur le plan économique, d'un chef de famille de sexe masculin. Toutefois, l'utilisation croissante des enquêtes sur les ménages dans les pays tant développés qu'en développement permet de déterminer quelles sont les nouvelles données qu'il est possible, voire nécessaire, de rassembler afin de mieux comprendre le rôle changeant de la femme dans le contexte de la famille et du ménage.

18. Dans le présent chapitre, on étudiera quatre aspects différents du rôle joué par la femme par rapport au ménage et à la famille. La première section traite du concept de chef de famille et de l'identification des ménages ayant à leur tête une femme, ce qui est particulièrement important pour analyser la situation des femmes. La façon dont ces expressions sont actuellement utilisées est assortie d'un certain nombre de limitations et d'ambiguïtés qu'il faut éclaircir avant de pouvoir s'en servir pour obtenir des statistiques satisfaisantes ^{9/}. Cette section examine également comment les statistiques relatives à la composition des ménages peuvent, dans une certaine mesure, donner des mesures plus fiables que les statistiques sur les chefs de ménage, du rôle joué par la femme au sein du ménage ainsi que des différents types de ménage au sein desquels les femmes ont d'autres responsabilités. Encore une fois, cependant, les méthodes de classification et de compilation doivent être normalisées et élargies. Dans la deuxième section, on aborde le problème que pose la mesure du bien-être au sein des ménages ayant à leur tête une femme, pour lesquels l'on ne dispose pas de données relatives au revenu. La troisième section traite des effets des différents types de migration sur les femmes, et en particulier de la situation des épouses de travailleurs migrants restées au foyer. Dans la quatrième section, enfin, on étudie les limitations des concepts actuels d'union conjugale libre, ainsi que le problème plus général lié aux statistiques relatives à l'évolution du cycle biologique des femmes.

A. Direction et composition des ménages

1. Direction des ménages et ménages dirigés par des femmes

19. Si les données concernant les individus sont aisément ventilées par sexe, tel est loin d'être le cas pour ce qui est des données relatives aux ménages et aux familles. Un ménage peut être composé d'un nombre égal de personnes des deux sexes ou être principalement ou exclusivement composé de membres du même sexe. Tant que les ménages et les familles sont considérés comme une combinaison d'individus, il ne se pose pas de problèmes. La difficulté surgit lorsqu'une personne faisant partie d'un ménage en comprenant plusieurs, ou les caractéristiques d'une personne, sont considérées comme représentant le ménage dans son ensemble.

20. Dans le langage statistique, l'expression "chef de ménage" était simplement, au début, la personne de référence utilisée pour identifier les rapports familiaux au sein du ménage. Comme, dans la plupart des cultures, les personnes répondant au

questionnaire et considérées comme étant les "patrons" des ménages étaient habituellement des hommes, il était peut-être logique que la personne réputée être le chef du ménage par les recenseurs de sexe masculin soit habituellement un homme. Tant que le chef du ménage était seulement une personne de référence, cette pratique, bien que peut-être stéréotypée, n'avait pas grande importance. Toutefois, l'on a rapidement commencé à identifier les caractéristiques du ménage dans son ensemble à celles de son chef. Ainsi, par exemple, les "ménages agricoles" étaient des ménages dont le chef, de sexe masculin, était agriculteur, sans égard à la question de savoir si les autres membres du ménage étaient commerçants ou artisans. A l'intérieur des ménages, les femmes ont tendance à devenir invisibles et leurs caractéristiques et contributions à être, dans une large mesure, ignorées 10/.

21. L'analyse économique, reposant dans une large mesure sur l'hypothèse selon laquelle le revenu du chef de ménage était représentatif du revenu du ménage dans son ensemble, a encore contribué à reléguer la contribution des femmes à l'arrière-plan. Cependant, l'hypothèse presque universellement acceptée était que tous les membres d'un ménage partageaient un niveau de vie commun et qu'il n'existait par conséquent pas d'inégalités au sein des ménages. Il découlait de cette supposition que tout ce qui profitait au ménage dans son ensemble ou à l'homme chef de ménage profitait à chaque membre de la famille. Manifestement, une telle analyse ne laissait guère subsister de possibilités de conflits d'intérêts entre les membres du ménage de sexe masculin et de sexe féminin, ni même de besoins différents.

22. D'ailleurs, le concept de chef de ménage étant généralement fort vague, un grand nombre de questions restaient sans réponse. Il était admis qu'une minorité de ménages étaient en fait dirigés par des femmes veuves ou abandonnées par leur mari et qu'ils ne comportaient donc pas d'adultes de sexe masculin. Toutefois, on connaissait très mal la mesure dans laquelle le décès ou le départ du mari avait entraîné la disparition de ménages tout entiers, des femmes seules et leurs jeunes enfants se trouvant absorbés dans les ménages de leurs proches. L'on ne disposait guère d'informations non plus sur d'autres questions. Dans le cas d'une union consensuelle, si les partenaires n'habitaient pas ensemble, constituaient-ils deux ménages distincts? Dans le cas d'un mariage polygame, chaque épouse et ses enfants constituaient-ils un ménage distinct qu'elle dirigeait ou considérait-on qu'un seul polygame était le chef de plusieurs ménages? Lorsque les hommes migraient pour gagner un salaire mais continuaient à envoyer de l'argent à la maison, continuaient-ils à être considérés comme chef de leur ménage dans leur localité d'origine? Manifestement, les réponses à ces questions influenceront beaucoup sur la proportion de ménages considérés comme étant dirigés par des femmes; or, ce sont des questions auxquelles il n'existe souvent pas de réponses standard. D'autres questions restent également sans réponses pour ce qui est de l'autorité exercée au sein des ménages. Dans quelles circonstances des hommes jeunes sont-ils considérés comme chef du ménage plutôt que les femmes appartenant à une génération antérieure? A quel âge le fils d'une veuve est-il considéré comme le chef du ménage?

23. Si on a commencé à s'intéresser davantage aux ménages dirigés par des femmes, c'est parce que l'on s'est rendu compte, de plus en plus, que les membres de tels ménages sont souvent les plus pauvres parmi les populations les plus démunies. Par ailleurs, il semble que le nombre de ménages dirigés par les femmes augmente. L'on fait valoir que cela est dû en partie au fait que les familles dirigées par des femmes sont de moins en moins absorbées par d'autres ménages par suite de l'affaiblissement des liens qui unissent les familles élargies.

24. Le fait qu'aucune distinction n'a été établie entre tous les ménages dirigés par des femmes et les ménages dirigés par des hommes du seul fait qu'ils ne comportent pas d'adultes de sexe masculin a suscité beaucoup de confusion. L'hypothèse habituellement retenue est que les femmes ne sont considérées comme chefs de ménage que lorsqu'il n'y a pas d'adultes de sexe masculin mais, en l'absence de codage à cet effet, cela est loin d'être certain. Inversement, dans les énumérations de jure, il importe d'indiquer combien de ménages ne comportant pour l'instant aucun adulte de sexe masculin sont en fait considérés comme dirigés par un homme.

25. Aux fins de la politique sociale, trois types de ménages dirigés par des femmes sont particulièrement intéressants :

a) Les ménages ne comportant qu'une femme seule (il est fort utile, à cet égard, de recueillir des données supplémentaires concernant l'âge et la situation matrimoniale de ces femmes);

f) Les ménages où il y a des femmes et des enfants mais pas d'adultes de sexe masculin (il peut être très utile de recueillir des données supplémentaires concernant les sommes envoyées au ménage);

c) Les ménages qui comportent des adultes de sexe masculin mais dans le cas desquels le principal soutien de famille est une femme par suite d'invalidité, de chômage, d'alcoolisme ou d'autres facteurs.

Manifestement, les catégories a) et b) peuvent aisément être identifiées sur la base des données recueillies lors des recensements et des enquêtes sur les ménages si l'on utilise des critères de résidence de facto. La troisième catégorie, toutefois, n'apparaîtra que lorsque des questions supplémentaires seront posées à propos du revenu des membres du ménage et de la personne qui subvient principalement à ses besoins.

26. Les recensements et les enquêtes sur les ménages effectués à l'échelon national sont utilisés pour collecter des données de base sur les familles et les ménages. Au fond, les concepts de ménage et de famille utilisés par les recenseurs et les enquêteurs ne comportent aucun élément de nature à dévaluer automatiquement le rôle des femmes dans la société. Le concept qui a encouragé une telle dévaluation est celui de chef de ménage. Plusieurs grandes difficultés font qu'il est difficile de déterminer combien de ménages, dans les pays en développement, sont dirigés par des femmes. Les tableaux nécessaires sont souvent inexistantes mais, même lorsque les données requises sont disponibles, des problèmes de définition nuisent souvent à la valeur de l'information recueillie.

27. En 1973, selon les données de l'Organisation des Nations Unies, 36 pays seulement avaient, pendant la série de recensements de 1960, recueilli des données sur les chefs de ménage et de famille par sexe et par âge (moins fréquemment par situation matrimoniale) sur la base d'une définition explicite du chef de ménage (sur ce chiffre, il y avait seulement trois pays en Asie, deux en Amérique du Sud et aucun en Afrique) (48, p.11). Vingt-trois pays avaient laissé aux intéressés le soin de désigner le chef du ménage ou de la famille en utilisant leurs propres critères. Sept pays avaient défini le chef du ménage ou de la famille comme étant la personne y exerçant le contrôle et l'autorité. Six pays avaient utilisé une définition selon laquelle le chef de ménage était le "principal soutien" ou le "gagne-pain" principal. Il ne semble pas que les différences de définition aient entraîné des différences significatives dans les données rassemblées.

28. En 1980, le Bureau du recensement des Etats-Unis avait passé en revue les données disponibles sur les chefs de ménage et constaté que si 25 pays avaient fourni des données, 17 seulement avaient donné des explications sur les définitions utilisées. La majorité des pays continuaient de laisser aux intéressés le soin de désigner le chef du ménage sans se référer à une définition pré-déterminée.

29. Ainsi, l'utilisation de l'expression "chef de ménage" pour désigner toute une série de concepts différents mais se chevauchant souvent les uns les autres a suscité beaucoup de confusion. L'expression a été utilisée différemment pour identifier :

- a) la personne de référence dans le cas d'un recensement;
- b) le principal responsable de la prise de décisions au sein du ménage;
- c) le principal soutien économique du ménage;
- d) la personne en droit de prétendre à certaines prestations comme la terre ou l'appartenance à une coopérative au nom du ménage; et
- e) la personne dont les caractéristiques constituent la meilleure indication du statut du ménage dans son ensemble. Certains de ces usages permettraient évidemment de considérer comme chef de ménage une personne ne résidant pas au sein du ménage ou même un travailleur migrant ou un polygame comme étant le chef de plus d'un ménage.

30. Pour éviter des confusions à l'avenir, l'expression "chef de ménage" devrait être remplacée, dans tous les cas où cela est possible, par une expression plus spécifique. A pratiquement toutes les fins, lors d'un recensement, il suffit de désigner une personne de référence au sein du ménage. Il est alors possible de poser des règles simples et claires prévoyant par exemple que la personne de référence est l'adulte de sexe masculin le plus âgé résidant avec le ménage (à l'exclusion de tous les hommes absents pendant plus de six mois) et que, lorsqu'aucun adulte de sexe masculin ne réside au sein du ménage, la personne de référence est la femme la plus âgée qui y réside. Bien qu'une telle règle témoigne manifestement d'un certain parti-pris en faveur des hommes, elle a deux avantages : a) il suffit de clarifier la pratique qui existe dans la plupart des cultures, où l'on s'attend que les chefs du ménage soient des hommes; b) elle permet d'identifier un par un tous les ménages où la personne de référence est une femme comme étant des ménages où ne réside aucun adulte de sexe masculin. Dans le passé, la pratique communément suivie, bien que sans justification, consistant à utiliser l'expression "ménages dirigés par des femmes" comme signifiant "ménages au sein desquels aucun adulte de sexe masculin n'est présent" a suscité beaucoup de confusion. Il ne fait aucun doute que, pour la plupart, les ouvrages écrits à propos de la pauvreté des ménages dirigés par les femmes ont eu en vue les femmes vivant dans des ménages où il n'existe pas de mari, de père ou d'autres adultes de sexe masculin pouvant subvenir à leurs besoins (11,34).

31. Dans certaines cultures, il ne serait pas réaliste ni acceptable d'établir une règle fixe donnant la préférence aux hommes en tant que personnes de référence au sein des ménages. Dans les Recommandations pour les recensements de la population et des habitations de 1980 dans la région de la CEE, il a été prévu qu'il appartiendrait aux différents pays de décider si la personne de référence serait :

- a) Le chef du ménage;
- b) Le chef du ménage ou l'un de ses chefs communs;
- c) La personne (ou une des personnes) qui est propriétaire ou locataire du logement;

d) Une personne adulte sélectionnée afin de faciliter la détermination des rapports familiaux, ou

e) Une personne sélectionnée sur la base d'autres critères 11/.

32. Ces recommandations ne permettent aucunement de résoudre le problème tenant au fait que, dans un mariage ou dans une union égalitaire, il n'y a pas de "chef" et qu'aujourd'hui, de nombreux couples sont propriétaires de biens en commun. Si la seule raison d'avoir une personne de référence est de pouvoir identifier les rapports familiaux, peu importe qui est la personne désignée. Toutefois, il serait commode d'avoir une règle uniforme, la personne de référence pouvant peut-être être simplement le membre du ménage le plus âgé.

2. Mesure de l'incidence des ménages dirigés par des femmes

33. Du point de vue des statistiques sociales, du suivi et de l'intervention politique, il importe au plus haut point de ventiler les chefs de ménage par sexe et par type et ce, pour trois grandes raisons : a) pour évaluer et documenter la diversité des modes de cohabitation et des formes de ménages et de familles qui caractérisent les sociétés de différentes époques; b) pour suivre et évaluer l'évolution du rôle économique et des responsabilités des femmes; et c) pour identifier, à des fins d'intervention politique, les difficultés économiques auxquelles se heurtent les ménages dirigés par les femmes vu qu'il est de plus en plus évident que ces ménages représentent un pourcentage disproportionné des plus pauvres des ménages les plus démunis (11,34).

34. Différentes mesures sont nécessaires pour chacune de ces situations. Si un type de mesures a pour but d'évaluer le nombre de ménages dirigés par des femmes sur la base de la composition des ménages et si un autre type de mesures est fondé sur la responsabilité économique des femmes, il faudra faire des recherches empiriques pour déterminer dans quelle mesure les deux types de ménages dirigés par des femmes se recoupent.

a) Ménages dirigés par des femmes sur la base de la composition des ménages. Cette mesure doit porter sur tous les ménages caractérisés par l'absence d'un adulte de sexe masculin lorsque c'est une femme qui est l'adulte essentiellement responsable de la gestion des affaires du ménage, sans égard à la question de savoir si c'est ou non elle qui est son seul ou son principal soutien économique. Cette catégorie de ménages est dérivée d'un profil de la composition des ménages. On peut en distinguer trois types particuliers :

- i) Les ménages constitués sans qu'il y ait jamais eu de personne pouvant jouer le rôle d'homme ou de père, comme dans le cas des mères célibataires;
- ii) Les ménages comportant initialement un adulte de sexe masculin qui a cependant disparu ultérieurement par suite de décès, de divorce, d'abandon ou de circonstances semblables;
- iii) Les ménages dont l'adulte de sexe masculin est temporairement absent, comme dans le cas d'une migration;

b) Ménages dirigés par des femmes sur la base des responsabilités économiques des femmes. Cette mesure doit englober tous les ménages dans le cas desquels la femme est la personne qui subvient principalement ou exclusivement à ses

propres besoins et à ceux des autres membres du ménage. Cette catégorie comprend essentiellement les ménages qui ne comportent pas de membres de sexe masculin. Il est cependant concevable que les conditions spécifiées existent aussi dans le cas de ménages comportant un adulte de sexe masculin dont l'activité économique est cependant marginale ou qui ne peut pas s'acquitter pleinement ou dans une mesure appréciable de ses responsabilités économiques à l'égard de sa famille.

35. Des études spéciales devront être faites pour identifier les femmes qui assument la responsabilité économique essentielle ou intégrale de la famille ou du ménage. Certaines des questions qui peuvent être posées sont notamment les suivantes :

- a) Dans ce ménage, quel membre de la famille a la responsabilité :
 - i) de subvenir aux besoins de la famille?
 - ii) de prendre les décisions concernant les questions familiales les plus importantes?
- b) Comment définissez-vous l'expression "chef de ménage"?
- c) Vous considérez-vous comme le chef du ménage? Dans l'affirmative, pourquoi? Dans la négative, pourquoi pas?
- d) Vous êtes-vous jamais considéré comme le chef de ce ménage? Dans l'affirmative, pourquoi?
- e) Si vous avez été marié précédemment, vous êtes-vous jamais considéré comme le chef de ménage à une époque antérieure de votre vie? Dans l'affirmative, spécifiez pendant quelle période et pour quelle raison.
- f) Avez-vous jamais été le principal soutien de votre famille? Dans l'affirmative, quand? pourquoi?

36. Il y a de très nets avantages à conceptualiser et à mesurer de cette façon l'incidence des ménages dirigés par les femmes et les responsabilités économiques des femmes. Une telle approche permet d'identifier les ménages dirigés par des femmes sur la base d'une mesure dérivée d'une analyse et d'une tabulation effectives des réponses données. La question controversée "Qui est le chef de ce ménage?" se trouve éliminée, et on peut ainsi réduire au minimum tous les partis-pris éventuels de la part de l'enquêteur ou des personnes à qui il s'adresse.

3. Composition des ménages

37. La méthodologie qui consiste à considérer le ménage comme une entité en soi a pour conséquence, sur le plan pratique, que l'on "oublie" le rôle des membres de la famille autres que le chef du ménage. En particulier, cette approche tend à dissimuler des informations sur les membres du ménage de sexe féminin, car le chef du ménage, "habituellement un homme", tend à être défini non seulement comme la personne auprès de laquelle les informations ont été obtenues à propos des caractéristiques socio-démographiques des différents membres du ménage, mais aussi comme la personne de référence. Lorsque l'on décrit le ménage, les caractéristiques de cette personne sont réputées représenter ce qui est en fait une identité composite qui comprend des personnes différentes - et notamment des femmes - ayant des caractéristiques distinctes 12/.

38. Il faut mettre au point de nouvelles méthodes d'enquêtes de façon à pouvoir tenir compte des caractéristiques de tous les membres adultes du ménage et de les examiner dans le contexte du ménage au sein duquel ils vivent. Ainsi, il importe :

a) D'obtenir des informations pertinentes sur toutes les femmes appartenant au ménage; et

b) De décrire les rôles changeants des femmes par rapport aux arrangements familiaux et à l'économie du ménage.

39. Si les caractéristiques du chef de ménage ne sont plus censées représenter celles du ménage dans son ensemble, il sera utile d'avoir une classification standard de la structure du ménage dans son ensemble. Un exemple d'une telle classification serait la suivante :

- a) Une femme seule (ménage d'une seule personne);
- b) Un homme seul (ménage d'une seule personne);
- c) Un couple marié ou une union consensuelle avec enfants;
- d) Un couple marié ou une union consensuelle sans enfants;
- e) Une mère seule avec enfants;
- f) Un père seul avec enfants;
- g) Un ménage de frères et soeurs;
- h) Un ménage de deux générations sans enfant;
- i) Un ménage de trois générations;
- j) Tous autres ménages comportant plus d'un couple marié;
- k) Un ménage composé de personnes non apparentées.

Il serait évidemment utile d'incorporer dans cette classification des informations supplémentaires sur l'âge, la situation matrimoniale et les autres liens de parenté comme le lignage et sur le statut professionnel, mais cela entraînerait une complexité accrue. L'un des meilleurs moyens d'établir un système de classification des ménages consiste à se référer à une série de données-échantillons pour définir des catégories de base décrivant, par exemple, 90 pour cent des ménages de la société. Les autres types de ménage, relativement rares, doivent être regroupés dans la catégorie "divers".

40. Une fois la procédure de détermination de la personne de référence du ménage établie, l'on peut suivre une démarche par étapes pour identifier les autres personnalités présentant de l'intérêt au sein des ménages. Des questions spécifiques peuvent être posées pour identifier le principal soutien économique (avec une catégorie séparée pour ceux qui envoient d'ailleurs de l'argent au ménage) et le principal responsable de la prise de décisions (en établissant une distinction ici

aussi, lorsqu'il y a lieu, entre le décideur présent et le décideur absent mais ayant un droit de veto).

41. Dans la plupart des cas, des données économiques doivent être rassemblées pour chaque membre du ménage. L'hypothèse sur laquelle il y a lieu de se fonder n'est pas que le chef du ménage est le seul soutien économique, mais que chaque membre adulte du ménage contribue potentiellement au bien-être économique de la famille. Dans les pays en développement, il faudra souvent aussi poser des questions sur l'activité économique des enfants. Dans les pays occidentaux, l'idée d'un ménage où deux personnes perçoivent un revenu est de plus en plus répandue. Dans les pays en développement, il serait utile de savoir quelle est la répartition du revenu gagné par les personnes faisant partie du ménage. De telles informations permettraient de réexaminer de façon réaliste le fardeau que représentent les personnes à charge, en ne se référant pas simplement à des limites fondées sur l'âge et le sexe. Les statistiques relatives aux revenus et aux gains sont examinées plus en détail au chapitre IV ci-dessous. Les méthodes permettant de mesurer avec plus d'exactitude le nombre de ménages dirigés par des hommes et par des femmes ainsi que la composition des ménages contribueraient aussi à une évaluation et à une analyse plus exactes de la position économique des femmes au sein du ménage, et notamment de leurs contributions économiques et productives, du contrôle qu'elles exercent au sein du ménage et de la répartition du revenu.

B. Mesure du bien-être des ménages dirigés par des femmes

42. Les ménages dirigés par des femmes ne constituent pas un groupe homogène, et il importe de mettre au point des mesures permettant d'évaluer leur diversité sur la base de leurs caractéristiques démographiques ainsi que sur leurs niveaux de bien-être et de revenu. Au chapitre IV du présent rapport, certaines mesures sont suggérées afin d'estimer les niveaux de revenu des ménages dirigés par des femmes. Les considérations ci-après portent principalement sur l'identification d'autres indicateurs du bien-être. Les caractéristiques des ménages pouvant fournir de telles informations sont notamment les suivantes :

- a) La capacité ou l'incapacité du chef du ménage de subvenir à ses besoins;
- b) La présence ou l'absence de personnes à charge;
- c) La capacité ou l'incapacité du ménage de faire appel à des ressources humaines propres.

43. De telles mesures peuvent être dérivées des données dont on dispose à propos des caractéristiques démographiques du ménage ainsi que de l'âge et de la situation matrimoniale du chef du ménage. Ces variables sont étroitement liées au bien-être et au statut économique du ménage 13/. Plusieurs de ces variables sont décrites ci-dessous.

1. Les effectifs du ménage en tant qu'indicateurs indirects

44. Si les effectifs du ménage sont importants, c'est parce que le nombre de ses membres adultes détermine les possibilités de gains du ménage et parce que le nombre total de membres du ménage détermine l'étendue des besoins économiques qui doivent être satisfaits au sein du ménage. Les informations concernant les effectifs des

ménages permettent d'identifier les ménages composés d'une seule personne, les ménages ayant un grand nombre de personnes à charge, les ménages comportant des femmes jeunes et des petits enfants, et ainsi de suite, et d'établir des comparaisons entre ces diverses catégories 14/.

2. Composition des ménages

45. La composition des ménages a été utilisée soit comme un facteur de contrôle, soit comme un indicateur indirect, des informations relatives au bien-être économique du ménage. Les données concernant la composition par sexe et par âge du ménage, permettent de classer les ménages sur la base de leur capacité de gain 15/. Les cellules constituées de plusieurs personnes économiquement actives ou de deux ou plusieurs hommes en pleine force de l'âge sont très différentes, pour ce qui est des ressources humaines et de la capacité de gain, des ménages ayant à leur tête des veuves âgées vivant avec leurs petits-enfants ou de jeunes mères célibataires.

3. L'âge et la situation matrimoniale du chef de ménage

46. L'âge d'une femme dénote le stade qu'elle a atteint dans son cycle biologique, ce qui se reflète dans des différences d'effectifs et de composition des ménages et de nombre de personnes à charge. Si l'on connaît l'âge d'une femme, l'on peut également évaluer son potentiel de gain, l'accès qu'elle a aux ressources productives et la probabilité que le ménage reçoive des envois d'argent de sources extérieures 16/. L'âge d'une femme influe également sur la probabilité de son remariage et sur la possibilité qu'elle continue à avoir des enfants.

47. Certaines indications permettent de penser que la situation matrimoniale de la femme chef de ménage se reflète dans le statut économique de ce dernier, particulièrement pour ce qui est des modes de propriété et du soutien fourni par les proches parents. Dans les régions rurales, les veuves se trouvent souvent dans une situation plus avantageuse (pour ce qui est de l'accès à la terre et du soutien fourni par les proches parents) que les femmes divorcées ou séparées, bien qu'il y ait des exceptions manifestes 17/. Les mères célibataires et les femmes abandonnées par leurs maris sont, parmi toutes les femmes chefs de ménage, les plus défavorisées (6).

C. Migration et ménages

48. Des problèmes conceptuels et des problèmes pratiques ont limité l'établissement d'indicateurs fiables des migrations internes et internationales des différents membres de la famille qui conservent des liens avec leur famille d'origine. De ce fait, l'on connaît très mal la situation des épouses et/ou des familles qui restent au foyer lorsque les hommes (ou, dans certains cas, les femmes) quittent le foyer pour travailler ou pour se marier dans des régions éloignées.

49. Idéalement, les données recueillies dans le cadre des enquêtes devraient établir une distinction entre les femmes dont les maris résident au ménage, les femmes qui ne vivent pas avec leurs maris par suite de difficultés conjugales et les femmes dont les maris sont absents parce qu'il travaillent ailleurs. Lorsque les migrations de main-d'oeuvre sont communes, il peut être fort utile de prévoir, sous la rubrique "situation matrimoniale", une catégorie supplémentaire pour les "femmes de travailleurs migrants". Le plus souvent, ces femmes seront considérées comme le chef de ménage de facto. A toutes fins pratiques, il n'est guère satisfaisant de considérer comme chef de ménage des hommes qui ne peuvent pas être interviewés

localement et dont il se peut même qu'ils vivent à l'étranger. Cependant, si l'on cherche surtout à définir la structure économique du ménage, il est certainement légitime d'indiquer que le principal chef de famille est absent (voir, par exemple, (77)). La classification des statuts conjugaux et des unions consensuelles est une question examinée plus en détail à la section D ci-dessous.

50. Si l'on s'intéresse surtout au processus de prise de décisions au sein du ménage, il faudra poser des questions détaillées sur les migrations. Selon la culture et le caractère des intéressés, le pouvoir de décision au sein du ménage lorsque le mari a émigré peut être dévolu à sa femme, à son beau-frère ou à son beau-père ou à un autre parent. Les ménages conjugaux peuvent se trouver absorbés dans les ménages de la famille élargie lorsqu'une femme et ses enfants s'installent dans le foyer dirigé par son beau-père.

51. Il a déjà été suggéré qu'à de rares exceptions près, il convient de laisser le planificateur du recensement ou de l'enquête définir qui doit constituer le chef du ménage, l'enquêteur devant appliquer la définition aux différentes situations rencontrées, plutôt que de laisser au ménage le soin de décider lui-même. Ainsi, les maris migrants devraient toujours être classés dans la même catégorie que les hommes qui sont absents pendant plus d'une période déterminée et qui ne sont pas considérés les chefs de ménage effectifs. Les autres données à recueillir concernant les migrations dépendront des conditions locales et des besoins d'informations. Toutefois, toutes les études économiques devraient tendre à rassembler des informations sur des envois d'argent aux ménages. Mais il ne faut pas oublier non plus que les femmes célibataires qui travaillent en ville envoient parfois de l'argent à leurs parents ou à leurs frères et soeurs dans les régions rurales. Il n'est pas rare non plus que les femmes restées dans les régions rurales aident à subvenir aux besoins d'époux sous-employés ou en chômage dans les villes pendant qu'ils cherchent un nouvel emploi. Dans les régions très pauvres, le départ d'hommes en pleine force de l'âge peut diminuer le nombre de bouches à nourrir et ainsi contribuer à la survie économique de la famille.

52. Pour étudier l'impact des migrations de la main-d'oeuvre masculine sur les femmes et les familles restées au foyer, il faudrait, idéalement, avoir des informations sur les conditions économiques des ménages avant le départ du migrant ainsi que des données sur des familles comparables dont aucun membre n'est absent. Le mieux serait que de telles données portent notamment sur le soutien mutuellement accordé dans le cadre de groupes familiaux élargis, sur la charge de travail et les responsabilités des femmes en matière de prise de décisions, sur l'accès à la terre et sur les courants de revenus en espèces et en nature. Toutefois, il faut veiller à ne pas établir de liens de cause à effet entre les différences constatées entre les ménages intacts et les ménages défaits par suite de migration. Il se peut en effet que les femmes de travailleurs migrants cherchent un emploi pour atténuer leur pauvreté, parce qu'elles ont plus de temps libre ou simplement parce qu'elles envisagent leur rôle dans une optique moins traditionnelle.

53. Ainsi, indépendamment de l'identification des ménages au sein desquels il y a eu des migrations, il faut obtenir des informations supplémentaires des femmes qui résident dans un ménage à propos a) de la nature des migrations; b) de l'impact des migrations sur leur mode de vie; et c) des rapports économiques que les migrants maintiennent dans un ménage. Chacun de ces éléments est examiné ci-dessous.

1. La nature des migrations de main-d'oeuvre

54. La nature des migrations de main-d'oeuvre est indiquée par la nature et la périodicité des migrations. Le facteur temps influe probablement sur le réaménagement de la structure et des ressources du ménage, sur les anticipations et les attitudes des femmes qui restent au foyer ou qui migrent elles-mêmes ainsi que sur le rôle économique et la responsabilité en matière de prise de décisions qu'elles assument elles-mêmes.

55. Les types de migration ci-après sont importants dans ce contexte :

- a) Migrations saisonnières à court terme;
- b) Migrations non saisonnières à court terme;
- c) Migrations non saisonnières périodiques à court terme;
- d) Migrations périodiques à court terme;
- e) Migrations permanentes à long terme;

2. L'impact des migrations des hommes

56. Il ressort des études faites sur des communautés restreintes dans des régions où les taux de migration de main-d'oeuvre sont élevés que les migrations des hommes ont plusieurs conséquences qui influent directement sur la condition des femmes. Etant donné le petit nombre d'études qui ont été faites, il est difficile de savoir si les constatations recueillies sont représentatives de l'ensemble de la situation, et il importe par conséquent d'étudier systématiquement et de façon assez détaillée, sur la base d'échantillons démographiques plus larges, l'impact de la migration des hommes sur la condition des femmes.

57. On a constaté, lors d'études récentes, que la situation des femmes restées au foyer peut se trouver affectée par :

- a) Une diminution de l'appui généralement fourni aux ménages par les groupes de proches parents;
- b) Une augmentation de la charge de travail et des responsabilités en matière de prise de décisions et de gestion des exploitations agricoles des femmes;
- c) L'insuffisance des sommes envoyées pour subvenir aux besoins du ménage rural, ce qui conduit les femmes à rechercher des sources de revenus, notamment comme main-d'oeuvre salariée.

58. Pour déterminer si l'un quelconque de ces phénomènes résulte en fait d'une migration, il faut savoir quelles étaient les conditions présentes avant les migrations des hommes. Généralement, le soutien accordé par les proches parents dans des régions rurales peut être mesuré en déterminant si les parents aident les femmes à travailler aux champs, leur fournissent une aide financière, leur prêtent du matériel agricole (charrues, tracteurs, etc.), leur donnent des droits d'usufruit sur la terre et ainsi de suite. Pour mesurer la charge de travail et les responsabilités qui incombent aux femmes en matière de prise de décisions, il faut spécifier en

détail les tâches à accomplir, les décisions à prendre, etc., par les femmes dans les domaines non domestiques avant la migration des hommes pour les comparer aux tâches et aux décisions qui incombent aux femmes lorsque des hommes qui ont émigré sont absents du ménage.

3. Rapports entre les migrants et l'économie du ménage

59. Il importe de déterminer le bien-être économique des ménages caractérisés par des migrations et de mesurer systématiquement, à des fins de comparaisons, l'évolution de leur situation économique. Les niveaux de revenus des ménages peuvent être estimés sur la base des rentrées de revenus primaires, de revenus provenant de leurs biens et d'envois d'argent par les migrants ainsi que des contributions en espèces et en nature provenant de sources extérieures au ménage (autres ménages, communauté, etc.). Il est particulièrement important d'établir quels sont les rapports économiques que le migrant maintient avec le ménage, ce qui peut être mesuré en évaluant la stabilité des rentrées de revenus provenant d'envois d'argent. Les mesures et les indicateurs liés à la situation du revenu des femmes sont discutés en détail au chapitre IV ci-dessous. Une attention particulière est accordée aux indicateurs liés aux envois d'argent et à l'accès des femmes aux ressources productives, ce dernier élément étant un facteur dont dépend très directement le revenu des femmes chefs de ménage dans les régions rurales.

D. Les mariages, les unions consensuelles et le cycle biologique

1. Variantes du mariage

60. Dans la plupart des systèmes de collecte de données, on n'accorde qu'une attention insuffisante aux variantes du mariage comme les unions consensuelles et la polygamie ^{18/}. Dans des régions où de telles pratiques sont communes, il importe de prévoir un nombre suffisant de catégories de situations matrimoniales pour refléter comme il convient les réalités locales. Dans le cas des unions consensuelles, une distinction peut être établie entre les personnes "légalement mariées" et celles qui "vivent dans une union consensuelle". La catégorie "célibataire" devrait être réservée aux femmes qui n'ont jamais été mariées ni vécu dans une union consensuelle. Les femmes appartenant à cette dernière catégorie doivent être classées comme étant "séparées". Cette catégorie permet d'éviter les grands nombres de "mères célibataires" qui apparaissent dans les données recueillies lors des études faites sur de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

61. Le fait d'établir une distinction entre les unions consensuelles et les mariages légaux n'a aucune connotation morale. La distinction est nécessaire parce que les conséquences sociales et économiques d'une union consensuelle sont essentiellement différentes de celles des unions légales, spécialement dans le cas d'une dissolution de l'union. Lorsqu'il est possible de les obtenir, les données sur les taux de remariage donnent une bonne indication des options qui s'offrent aux hommes et aux femmes après la dissolution de l'union par suite d'un décès, d'un divorce ou d'un abandon.

62. Dans les sociétés où la polygamie est commune, il importe d'établir une distinction entre les conjoints vivant dans une union monogame et dans une union polygame ainsi que de déterminer le rang des différentes épouses, la situation de la plus ancienne étant très différente de celles qui la suivent. Dans les études

économiques des ménages comportant des unions polygames, il faut veiller tout particulièrement à examiner les courants de ressources entre le mari, les femmes et les enfants.

2. Remariage

63. Les taux de remariage des femmes (et des hommes) doivent être établis en fonction de la situation matrimoniale précédente et de l'âge. Ces informations permettront d'évaluer les possibilités qui s'offrent aux femmes, par opposition aux hommes, s'agissant de former une nouvelle cellule familiale ainsi que l'influence qu'exercent la situation de familles précédentes et l'âge sur la capacité des femmes d'exercer cette option.

3. Rapports entre la situation matrimoniale (mariage/union consensuelle) et la situation économique des femmes

64. Les femmes qui ne sont pas mariées sont extrêmement exposées à la misère. Différents tableaux en coupe doivent préciser les rapports entre la composition des ménages, la situation matrimoniale et la situation économique des femmes. Plus précisément, il faut recueillir des données sur le travail et les revenus des femmes et sur la présence d'autres soutiens de famille ou d'autres sources de revenus, ventilées par situation matrimoniale. Il convient d'examiner spécialement la situation des femmes exclusivement responsables du bien-être économique de leurs enfants.

65. Parmi les mesures spécifiques de certains de ces facteurs, on peut citer les suivants :

a) Données concernant la situation matrimoniale, ventilées sur la base du travail des femmes, des migrations des femmes causées par le mariage, de la présence de parents d'adultes au sein du ménage (en établissant une distinction entre les lignages masculin et féminin), du revenu et de la présence d'autres soutiens de famille et/ou d'autres sources de revenus.

b) Dans le cas des femmes vivant dans des unions consensuelles, une classification sur la base du principal soutien de famille et des autres sources de revenus disponibles;

c) Dans le cas des femmes divorcées, veuves, séparées ou mères célibataires, classification de la situation matrimoniale, ventilée sur la base du nombre et de l'âge des enfants, du principal soutien de famille et des autres sources de revenus disponibles;

d) Taux de dissolution des unions consensuelles ventilé par âge de la femme, nombre d'enfants et résidences urbaines et rurales.

4. Evolution du cycle biologique

66. Les changements produits par une modification de la situation matrimoniale ne sont qu'un exemple de la dynamique de la formation de la famille et de l'établissement du ménage. L'interprétation des modes de comportement des femmes est souvent beaucoup plus facile lorsque l'on dispose d'informations complémentaires sur le stade qu'elles ont atteint dans leur cycle biologique. Dans ce contexte, l'âge de

l'enfant aîné est souvent un point de référence extrêmement important. Il est indispensable de disposer de données concernant les rapports entre le stade que les femmes ont atteint dans leur cycle biologique et leurs activités économiques si l'on veut comprendre les pressions et les contraintes qu'entraîne la naissance d'enfants. Bien que les données relatives à la situation matrimoniale soient importantes, les données sur la maternité le sont peut-être encore plus.

67. Parmi d'autres exemples de mesures relatives à l'évolution du cycle biologique, on peut citer :

a) Le nombre moyen d'années dont disposent les femmes après la naissance du dernier enfant, ce qui permet de comprendre l'importance relative de la maternité dans la vie d'une femme et les options et possibilités qui s'offrent à elle dans la pratique ailleurs qu'au foyer; ce phénomène peut être mesuré en examinant les événements du cycle de reproduction (intervalles probables entre la première et la dernière naissance) par rapport à l'ensemble de la vie d'une femme (mesuré sur la base de l'espérance de vie);

b) Les répercussions de la naissance d'enfants sur les revenus et les dépenses à différents stades du cycle biologique d'une femme.

II. LES FEMMES ET LES SERVICES D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

68. Le désir d'éducation des femmes transcende la simple acquisition de connaissances et de compétences : l'éducation des femmes influe en effet sur leur position sociale et économique. L'éducation donne aux femmes la possibilité de choisir leur mode de vie, leur accorde un certain statut (bien que pas nécessairement du pouvoir ou la possibilité de participer à la prise de décisions), aide les femmes à s'aider elles-mêmes en participant aux systèmes politiques et économiques et leur apprend à connaître - mais pas nécessairement à exercer - leur pouvoir économique.

69. La mesure dans laquelle les femmes ont accès aux possibilités d'éducation reflète l'attitude de la société en ce qui concerne les options autres que le mariage et la maternité qui sont offertes aux femmes. La mesure dans laquelle les femmes saisissent les possibilités d'éducation qui leur sont ouvertes reflète, à son tour, la conception que les femmes ont d'elles-mêmes, ce qu'elles attendent de la vie et leurs ambitions.

70. Il n'est pas possible d'évaluer tous ces éléments au moyen d'une série d'indicateurs uniques. Dans le présent chapitre, la discussion est nécessairement sélective, et les concepts et mesures envisagés sont fondés sur trois prémisses fondamentales : a) les limitations imposées à l'éducation et à la formation des filles perpétuent les inégalités entre hommes et femmes, et l'éducation des adultes ne peut combler qu'en partie les lacunes de l'éducation normale; b) l'éducation et la formation continue des adultes, particulièrement dans le domaine professionnel, sont essentielles si l'on veut pouvoir obtenir et conserver un emploi et améliorer sa situation en période d'évolution socio-économique rapide; et c) les partis pris spécifiques et la discrimination dont font l'objet les femmes sur le plan des programmes de formation professionnelle technique et agricole créent des obstacles institutionnels qui sont difficiles à surmonter.

71. Les recensements de population sont des sources essentielles de données de référence concernant le niveau d'éducation et la fréquentation scolaire. Toutefois, les recensements ne permettent pas d'obtenir les statistiques détaillées qui sont indispensables aux planificateurs de développement, aux spécialistes de la main-d'oeuvre et aux éducateurs, qui doivent identifier les problèmes rencontrés et suivre les progrès réalisés dans des domaines susmentionnés. Il est donc extrêmement nécessaire de compléter les recensements par un programme intégré de statistiques sur l'éducation et la formation fondé sur les données recueillies dans le cadre d'un programme coordonné de collecte d'informations fondé sur les dossiers administratifs et les enquêtes sur les ménages. Les données provenant des enquêtes sur les ménages sont particulièrement nécessaires pour suivre et évaluer l'impact des programmes et des politiques dans le domaine de l'enseignement aux échelons national et sous-national.

A. Les problèmes de données

72. Les indicateurs actuellement disponibles concernant le niveau d'enseignement posent de sérieuses difficultés, qui peuvent être résumées comme suit :

a) Les statistiques existantes permettant de mesurer la disponibilité des différents types d'activités d'enseignement et la participation à ces activités sont limitées aux données concernant les effectifs scolaires. Les données concernant la fréquentation scolaire, normalement, ne sont compilées que dans le cadre des

recensements, et l'on profite rarement des possibilités qui s'offrent de compiler de telles données plus fréquemment dans le cadre des enquêtes sur les ménages. Dans de nombreux pays, les dossiers scolaires permettent également de recueillir des données sur la fréquentation scolaire, ventilées par caractéristiques socio-économiques sélectionnées; mais, encore une fois, ces données sont rarement traitées;

b) A l'heure actuelle, l'on ne compile guère d'informations systématiques pour mesurer le niveau d'enseignement sur la base du nombre d'élèves qui pourraient suivre ou achever leurs études;

c) Les données rassemblées portent principalement sur le système d'éducation formel et par conséquent, ne tiennent pas suffisamment compte des activités d'éducation et de formation particulièrement importantes pour les groupes moins favorisés. Il n'est accordé qu'une faible priorité aux statistiques concernant l'éducation périscolaire et l'éducation des adultes ainsi que les programmes de formation professionnelle organisés hors du système formel;

d) Les concepts et les statistiques permettant d'évaluer et de mesurer les liens qui existent entre l'éducation, l'emploi (effectif et potentiel), la mobilité professionnelle et le revenu n'ont guère été utilisés (39).

73. L'on peut conceptualiser la disponibilité de ressources éducatives (en termes absolus) et l'égalité des chances sur le plan professionnel (par rapport aux hommes) en se référant à quatre dimensions différentes. Dans ces domaines les mesures appropriées peuvent être identifiées comme suit : 19/

a) L'accès aux services d'enseignement, sur la base de la proportion des cohortes des catégories d'âges considérées qui sont inscrites à l'école ou qui fréquentent l'école à un niveau d'enseignement déterminé;

b) Le niveau d'instruction, sur la base de la proportion de la population ayant atteint différents niveaux d'éducation ou ayant achevé avec succès un certain nombre d'années d'études;

c) La poursuite des études, en se référant aux taux réels de survie et de transition fondés sur la proportion de la cohorte initialement inscrite qui demeure à l'école pendant l'ensemble d'un cycle d'éducation déterminé et qui passe au cycle suivant respectivement. Cette mesure permet de déterminer tant la poursuite des études à l'intérieur d'un même cycle que la progression à des cycles supérieurs;

d) La disponibilité égale d'options en matière d'éducation, c'est-à-dire la mesure dans laquelle les programmes d'enseignement, les normes, les programmes offerts et la qualité de l'éducation sont égaux dans le cas des hommes et des femmes.

74. Dans le même ordre d'idées, des questions sont posées également à propos de la qualité, de la pertinence et de la valeur fonctionnelle des programmes d'enseignement disponibles, mais il s'agit là d'une question qui ne rentre pas dans le cadre de la présente étude. La valeur fonctionnelle de l'éducation du point de vue de la vie des femmes est une question qui est abordée implicitement ci-dessous, dans la mesure où l'on recommande de mesurer les liens qui existent entre l'éducation et le travail des femmes.

75. A l'heure actuelle, les statistiques de l'éducation sont compilées à l'échelon national sur la base des recensements, des enquêtes sur les ménages et des dossiers administratifs, notamment des dossiers du système d'éducation. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) compile annuellement des statistiques à l'échelon international sur la base des dossiers administratifs et, moins fréquemment, sur la base des recensements. L'UNESCO ne compile pas et ne publie pas systématiquement de statistiques provenant des enquêtes sur les ménages, mais en tient compte dans ses autres compilations.

76. Dans le domaine de l'accès à l'enseignement et du niveau d'éducation, les statistiques sont généralement disponibles concernant :

- a) Les taux d'alphabétisation des populations de plus de 15 ans;
- b) Les effectifs scolaires aux niveaux primaire et secondaire et au niveau de l'enseignement supérieur, exprimés en chiffres absolus et en ratios de scolarisation;
- c) La fréquentation scolaire : ces statistiques sont publiées occasionnellement sur la base des données recueillies lors des recensements nationaux de population;
- d) Les niveaux d'éducation pour les populations de plus de 25 ans (dans certains pays, pour les populations de plus de 10 ans).

77. Pour ce qui est de l'égalité d'options, des mesures indirectes peuvent être fondées sur le type d'éducation poursuivi par ceux qui fréquentent l'école secondaire (enseignement général, enseignement professionnel ou formation de maîtres) et sur le domaine d'étude suivi dans le troisième cycle.

78. Pour toutes ces séries de base, les données sont présentées séparément par sexe. Il est donc possible, sur la base des informations ci-dessus, d'établir des indices de la ségrégation des sexes, de la représentation des femmes et des différences par sexe dans le domaine de l'éducation.

B. La mesure des résultats scolaires des femmes dans le cadre du système d'éducation formel

1. Taux de scolarisation et fréquentation scolaire

79. L'accès à l'éducation peut être mesuré systématiquement et fréquemment au moyen des taux de scolarisation, ventilés par sexe, exprimés en chiffres absolus et en ratios de scolarisation, qui peuvent être utilisés pour établir des indices des différences de scolarisation par sexe des cohortes de différentes catégories d'âges. Ces données sont publiées annuellement par les services nationaux d'enseignement et publiées tous les ans dans l'Annuaire statistique de l'UNESCO. Bien qu'elles constituent un indicateur important, les statistiques de scolarisation ne permettent de mesurer qu'en partie l'accès à l'éducation en raison des lacunes que comportent les données relatives à la fréquentation scolaire. Les taux de scolarisation et de fréquentation sont probablement différents par sexe, par groupements socio-économiques et par lieux de résidence. Toutefois, l'on ne dispose pas de données empiriques le confirmant. Les classifications socio-économiques et géographiques que comportent les données administratives sont limitées dans le meilleur des cas et ne sont pas coordonnées avec celles qui sont utilisées dans le

cadre des recensements et des enquêtes, ce qui fait qu'il est très difficile de suivre et d'analyser ces disparités.

80. L'existence de données concernant la fréquentation scolaire revêt donc la plus haute importance. A l'échelle internationale, le Bureau de statistique de l'ONU publie des informations sur la fréquentation scolaire recueillies dans le cadre de recensements de population grâce à un questionnaire spécial qui est distribué, après chaque recensement national de population, aux services nationaux chargés du recensement. Ces données ne sont publiées que dans des numéros sélectionnés de l'Annuaire démographique de l'ONU et, de ce fait, sont difficilement comparables aux données relatives à la scolarisation par suite de plusieurs différences conceptuelles et méthodologiques, comme les différences de périodes ouvertes et les différences entre les taux de scolarisation établis par les écoles et les taux de fréquentation déclarés par les ménage 21/. L'on ne dispose guère d'informations systématiques sur la façon dont ces données sont effectivement utilisées à l'échelon national.

81. Les pays devraient donner une priorité élevée à l'établissement de systèmes de collectes de données qui permettraient d'obtenir systématiquement des informations sur les taux de fréquentation scolaire ventilés par sexe, qui pourront alors être comparés aux données relatives à la scolarisation qui sont collectées tous les ans. Spécifiquement, des statistiques de fréquentation sont nécessaires pour calculer les taux de fréquentation scolaire par sexe, par âge et par résidences rurales et urbaines pour les populations de 6 à 24 ans 22/. Les planificateurs nationaux ont besoin de plus de statistiques pour contrôler les différences existant entre les sexes sur le plan de l'éducation et pour mesurer les progrès accomplis sur la voie de l'égalité. Les taux de fréquentation scolaire par sexe et par âge peuvent également être ventilés par niveaux d'éducation (primaire, secondaire, supérieur) et, si possible, par année d'âge.

2. Niveau d'instruction

82. Le niveau d'instruction est défini comme étant "celui qui correspond à la dernière année d'études accomplies ou au plus haut degré atteint par une personne dans le système d'enseignement de son Etat ou d'un autre Etat" (68, p.11). Pour mesurer le niveau d'instruction, les points de référence peuvent être le degré le plus élevé complété ou atteint, les années d'études complétées ou atteintes, le type d'école suivi ou atteint, le type de certificat ou de diplôme obtenu et ainsi de suite (68, p.32). L'UNESCO publie des tableaux présentant des données concernant autant d'observations que possible, sur la base des six niveaux d'instruction ci-après (68, p.32) :

- a) Sans scolarité (n'ayant jamais fréquenté l'école ou ne l'ayant fréquentée que moins d'un an);
- b) Premier niveau non complété (au moins une année d'études primaires mais dernière année de ce niveau non complétée);
- c) Premier degré complété (dernière année d'enseignement primaire complétée mais pas d'éducation secondaire);
- d) Second degré, premier cycle (entrée dans le premier cycle du secondaire, complété ou non);

e) Second degré, deuxième cycle (groupe qui se compose de ceux qui sont passés dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire au sortir du premier et ceux qui ne l'ont pas complété et ceux qui l'ont complété mais qui n'ont pas fait d'études postsecondaires);

f) Enseignement supérieur (tous ceux qui ont entrepris des études postsecondaires, qu'ils les aient achevées ou non).

83. Cette classification devrait être simplifiée et orientée plus directement vers les besoins de la planification de la main-d'oeuvre. Essentiellement, l'on cherche à déterminer les informations ci-après pour les populations de plus de 25 ans ayant quitté l'école :

a) Pour ce qui est des niveaux d'instruction, quelle proportion de ces populations a achevé chaque degré, c'est-à-dire combien de femmes adultes ont achevé leurs études primaires, secondaires ou supérieures? La classification actuelle englobe tant l'entrée dans un cycle déterminé que l'achèvement des différents degrés;

b) Pour ce qui est des années d'études, combien d'années d'études ont suivies les hommes adultes, quels que soient les degrés ou les cycles suivis?

En raison des différences qui existent entre les pays en ce qui concerne le nombre d'années que comprend chaque cycle, les désignations premier cycle, deuxième cycle, etc., ne sont pas très utiles s'agissant de déterminer le nombre effectif d'années d'études suivies.

84. Plus concrètement, donc, les statistiques concernant le niveau d'instruction des sexes tant féminin que masculin au sein d'un même pays devraient être établies et compilées pour : mesurer le nombre d'années d'études achevées et b) analyser l'efficacité du système d'enseignement. Les séries dont on dispose actuellement concernant la population ayant quitté l'école vise le degré et les années d'études complétées par les personnes ayant quitté le système d'éducation normal. Ces statistiques devraient également comprendre :

a) Les taux d'achèvement des études, soit pour chacun des principaux niveaux d'enseignement, des hommes et des femmes, c'est-à-dire la proportion des populations des sexes masculin et féminin ayant achevé leurs études primaires, secondaires et supérieures;

b) Le nombre d'années d'études complétées, quel que soit le niveau atteint. Cette mesure élimine les difficultés qu'il y a à assurer une stricte comparabilité des années entre les sociétés s'agissant de savoir ce qui constitue le niveau primaire et le niveau secondaire, etc.

85. Les données concernant l'achèvement des études permettent de bien mesurer l'égalité ou l'inégalité verticale et horizontale en ce qui concerne les niveaux d'instruction atteints par les deux sexes. Ces données permettent de mieux mesurer les différences de taux d'abandons scolaires entre les sexes causées par la priorité plus élevée accordée à l'éducation des garçons et par les responsabilités accrues qui sont confiées aux filles et aux adolescentes, qui doivent aider aux travaux familiaux et s'occuper des enfants (41).

3. Poursuite des études

86. Le niveau d'éducation complété est naturellement lié à la capacité qu'a l'intéressé de demeurer dans le système d'enseignement et d'atteindre des niveaux d'éducation plus élevés. En l'occurrence, l'on s'intéresse surtout à la capacité de la population d'âge scolaire de demeurer dans le système d'enseignement. Pour les populations de 6 à 24 ans, qu'il s'agisse de celles qui fréquentent l'école ou de celles qui ont abandonné le système scolaire formel, il convient de relever trois mesures importantes de la poursuite des études.

a) Taux d'achèvement des études, c'est-à-dire le nombre d'élèves et la proportion des personnes scolarisées qui complètent un niveau déterminé chaque année;

b) Les taux de conservation scolaire, qui indiquent à quelles étapes du cycle de l'enseignement il est le plus facile pour le système de conserver les élèves ou, inversement, à quel stade les abandons scolaires sont les plus probables;

c) Les taux de transition, qui indiquent à quel stade du cycle de l'éducation la progression à un niveau plus élevé est la plus ou la moins vraisemblable, c'est-à-dire du niveau primaire au niveau secondaire, du niveau secondaire au niveau supérieur, et, s'il y a lieu, les transitions d'un niveau intermédiaire à un autre 23/.

4. Égalité des chances dans le domaine de l'éducation

87. De nombreuses préoccupations ont été exprimées à propos des inégalités entre les sexes que fait apparaître le système d'enseignement pour ce qui est des possibilités d'éducation et des programmes offerts. La mesure dans laquelle les femmes ont le même accès que les hommes aux programmes d'éducation, aux options et aux diplômes peut être mesurée par:

a) L'incidence de la ségrégation par sexe dans le processus d'éducation, qui se manifeste par le nombre d'écoles pour filles ou pour garçons exclusivement, par opposition aux écoles mixtes, et la scolarisation des femmes dans chaque type d'institution; et

b) La subsistance de spécialisations scolaires fondées sur le sexe et de stéréotypes fondés sur le sexe, qui se manifestent par les différences de programmes d'enseignement dans les écoles pour filles ou pour garçons exclusivement et les écoles mixtes.

88. Les écoles pour filles peuvent être comparées aux écoles pour garçons ainsi qu'aux écoles mixtes sur les plans suivants:

a) Cours offerts;

b) Différences de programmes;

c) Différences de normes applicables aux admissions, à la notation et aux diplômes;

- d) Existence de domaines de spécialisations;
 - e) Orientation explicite ou implicite des élèves et des étudiants;
 - f) Existence d'écoles pour filles, par opposition aux écoles de garçons (autrement dit, y a-t-il dans le secteur privé ou le secteur public une proportion égale d'écoles de filles et d'écoles de garçons ?)
89. Lorsque les établissements d'enseignement sont mixtes, la persistance de différences fondées sur le sexe peut être mesurée en établissant des statistiques dans les domaines suivants:
- a) Différences dans les conditions d'admission que doivent remplir les filles et les garçons;
 - b) Différences entre les sexes pour ce qui est des types d'études suivies;
 - c) Parti-pris fondé sur le sexe dans les programmes d'études, les normes et les spécialisations offertes;
 - d) Spécialisation et orientation implicites ou explicites des élèves par sexe;
 - e) Image défavorable ou favorable donnée des femmes et des filles dans les matériels pédagogiques 24/.

C. Mesure des résultats obtenus par les femmes en ce qui concerne l'éducation et la formation reçues hors du système d'éducation formel

90. Les statistiques de l'éducation n'ont pas suffisamment tenu compte de la tendance nouvelle qu'ont les sociétés en développement à faire une plus large place à la formation reçue hors du système d'éducation formel, 25/ ce qui a conduit a) au développement des programmes d'éducation de base conçus à l'intention des populations d'âge scolaire et des populations adultes hors du système d'éducation formel, et b) à la prolifération de programmes de formation professionnelle destinés à inculquer aux adultes défavorisés sur le plan de l'éducation des compétences leur permettant de trouver un emploi. Les mesures actuelles des résultats obtenus dans le domaine de l'éducation ne tiennent compte d'aucun de ces phénomènes importants.

91. Dans le cas des femmes adultes en particulier, spécialement celles qui ont été laissées en marge du système d'éducation formel, une formation professionnelle pouvait marquer un progrès très important. Il importe donc au plus haut point d'établir un système de comptabilité ayant les objectifs suivants :

- a) Fournir des informations sur l'accès "potentiel" des femmes aux programmes de formation professionnelle, l'accent étant mis, en particulier, sur les limitations imposées en ce qui concerne l'accès à ces programmes pour des raisons tenant à l'âge, le lieu de résidence, à la situation matrimoniale et ainsi de suite;
- b) Evaluer la participation effective des femmes aux programmes d'éducation de base et aux centres d'apprentissage professionnel;

c) Evaluer la mesure dans laquelle les femmes ont le même accès que les hommes aux programmes de formation orientés vers l'emploi et la possibilité de développer leurs capacités de gain ailleurs qu'au foyer.

1. Programmes d'alphabétisation et programmes d'éducation de base connexes

92. Pour ce qui est de l'accès des femmes aux programmes d'alphabétisation et aux autres programmes d'éducation de base semblables et de leur participation à ces programmes hors du système scolaire formel, des informations doivent être compilées dans les domaines suivants:

- a) Scolarisation et fréquentation actuelles;
- b) Niveau d'éducation précédemment atteint;
- c) Taux d'achèvement;
- e) Existence de programmes pour hommes et pour femmes ou de programmes mixtes;
- f) Contenu, et notamment:
 - i) Alphabétisation simple;
 - ii) Alphabétisation fonctionnelle;
 - iii) Education religieuse;
 - iv) Arithmétique;
 - v) Formation à l'économie ménagère;
 - vi) Formation orientée vers l'emploi et la génération de revenu dans les activités du secteur moderne.

2. Education et formation des adultes

93. Vu l'importance que revêtent l'éducation et la formation péri-scolaire et les programmes pour adultes s'agissant d'améliorer les possibilités d'emploi, il faudra établir des indicateurs permettant de mesurer l'accès des femmes à ces programmes et les résultats qu'elles obtiennent; ces indicateurs porteraient en particulier sur les points suivants :

- a) Scolarisation et participation actuelles;
- b) Niveau d'éducation atteint précédemment;
- c) Taux d'achèvement;
- d) Durée;
- e) Conditions d'admission implicites ou explicites (notamment âge, situation matrimoniale, niveau d'instruction);
- f) Niveau du programme;
- g) Contenu du programme :
 - i) Formation à l'économie ménagère;
 - ii) Formation aux activités génératrices de revenu dans le secteur traditionnel;
 - iii) Formation aux activités génératrices de revenu et à l'emploi dans le secteur moderne;

h) Aggravation des différences entre les sexes :

- i) Existence de programmes pour hommes et pour femmes ou de programmes mixtes;
- ii) Orientation de la formation fondée exclusivement ou principalement sur le sexe.

94. Les statistiques concernant les programmes d'éducation pour adultes et les programmes de formation suivis par les femmes, par domaine d'études, permettent de suivre de près la tendance à l'égalité entre les sexes. Traditionnellement, la formation des femmes a été limitée à certains domaines qui n'ouvrent que des emplois subalternes et qui limitent la capacité de gain des femmes, c'est-à-dire les arts ménagers, la couture, les métiers artisanaux et ainsi de suite. Dans le cas des hommes, le système a orienté l'éducation vers l'acquisition de compétences professionnelles dans les domaines industriels et techniques en raison des idées stéréotypées que l'on a de la capacité des femmes d'exercer des professions et d'acquérir des compétences dans la mécanique ou dans des secteurs connexes, les femmes n'étant d'ailleurs pas censées s'y intéresser (19, 43).

D. Evaluation du lien entre l'éducation et le travail des femmes

95. Les statistiques concernant la scolarisation et la fréquentation scolaire donnent des informations sur les rapports qui existent entre les moyens d'enseignement et l'accès à l'éducation. Toutefois, on connaît mal les liens qui existent en fait entre le niveau d'éducation atteint par les femmes et les options qui s'offrent à elles dans la vie. Comment, par exemple, l'éducation et la formation reçues par une femme accroissent-elles ses chances de se trouver un emploi effectif et potentiel? 26/ Il s'agit là de tout un nouveau domaine d'étude qui doit être exploré sur une base expérimentale avant de pouvoir essayer de systématiser toutes les pratiques de collecte de données.

96. L'on pourrait s'attendre que l'absence d'éducation des femmes par rapport aux hommes soit un désavantage pour elles dans le processus de recrutement pour l'emploi étant donné que les femmes n'ont pas les compétences nécessaires pour soutenir la concurrence des hommes sur le marché du travail. En outre, les femmes peuvent faire l'objet d'une discrimination après être entrées sur le marché du travail, par exemple lorsqu'elles ont le même niveau d'éducation que les hommes mais se voient toutefois refuser les mêmes occupations ou les mêmes emplois. Ces tendances doivent être explorées.

97. Il importe de faire des études dans quatre domaines pour évaluer le lien qui existe entre l'éducation, la formation et le travail des femmes ainsi que la mesure dans laquelle les liens entre l'éducation et le travail se manifestent de façon différente dans le cas des femmes et dans celui des hommes. Ces domaines sont les suivants :

a) La correspondance empirique entre les qualifications des femmes et les emplois qu'elles occupent ou ont occupés, en comparant cette correspondance à celle qui existe dans le cas des hommes. Ce rapport donne une statistique de l'emploi en fonction de l'éducation et permet de mesurer les tendances à la discrimination sur le marché du travail;

b) La correspondance entre les qualifications et la formation reçues par les femmes et les besoins qui se manifestent sur le marché du travail d'un pays, en la comparant avec la correspondance constatée dans le cas des hommes. Ce rapport permet de mesurer les possibilités d'emploi des femmes par rapport à celles des hommes;

c) Le rapport entre l'éducation et la formation, d'une part, et les taux de chômage des hommes et des femmes, d'autre part;

d) L'idée que les femmes se font du type d'éducation ou de formation qu'elles ont reçue qui les a aidées à obtenir un emploi et à améliorer leurs capacités de gain.

98. Toutefois, avant de pouvoir sélectionner et compiler des indicateurs appropriés dans ces domaines, il faut combler les sérieuses lacunes que présentent les données actuelles et éliminer différentes ambiguïtés méthodologiques. Certains de ces problèmes sont les suivants :

a) L'insuffisance des données de base sur la population qui est féminine résultant de stéréotypes, de distorsions et de sous-estimations fondées sur le sexe qui affectent les femmes économiquement actives;

b) La difficulté qu'il y a à trouver des enquêtes réalisées à l'échelle du pays tout entier par les services nationaux de statistiques fournissant des données comparables sur les niveaux d'éducation et les antécédents professionnels. Les enquêtes nationales donnent des informations détaillées sur un de ces éléments ou sur d'autres, mais rarement sur les deux;

c) L'absence de données sur l'emploi ventilées par catégorie professionnelle détaillée. Une bonne part des informations sur les antécédents professionnels recueillis dans le cadre des enquêtes n'est pas systématiquement présentée par catégorie professionnelle détaillée, et les recensements ne donnent pas tous des tableaux en coupe aussi détaillés. Des informations précises sur les tâches effectivement accomplies sont nécessaires pour établir des liens valables entre les variables concernant l'éducation et l'emploi et pour mettre au point des indices de la discrimination en matière d'éducation et d'emploi;

d) L'absence, dans certains pays, de projections de la structure des besoins futurs du marché du travail, qui permettraient de mesurer le "potentiel" d'emploi des femmes et des hommes en fonction du niveau d'éducation qu'ils ont atteint et de leurs expériences actuelles;

e) L'insuffisance des statistiques en matière d'emploi, qui fait qu'il est difficile de mesurer systématiquement les rapports entre l'éducation et l'emploi. Souvent, les gouvernements se fondent, pour faire des extrapolations, sur les données rassemblées par des bourses du travail et d'autres organismes qui ne desservent qu'une partie de la population active totale.

99. La question du chômage et de l'éducation revêt une importance croissante car l'on constate généralement des taux de chômage élevés parmi les femmes (44). Théoriquement, la corrélation entre les deux variables pourrait être négative (une meilleure éducation semble améliorer les possibilités d'emploi), positive (une éducation plus poussée réduit l'éventail des emplois) ou curvilinéaire (le taux de chômage augmente avec l'achèvement des études secondaires mais diminue dans le cas des diplômés de l'université). Tous ces phénomènes peuvent varier beaucoup en

fonction du sexe. Les différences constatées peuvent être en partie artificielles en raison des partis pris systématiques du processus de collecte des données. Il se peut que le chômage des femmes éduquées et des travailleuses découragées, dont l'éducation n'est pas si poussée, ne soit pas totalement déclaré. Pour déterminer dans quelle mesure tel est effectivement le cas, il faudrait faire des études empiriques.

III. ACTIVITE ECONOMIQUE DES FEMMES ET PARTICIPATION DES FEMMES A LA POPULATION ACTIVE

100. Le présent chapitre étudie les incidences de la résolution concernant les statistiques relatives à la population économiquement active, à l'emploi, au chômage et au sous-emploi adoptée par Treizième Conférence internationale des statisticiens du travail qui s'est tenue en octobre 1982 et est également fondée sur les recommandations concernant l'adoption d'une méthode par étapes pour la collecte et la présentation des données relatives à la population active (20, 21, 23). Dans certains cas, l'on envisage une approche différente de celle qui a été adoptée par la Conférence. Dans le présent chapitre, la discussion porte principalement sur les questions liées à la mesure de l'offre effective de main-d'oeuvre féminine sur la base du nombre de femmes actuellement ou habituellement employées, y compris sous-employées. L'on examine également les questions liées au chômage, qui est une autre dimension de l'offre de main-d'oeuvre.

A. Recommandations internationales révisées concernant les statistiques du travail

101. Le cadre conceptuel et les systèmes de collecte de données classiques utilisés pour mesurer les activités productives et l'évolution de la main-d'oeuvre, fondés sur les résolutions concernant les statistiques de la population active adoptées en 1954 et 1966 par l'Organisation internationale du Travail 27/, n'ont pas permis de saisir comme il convient la façon dont les femmes des pays en développement abordent le monde du travail. Il en a résulté une sous-estimation des besoins d'emploi des femmes et une sous-évaluation de leur contribution à l'économie des ménages et à l'économie nationale. La résolution adoptée par la Treizième Conférence internationale des statisticiens du travail tend à rectifier cette tendance. En fait, les nouvelles recommandations doivent être soigneusement appliquées aux systèmes de statistiques si l'on veut éviter que la nette tendance constatée dans le passé à sous-estimer l'étendue de la participation des femmes à l'économie n'aboutisse à surestimer la partie de la population de sexe féminin économiquement active.

102. La résolution de 1982 rectifie plusieurs facteurs qui avaient précédemment entraîné de très nettes distorsions fondées sur le sexe dans le décompte de la population active réalisé lors des recensements et des enquêtes (79). A la différence des résolutions de 1954 et de 1966, la résolution de 1982 introduit:

a) Deux méthodes de mesure de la population économiquement active, l'une fondée sur l'activité actuelle et l'autre sur l'activité usuelle. Bien que la première méthode soit fondée sur une période de référence brève (une semaine ou un jour), la seconde identifie la situation d'emploi ou de chômage en se référant à la majeure partie d'une période spécifiée plus longue (par exemple, les 12 mois précédents). L'emploi de cette période de référence plus longue doit permettre de mieux saisir les subtilités des activités saisonnières intermittentes des femmes dans l'agriculture et dans les secteurs commerciaux non formels qu'une simple mesure fondée sur l'activité actuelle; 28/

b) Une méthode modifiée permettant de mesurer le chômage dans certaines situations, fondée sur un relâchement du critère du "demandeur d'emploi" employé dans la définition standard du chômage et, ainsi, basée essentiellement sur le critère de la "disponibilité pour un travail". Chaque pays doit appliquer ce dernier critère compte tenu de ses circonstances propres. Précédemment, seul le premier des critères

était appliqué, ce qui excluait de nombreuses femmes des statistiques relatives à la population active et au chômage. Le critère du "demandeur d'emploi" ne peut pas toujours être appliqué dans les pays en développement, particulièrement dans le cas des femmes, car les procédures formelles consistant notamment à s'adresser à des services gouvernementaux, à faire une demande formelle, à s'inscrire auprès d'organismes de chômage et ainsi de suite ne sont pas répandues, ni d'ailleurs obligatoirement nécessaires pour obtenir un travail; 29/

c) Une définition pratique du sous-emploi visible, qui remplace une partie des recommandations faites dans la résolution de 1966. Le sous-emploi invisible est défini par le rapport existant entre l'emploi et le revenu. Toutefois, la résolution de 1982 ne recommande pas de mesures statistiques afin d'évaluer ce rapport. Il faut espérer que les études analytiques qui seront faites du sous-emploi invisible dans ce contexte feront apparaître avec plus d'exactitude l'étendue du problème que pose le sous-emploi parmi les femmes. L'application du seul critère du sous-emploi visible défavorise également les femmes, car beaucoup plus de femmes que d'hommes peuvent se considérer comme étant pleinement employées en raison de leurs longues heures de travail, bien que leur revenu soit inférieur au niveau réel prescrit. Si l'on ne tient pas compte de la variable liée au revenu, le sous-emploi des femmes est sous-estimé, ce qui entraîne une distorsion dans les données concernant la ventilation par sexe des personnes sous-employées (70, p. 43);

d) Une inclusion explicite de toutes les populations de sexes masculin et féminin travaillant pour leur propre compte ou comme travailleurs familiaux non rémunérés, dans le cas desquels les pratiques suivies précédemment étaient souvent peu appropriées, ce qui rectifie la tendance, dans certains cas, à ne compter parmi la population active que les travailleurs salariés. Ainsi, le concept de travailleurs indépendants, tel qu'il est actuellement appliqué, permet d'inclure dans la population active les travailleurs familiaux non rémunérés et les producteurs de subsistance qui satisfont à la même condition (minimum d'une heure de travail) que les travailleurs salariés et dont la production représente une contribution importante à la consommation totale des ménages 30/.

103. Dans ce contexte, les mesures permettant d'évaluer l'offre effective de main-d'oeuvre féminine sont examinées ci-dessous.

B. Mesures et description de l'offre effective de main-d'oeuvre féminine

104. L'établissement d'indicateurs précis permettant de mesurer et de décrire l'offre effective de main-d'oeuvre féminine est nécessaire pour trois raisons :

- a) Pour établir un inventaire des ressources en main-d'oeuvre féminine disponible pour la production de biens et de services;
- b) Pour comprendre la localisation structurelle des femmes sur le marché du travail;
- c) Pour étudier les rapports qui existent entre le travail et le revenu des femmes et, lorsqu'il y a lieu, pour estimer la gravité de leurs difficultés économiques.

105. Pour atteindre ces objectifs, il faut apporter plusieurs modifications aux systèmes de collecte de données dans le cadre des recensements, des enquêtes et des interviews. Les considérations qui suivent montreront que ces modifications doivent être apportées dans trois domaines : les analyses des recensements, des enquêtes sur la population active ou les études approfondies.

1. Nombre effectif d'heures de travail

106. Pour évaluer les ressources en main-d'oeuvre féminine disponible pour la production de biens et de services, il importe de définir le rapport particulier que les intéressées ont avec une activité économique déterminée.

107. Dans le cadre des recensements, il faut établir une distinction entre la "main-d'oeuvre féminine productive disponible à un moment déterminé" (sur la base de la période de référence courte) et le "nombre de femmes pouvant offrir leur travail pour la production de biens et de services". Cette distinction est assurée dans une certaine mesure par l'inclusion de questions sur la profession ou l'activité actuelle et usuelle. Toutefois, il importe de fixer comme critère un nombre minimum d'heures de travail passées à une activité économique déterminée pour évaluer la disponibilité effective de main-d'oeuvre féminine dans un secteur ou dans une catégorie professionnelle donnée. Ainsi, dans les enquêtes sur la population active, il faut poser une question supplémentaire pour obtenir une mesure fiable de la durée approximative du temps, exprimé par exemple en semaines ou en heures par semaine, que les femmes ont passé à leurs occupations usuelles au cours des 12 derniers mois et pendant les différentes saisons 31/.

2. Classifications liées à la situation de l'emploi

108. La localisation des femmes dans le système de production doit être spécifiée en élargissant et en indiquant plus en détail les catégories que comporte la classification de la situation de l'emploi. L'on doit s'efforcer en particulier de mesurer l'intégration des femmes à la population active ou leur caractère marginal. Deux mesures sont examinées ci-après.

a) Capacité de gain des travailleurs

109. Si l'on veut refléter les capacités de gain des travailleurs indépendants au sein de la population active, il faut établir d'emblée une distinction, dans la catégorie des travailleurs indépendants prévus dans les formules de recensement et d'enquête, entre ceux qui reçoivent un revenu et les travailleurs familiaux non rémunérés. Cette différenciation fera apparaître, particulièrement dans le cas des femmes, la mesure dans laquelle elles ne jouent qu'un rôle marginal, et elle mettra en relief une dimension du rapport qui existe entre le revenu et l'emploi.

b) Situation dans la classification de l'emploi

110. L'on devrait envisager de compléter comme suit la classification standard de la situation de l'emploi figurant dans les formules utilisées lors des recensements et des enquêtes :

a) Employés salariés :

- i) Dans l'administration;
- ii) Dans les entreprises publiques;
- iii) Dans les entreprises privées;

b) Employeur;

c) Travailleurs indépendants/travailleurs pour compte propre (sans l'assistance d'autres travailleurs);

d) Travailleurs familiaux non rémunérés;

e) Membres d'une coopérative de producteurs.

111. En outre, il est proposé :

a) Dans le cas des travailleurs pour compte propre, d'établir une distinction ci-après lors des enquêtes :

- i) Femmes travaillant dans le commerce de gros et de détail;
- ii) Femmes travaillant dans la production d'autres services;
- iii) Femmes travaillant à la production de biens;

b) Il faut faire preuve de prudence en utilisant la catégorie des travailleurs familiaux non rémunérés. La résolution de 1982 prévoit l'inclusion dans la catégorie des travailleurs indépendants de tous les travailleurs familiaux non rémunérés satisfaisant à la condition d'une heure de travail minimum. Cette recommandation a conduit à craindre que, dans certains pays, virtuellement toute la population rurale de sexe féminin ne se trouve incluse dans la population active, ce qui gonflerait artificiellement les statistiques concernant les travailleurs de sexe féminin, bien que cela n'ait pas encore été démontré empiriquement. Par conséquent, il importe de veiller à ce que le critère d'inclusion soit fondé sur l'aspect productif du travail que les travailleurs non rémunérés apportent au processus de production, par opposition aux tâches ménagères.

3. Situation de l'emploi dans les activités agricoles

112. Il faut également établir, dans le cas des producteurs agricoles, des catégories de situation d'emploi établissant une différence entre les divers rapports qui existent entre les femmes et la terre qu'elles cultivent. A cette fin, la Neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, sans les adopter officiellement, a examiné les sous-groupes ci-après de la classification internationale des situations d'emplois (22, pp. 36 et 37) :

a) Dans le cas des employeurs du secteur agricole :

- i) Propriétaires-exploitants;
- ii) Locataires-exploitants;
- iii) Métayers;

b) Dans le cas des travailleurs pour compte propre dans le secteur agricole :

- i) Propriétaires-exploitants;
- ii) Locataires-exploitants;
- iii) Métayers.

Les employés travaillant à des activités agricoles ne devraient pas faire l'objet d'autres subdivisions.

4. Le secteur non formel

113. Il faut s'attacher spécialement à préciser les rapports qui existent entre les femmes et le secteur non formel du marché du travail ainsi que les différences qui existent à cet égard par rapport aux hommes. La Treizième Conférence internationale des statisticiens du travail n'a pas abordé directement cette question, et les pratiques actuellement suivies en ce qui concerne la collecte et l'analyse des données provenant des recensements ne sont guère utiles pour éclaircir ces rapports. Les classifications des industries et des professions actuellement utilisées ne permettent guère de distinguer un grand nombre des activités relevant du secteur non formel auxquelles se livrent les femmes. Une révision de la Classification internationale type des professions contribuerait beaucoup à identifier plusieurs détails de ces types d'activités. Toutefois, un tel travail de révision prendra un certain temps, et il faudra d'abord faire des études approfondies des activités spécifiques réalisées par les hommes et par les femmes dans le secteur non formel pour veiller à ce que la classification révisée reflète les secteurs non organisés et les secteurs les plus restreints de l'économie, et pour qu'elle leur soit applicable.

114. Pour l'avenir immédiat, il est suggéré d'établir, dans les formulaires d'enquête, une différenciation entre les activités relevant du secteur formel et du secteur non formel, par exemple en obtenant des informations sur l'importance et le type d'activités de l'établissement considéré, particulièrement dans le cas des travailleurs de l'industrie ^{32/}. A titre de première approximation, les établissements industriels pourraient être classés comme suit :

- a) Industries artisanales : moins de 10 travailleurs (secteur non formel);
- b) Petites entreprises : 10-19 travailleurs (secteur formel ou secteur non formel);
- c) Moyennes entreprises : 20-99 travailleurs (secteur formel);
- d) Grandes entreprises : 100 travailleurs ou plus (secteur formel);

C. Mesures et description des personnes sous-employées

1. Le problème que pose la mesure du sous-emploi

115. Conceptuellement, le problème que pose la mesure du sous-emploi a été considéré comme tenant : a) à la difficulté qu'il y a à établir une ligne de démarcation entre un emploi adéquat et un emploi marginal; b) au manque d'uniformité dans l'application des différents critères permettant de déterminer la "sous-utilisation de la main-d'oeuvre"; et c) à l'établissement d'un taux d'équivalence entre le chômage et le sous-emploi.

116. Plusieurs tentatives ont été faites pour mesurer le sous-emploi, particulièrement sa portion visible, en se fondant sur l'approche de l'utilisation de la main-d'oeuvre et, plus récemment, sur l'approche liée à l'emploi du temps. La première approche a été critiquée car elle compile en une mesure unique trois éléments différents qui ne sont pas nécessairement liés les uns aux autres : un faible revenu (productivité), des considérations concernant les intrants (temps minimum) et un défaut de correspondance entre l'éducation et l'emploi.

117. La résolution adoptée par la Treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, qui distingue entre le sous-emploi visible et invisible, devrait contribuer à préciser, sur le plan pratique, ce qu'il faut mesurer exactement. Pour mesurer la dimension invisible, l'accent doit être mis sur les rapports entre l'emploi et le revenu. La dimension visible englobe toutes les personnes employées qui "travaillent involontairement moins que la durée normale du travail déterminée pour l'activité considérée et qui cherchaient un emploi supplémentaire ou qui étaient disponibles pour un tel emploi pendant la période de référence" (3). Bien qu'il soit plus facile de mesurer le sous-emploi visible que le sous-emploi invisible, la mesure de la dimension invisible, toutefois, sera sans doute difficile dans le cas des femmes rurales, particulièrement lorsqu'il s'agit de femmes qui travaillent pour leur propre compte et de travailleurs familiaux non rémunérés. Il pourra être difficile de déterminer dans quelle mesure les femmes appartenant à certaines catégories sont disponibles pour un travail supplémentaire.

118. L'expérience acquise jusqu'à présent - sur la base des réponses données par les femmes interrogées lors des enquêtes, qui n'ont pas établi de distinction claire entre le sous-emploi visible et invisible selon la définition figurant dans la résolution de 1982 - a conduit à identifier plusieurs problèmes s'agissant d'évaluer l'étendue du sous-emploi des femmes. Par exemple :

a) Il n'y a pas de correspondance entre le nombre d'heures de travail et les revenus perçus, particulièrement dans le cas des femmes. En raison de leurs longues journées de travail, les femmes ont plus lieu que les hommes d'être considérées comme "pleinement employées", bien que les revenus qu'elles reçoivent soient inférieurs aux niveaux prescrits. Les estimations du sous-emploi et de l'équivalent chômage du sous-emploi fondées exclusivement sur les heures de travail sans tenir compte du revenu conduiront à sous-estimer le sous-emploi des femmes et à donner une image trompeuse de la ventilation par sexe des personnes sous-employées (70, p. 43);

b) Le désir manifesté de travailler davantage est souvent sans rapport avec le nombre d'heures de travail effectives, tel qu'il est mesuré par le critère d'activité économique. D'une part, l'on a constaté dans certains cas que des personnes travaillant 60 heures ou plus ont manifesté le désir de travailler davantage. D'un autre côté, les ouvriers rémunérés dont la durée de travail est courte ne veulent pas toujours travailler plus : il se peut que la durée de leur travail soit courte parce qu'ils ont d'autres engagements non liés à une activité économique ou d'autres sources de revenus.

119. L'approche fondée sur l'emploi du temps a également suscité des problèmes en ce qui concerne les femmes. Cette méthode a faussé les réponses de plusieurs façons :

a) Les femmes tendent à sous-estimer le nombre d'heures qu'elles ont travaillé, ce qui peut être imputé en partie à la définition du travail adoptée dans les enquêtes et en partie au fait que les femmes ne se considèrent pas comme des êtres économiques;

b) Les personnes qui répondent pour autrui, particulièrement lorsqu'on interroge un membre du ménage de sexe masculin plutôt qu'une femme, sous-estiment la durée effective du travail des femmes, soit intentionnellement (par suite de raisons culturelles), soit parce qu'elles ignorent le travail que font effectivement les femmes (44).

2. Propositions tendant à améliorer la mesure des personnes sous-employées

120. Une mesure précise des effectifs et des caractéristiques de la main-d'oeuvre sous-employée - des sexes tant masculin que féminin - est une tâche complexe et, d'une façon générale, les données requises sont difficiles à obtenir. Les informations recueillies lors des enquêtes peuvent donner une première approximation a) de l'ampleur des problèmes, b) de la population la plus sérieusement touchée, et c) des types d'activités économiques dans lesquelles le sous-emploi est le plus visible. Le sous-emploi invisible est particulièrement difficile à évaluer car, pour établir les rapports qui existent entre le revenu et l'emploi, il faut non seulement obtenir des données sur les revenus, mais aussi tenir compte d'éléments comme l'éducation, l'âge, l'expérience professionnelle, la productivité et la demande de main-d'oeuvre.

121. Compte tenu de ce qui est possible, il conviendrait, dans les enquêtes :

a) D'appliquer la méthode fondée sur l'emploi du temps, en rectifiant les problèmes mentionnés ci-dessus. Il faudrait rassembler des informations sur les heures de travail effectif pendant une période de référence courte et sur les journées de travail effectif sur une période de référence longue. La production destinée à l'auto-consommation (travail de subsistance) peut être distinguée des autres travaux, que ce soit pour une rémunération ou pour un bénéfice éventuel. L'élément temps donne une mesure composite tant du sous-emploi que du chômage actuel. Le fait qu'une période de référence d'une semaine peut être subdivisée en sept jours permet d'obtenir sept observations par personne, ce qui donne un agrégat plus stable et plus exact;

b) De compléter la méthode fondée sur l'emploi du temps par une méthode directement liée au revenu, compte tenu de l'absence de correspondance entre la durée effective du travail des femmes et leur revenu;

c) D'élargir les enquêtes sur la population active à d'autres questions pour en faire un instrument permettant de décrire plus exactement le chômage et le sous-emploi des femmes. Dans le cas des enquêtes à grande échelle, on peut y parvenir en :

- i) évaluant les habitudes de travail en se référant au travail accompli à l'heure actuelle et dans le passé (données concernant le comportement);
- ii) sollicitant des réponses subjectives concernant la mesure dans laquelle les femmes veulent et peuvent travailler (données concernant les préférences exprimées);

- iii) en tenant compte expressément du travail accompli par les femmes dans des activités de subsistance et des autres responsabilités ménagères non considérées comme économiques, par exemple lorsque les femmes ont des enfants et les élèvent, s'occupent du ménage et font la cuisine.

De telles informations permettent de faire une distinction plus précise entre les catégories des "chômeurs passifs", des travailleurs "sous-employés" et des travailleurs "découragés", contribuent à identifier le sous-emploi visible et indiquent plus clairement si le fait que les femmes travaillent à temps partiel est dû à leur propre choix (ce qui est une conviction commune) ou est une conséquence de leur statut marginal sur le marché du travail.

D. Les rapports entre l'emploi et le revenu

122. Les débats de la Treizième Conférence internationale des statisticiens du travail ont montré que des études sont nécessaires pour mesurer les rapports entre l'emploi et le revenu. L'Organisation internationale du Travail a déjà entrepris des activités nouvelles dans ce domaine, mais les services nationaux de statistiques devront aussi y contribuer beaucoup.

123. Cette question revêt une importance capitale si l'on veut mettre au point des indicateurs de la situation des femmes. Il est indispensable d'établir des mesures permettant d'évaluer la façon dont les possibilités économiques qui s'offrent aux femmes compte tenu des facteurs structurels correspondent à l'élargissement de leur rôle économique et de leurs responsabilités familiales. L'on peut envisager plusieurs techniques consistant :

a) A introduire dans les enquêtes et les recensements futurs une période de référence longue (12 mois), ce qui permettra d'avoir une idée plus complète des revenus tirés du travail au cours d'un certain laps de temps, ce qui n'est pas possible dans le cas d'une période de référence d'une semaine seulement;

b) A utiliser les enquêtes périodiques sur les ménages et sur la population active pour obtenir systématiquement plus d'informations à jour sur :

- i) la stabilité du travail et des revenus des femmes;
- ii) le montant estimatif de leurs revenus et de leurs dépenses;
- iii) leurs difficultés économiques, en établissant un rapport entre leurs conditions d'emploi et leurs revenus;

c) A entreprendre des études approfondies portant sur des populations restreintes dans des contextes sociaux caractérisés par des structures économiques et des structures de revenus différentes. Ces études peuvent porter sur certains des sujets ci-après :

- i) la nature du travail accompli par les femmes du point de vue de sa périodicité, de sa permanence et de son caractère saisonnier;
- ii) le statut des travailleuses (travailleuses rémunérées, employeurs, travailleuses salariées, travailleuses indépendantes et ainsi de suite);
- iii) la méthode de paiement (en espèces ou en nature);
- iv) le montant du revenu (à l'heure, à la pièce, etc.).

d) A introduire dans la méthode fondée sur l'emploi du temps un élément lié au revenu pour chaque activité économique à laquelle participent les femmes.

124. Si l'on combine les éléments temps et revenu, l'on obtiendra une mesure de la capacité de gain des femmes plus précise que les estimations, fondées sur des agrégats, du nombre d'heures effectif de travail accompli par les femmes sur une période d'un mois.

IV. REVENU ET REPARTITION DU REVENU

125. Lors des tentatives que l'on a faites récemment pour améliorer les statistiques de la répartition du revenu dans le cadre des enquêtes sur les ménages, l'on s'est efforcé surtout a) d'intégrer les enquêtes sur les revenus et les dépenses dans un programme permanent d'enquêtes sur les ménages, et b) de mieux mesurer les différents types de revenus (particulièrement les revenus en nature) 33/. Dans certains pays (Botswana et Sri Lanka par exemple), le secteur des ménages est ventilé sur la base de critères socio-économiques pour que les données puissent être utilisées dans la matrice de comptabilité sociale de la comptabilité nationale. Dans le cadre d'analyses spéciales sur les revenus, l'on a commencé à étudier plus en détail la façon dont la répartition du revenu est déterminée et comment elle est liée à la profession. L'on s'efforce, de plus en plus, de mesurer avec davantage de précision les éléments des revenus et le revenu des différents salariés. En particulier, l'on ne pourra compiler des statistiques sur les revenus des femmes que si l'on peut mesurer les revenus des individus.

126. Les directives provisoires de l'ONU relatives aux statistiques de la répartition du revenu (49) portent principalement sur le revenu des ménages, mais il est également recommandé dans ces directives de considérer l'individu comme une unité statistique, dans toute la mesure du possible, pour mesurer le revenu. Cependant, ces directives reconnaissent que les problèmes pourront se poser s'agissant d'évaluer le revenu des individus dans le cas d'entreprises non constituées en sociétés et de biens représentant une propriété conjointe. En raison de ces problèmes, entre autres, les enquêtes sur les ménages n'ont pas comporté d'informations sur les revenus des femmes. La mesure du revenu des femmes et les effets qu'aurait l'inclusion de leur revenu dans la mesure du revenu total des ménages ainsi que dans la répartition du revenu de l'ensemble de la population n'ont pas encore été étudiés de manière approfondie. Toutefois, les efforts qui sont actuellement déployés pour établir des statistiques sociales et des indicateurs de la situation des femmes afin de décrire leurs responsabilités et leurs rôles économiques changeants ont entraîné la nécessité de ventiler les données concernant leur revenu par sexe et de s'employer, dans les enquêtes sur le revenu, à identifier les revenus de la femme au sein du ménage. La disponibilité de telles données ne pourra que contribuer au perfectionnement des statistiques relatives à la répartition du revenu.

127. L'estimation du revenu des femmes a été difficile, particulièrement dans les pays en développement. Premièrement, l'on se heurte à des estimations contradictoires des revenus, à des problèmes d'identification des sources de revenu et du revenu en nature et à des difficultés conceptuelles s'agissant de déterminer les effets sur le revenu des variables liées à l'accès aux biens et à la propriété des biens ainsi que d'affecter une valeur à la production destinée à l'auto-consommation. En second lieu, l'utilisation de concepts et de méthodes d'enquête fondés sur le ménage comme unité d'analyse du revenu et du bien-être a souvent compliqué l'évaluation des revenus des femmes. En troisième lieu, il se peut que les personnes qui répondent pour autrui sous-estiment consciemment ou inconsciemment le revenu des femmes en mettant l'accent sur les activités économiques des hommes et ainsi en négligeant de déclarer comme il convient le travail, la productivité et le revenu des travailleuses rémunérées. Quatrièmement, les enquêtes supposent souvent, à tort, que le revenu monétaire est la seule mesure valable du

bien-être, négligeant l'importance des échanges non monétaires dans l'agriculture paysanne ainsi que le rôle critique que jouent de telles transactions dans la vie économique des ménages (5).

128. La section A traite des mesures du revenu qui permettraient de mieux tenir compte des contributions apportées par les femmes. Un accent particulier est placé sur le revenu provenant des activités de subsistance, c'est-à-dire de la production destinée à l'auto-consommation. La section B examine les mesures à établir pour décrire le contrôle exercé sur l'utilisation du revenu. Enfin, les facteurs qui influent sur la génération de revenus sont identifiés dans la section C, et en particulier l'accès aux ressources productives, leur propriété et leur contrôle.

A. L'aspect revenu

129. Il est particulièrement important d'établir et de compiler des statistiques appropriées permettant de mesurer le revenu des femmes dans quatre domaines. Ces domaines sont les suivants :

a) Mesure du revenu individuel des femmes : de telles informations sont nécessaires pour construire une courbe spécifique de la répartition du revenu des femmes, qui pourra alors être comparée à la courbe correspondante pour les hommes afin d'identifier les inégalités de revenus par sexe;

b) Mesure de la contribution apportée par les femmes à l'économie du ménage et au bien-être familial : ces informations permettront d'analyser l'importance relative du revenu des femmes du point de vue du bien-être des ménages;

c) Mesure des niveaux de revenus des femmes chefs de ménage et des ménages dirigés par des femmes : le revenu individuel des femmes chefs de ménage devra être comparé au revenu individuel des femmes qui ne sont pas chefs de ménage et au revenu individuel des chefs de ménage de sexe masculin, et le niveau de revenu des ménages dirigés par des femmes devra être comparé à celui des ménages dirigés par des hommes;

d) Mesure du revenu provenant de la production destinée à l'auto-consommation.

Chacun de ces quatre domaines est examiné ci-après.

1. Mesure du revenu individuel des femmes

130. Bien que le revenu soit mesuré sur la base des éléments de revenu reçu par les individus et les ménages, la question de savoir quels sont les éléments de revenu qui peuvent être pris en considération lors des études du revenu des individus et de la répartition du revenu est loin d'être évidente. Les divers pays utilisent pour le revenu des concepts différents dans leurs compilations statistiques. Toutefois, les directives provisoires de l'ONU (49) indiquent clairement les éléments du revenu sur lesquels les pays peuvent se fonder pour compiler leurs statistiques du revenu. Ces directives sont fondées sur le système de comptabilité nationale et sur le système de balances de l'économie nationale et, dans toute la mesure du possible, sont compatibles avec ces systèmes.

131. Les femmes, comme les hommes, tirent des revenus en espèces et en nature de sources diverses : revenus directs, revenus des biens et des investissements, et prestations et transferts. La somme des revenus que les femmes tirent de ces différentes sources constitue leur base de revenu. Les directives identifient les éléments suivants (49, p. 11) :

1. Revenu primaire :

- a) Rémunération des salariés
- i) Salaires et traitements
 - a. En espèces
 - b. En nature
- ii) Cotisations des employeurs à la sécurité sociale et aux régimes analogues;
- b) Revenu des membres des coopératives de production;
- c) Revenu brut d'entreprises (entreprises non constituées en société) (en espèces et en nature, y compris la production destinée à l'auto-consommation);

2. Revenu de la propriété reçu

- a) Loyers imputés des logements occupés par leurs propriétaires
- b) Intérêts
- c) Dividendes
- d) Loyer

3. Transferts courants et autres prestations reçues

- a) Prestations de sécurité sociale
- b) Pensions et prestations d'assurance-vie
- c) Autres transferts courants

Moins

4. Impôts directs payés

5. Cotisations à la sécurité sociale et aux caisses de pension

- a) Sécurité sociale
- b) Caisses de pension.

132. Pour mesurer le revenu dans les pays en développement sur la base des éléments de revenu ci-dessus, il faudra s'employer en particulier à identifier :

- a) La valeur des traitements et salaires reçus en nature (comme un logement ou des aliments gratuits ou subventionnés, etc.);
- b) Le revenu brut des entreprises, y compris le revenu provenant de la vente ou de l'échange de produits dans les secteurs formel et non-formel de l'économie;
- c) La valeur de la production du ménage destinée à l'auto-consommation pouvant être incluse dans le revenu du ménage;
- d) Les transferts reçus en espèces et en nature de membres de la famille absents, d'autres ménages et de la collectivité.

2. Contribution des femmes au revenu du ménage

133. Comme on l'a dit dans l'introduction au présent chapitre, l'on se heurte à plusieurs problèmes lorsque l'on cherche à identifier les revenus des individus dans le cadre du revenu total des ménages, par exemple dans le cas du revenu des entreprises non constituées en société qui peuvent appartenir conjointement à plusieurs membres de la famille et être gérées en commun par ceux-ci et du revenu provenant de biens représentant une propriété commune. De plus en plus, toutefois, à mesure que les femmes commencent à participer au secteur salarié dans les régions rurales et urbaines, elles deviennent salariées en participant à des activités de production qui génèrent un revenu pouvant être clairement distingué de celui des autres membres du ménage. Lorsque tel est le cas, il importe d'évaluer la contribution en nature et en espèces que les femmes apportent au revenu total du ménage.

134. Les femmes contribuent de différentes façons au revenu du ménage. Leur contribution peut être évaluée sur la base des indicateurs suivants :

- a) Le montant du revenu en espèces reçu par les femmes et son utilisation;
- b) L'équivalent monétaire du revenu en nature touché par les femmes et sa classification par type de bien ou de service (paiement sous forme de logement, d'aliments, de vêtements, de services de santé, etc.);
- c) La valeur monétaire ou l'équivalent revenu des activités économiques accomplies "gratuitement" par les femmes pour le compte du ménage mais qui, dans d'autres circonstances, devraient être payées (voir la section 4 ci-dessous pour un examen des activités à prendre en considération).

135. Simultanément, il serait utile, à différentes fins, de connaître la répartition entre les différents membres du ménage de l'ensemble du revenu du ménage. Différentes méthodes peuvent être envisagées pour déterminer cette répartition. La méthode la plus simple consiste à indiquer qui reçoit le revenu lorsqu'il n'y a manifestement qu'un seul revenu. Cela vaudrait normalement tout au moins pour tous les traitements et salaires et certains transferts reçus. Les revenus reçus conjointement par deux ou plusieurs membres du ménage seraient alors considérés comme relevant d'une catégorie spéciale de revenu non individuel qui devrait être ajouté au revenu de tous les individus pour obtenir le revenu total du ménage.

136. Si l'on souhaite ventiler le revenu dit non individuel, l'on peut envisager les méthodes suivantes :

- a) Revenu de l'entreprise :
 - i) Répartition par part de propriété;
 - ii) Répartition par apport relatif de travail;
 - iii) Répartition égale entre tous les membres du ménage participants;
- b) Revenu provenant de la propriété :
 - i) Répartition par part de propriété;
 - ii) Répartition égale entre tous les propriétaires;
- c) Transferts :
 - i) Répartition entre les ayants-droits au transfert;
 - ii) Répartition égale entre tous les membres du ménage.

Il serait également utile de disposer d'informations sur le revenu non individuel pour classer les ménages en fonction du nombre de bénéficiaires de revenus.

3. Niveaux de revenu des ménages dirigés par des femmes et des femmes chefs de ménage

137. D'une façon générale, l'absence de données ventilées sur les caractéristiques des femmes chefs de ménage et des ménages dirigés par des femmes limite l'utilité que présentent les recensements et la plupart des enquêtes sur les ménages s'agissant de répondre aux questions relatives aux niveaux de revenu des ménages dirigés par des femmes et des femmes chefs de famille. Il n'existe que très peu de données sur le revenu ventilé par le sexe du chef de ménage et encore moins de données liées également aux caractéristiques démographiques du ménage; il est encore plus difficile d'estimer les niveaux de revenu des ménages dirigés par des femmes sur une base par habitant ou par adulte (49, p. 26). Actuellement, de telles données sont fort nécessaires étant donné que les différences qui existent entre les ménages dirigés par des hommes et par des femmes sont de plus en plus considérées comme un important secteur d'intervention de la politique sociale 34/.

138. L'on trouvera ci-après certains des principes dont on peut s'inspirer pour rassembler et analyser les données dues au revenu provenant des enquêtes sur les femmes chefs de ménage et sur les ménages dirigés par des femmes.

a) La distinction établie précédemment entre les deux types de ménages considérés comme étant dirigés par des femmes (le ménage dont l'homme est absent et le ménage dont une femme est le principal soutien) doit également être faite ici. Les données doivent être présentées séparément pour chaque type de ménage;

b) Les ménages doivent être classés sur la base de la principale source de revenu du ménage, compte tenu de tous ses membres. Ce critère permet de refléter plus exactement la participation changeante de la population active et aussi d'éliminer les stéréotypes fondés sur le sexe;

c) Le nombre de membres du ménage ainsi que leur sexe, leur âge et leur situation matrimoniale doivent être spécifiés pour :

- i) Séparer les ménages constitués d'une seule personne;
- ii) Calculer le revenu par habitant;
- iii) Calculer le revenu par adulte;

d) Le nombre et le sexe des membres du ménage qui touchent un revenu ou qui sont salariés doivent être spécifiés afin de pouvoir classer les ménages selon qu'ils comprennent un seul ou plusieurs bénéficiaires de revenus et de salaires. Ce principe général est recommandé dans les directives provisoires de l'ONU (49). Toutefois, les directives ne prévoient pas de ventilation des bénéficiaires de revenus et de salaires par sexe;

e) L'âge et la situation matrimoniale des femmes chefs de ménage doivent être spécifiés, car la mesure dans laquelle les femmes ont accès aux ressources et aux systèmes de soutien varie selon leur âge et leur situation matrimoniale, et notamment selon qu'elles sont veuves, divorcées ou abandonnées, ou restent dans les foyers qu'ont quitté les migrants.

139. Le revenu individuel des femmes chefs de ménage peut être mesuré au moyen des mêmes indicateurs identifiés ci-dessus pour estimer le revenu des femmes. Le niveau de revenu des ménages dirigés par des femmes peut être estimé sur la base :

- a) Du revenu reçu par le chef du ménage et de son utilisation;
- b) Du revenu reçu par les autres membres du ménage qui y résident et de son utilisation;
- c) Du revenu reçu par le ménage sous forme de transferts de sources extérieures au ménage.

140. La contribution au ménage des femmes chefs de ménage doit être mesurée au moyen des mêmes indicateurs identifiés ci-dessus (voir le paragraphe 134). Le revenu apporté au ménage par les autres membres du ménage qui y résident peut être mesuré sur la base du total du revenu apporté par eux, qu'il s'agisse d'un revenu primaire ou d'un revenu provenant de biens. Les transferts en espèces ou en nature reçus de sources extérieures au ménage comprennent les prestations de sécurité sociale, les prestations d'assurance-vie, les pensions et les autres transferts courants.

141. Pour indiquer en détail les différentes sources du revenu reçu par les ménages dirigés par des femmes sous forme de transferts et d'autres prestations, il convient de noter en particulier les éléments ci-après :

- a) Ce revenu peut être en espèces ou en nature;
- b) Les transferts provenant de sources extérieures au ménage proviennent de sources publiques, de la famille et de la collectivité sous forme de paiements, de contributions, de transferts entre ménages et d'envois de fonds. Dans ce domaine, les enquêtes sur les ménages qui comprennent des questions sur le revenu doivent également prévoir des questions sur les points suivants :

- 4) Contributions de membres absents du ménage, en spécifiant:
 - a. Le rôle familial du bénéficiaire;
 - b. Le montant versé;
 - c. La régularité de la contribution;
 - d. L'allocation de la contribution;
 - e. Le contrôle exercé sur la contribution (par la femme chef du ménage ou par d'autres);

- ii) Contributions de sources extérieures au ménage et de la collectivité, en spécifiant :
 - a. Le rôle du contribuant;
 - b. La nature de l'organisation communautaire qui verse la contribution;
 - c. La régularité de la contribution;
 - d. La raison de la contribution;
 - e. Le contrôle exercé sur la contribution (par la chef du ménage ou par d'autres).

4. Mesure du revenu provenant de la production destinée à l'auto-consommation du ménage

142. Dans la discussion qui précède, la production du ménage est considérée comme un tout auquel les femmes apportent un revenu en accomplissant "gratuitement" des activités qui, dans d'autres circonstances, devraient être rémunérées par le ménage.

143. La question de la production des ménages est controversée dans la mesure où l'on ne s'est pas mis d'accord sur la question de savoir dans quelle mesure les activités non monétaires du ménage doivent être considérées comme faisant partie intégrante de la production (voir, par exemple, (12)). Ceux qui sont partisans d'élargir le concept de production du ménage ont appelé l'attention sur toute une série d'activités non monétaires accomplies par les femmes et qui sont importantes pour l'économie et le bien-être du ménage. Il a été soutenu que si l'on ne considère pas ces activités comme "productives" en ne leur assignant pas de valeur dans le système de comptabilité nationale, on sous-estime considérablement la contribution économique des femmes 35/. L'on a critiqué les systèmes de comptabilité nationale dans la mesure où ils excluent la valeur de nombreux produits résultant d'activités non commerciales, particulièrement dans le cas des pays en développement où, fait-on valoir, une fraction appréciable de la production trouve sa source dans le processus de production des ménages (5).

144. Plusieurs propositions ont été formulées pour élargir la mesure de la production dans le cadre du produit intérieur brut en incluant dans la comptabilité nationale ou dans les autres mesures de la production certaines activités non monétaires réalisées dans le secteur de subsistance et dans le secteur des ménages. Ces propositions n'ont pas été motivées par la préoccupation causée par la condition des femmes mais plutôt par l'idée qu'une telle méthode fournirait une meilleure indication de la production totale de biens et de services d'une économie donnée qu'une mesure fondée exclusivement sur la production commerciale. Si de telles activités étaient incluses dans la mesure de la production, le tableau statistique de la situation des femmes se trouverait considérablement modifié 36/.

a) Qu'est-ce que la production des ménages?

145. Manifestement, la définition de la production des ménages suscite des questions conceptuelles épineuses. Ces questions sont les suivantes : parmi tous les travaux accomplis dans le cadre des activités de la famille et du ménage, lesquels doit-on considérer comme productifs? Lequel de ces travaux faut-il inclure dans la mesure de la production? 37/

146. Le débat est centré sur le rôle "économique" des activités des ménages (et, selon certains, de la maternité également). On ne s'est pas encore mis d'accord sur un critère d'unification permettant de déterminer quelles sont les activités des ménages qui produisent des biens et des services, lesquelles sont productives ou improductives, lesquelles génèrent une valeur économique ou comment les activités du ménage doivent être mesurées en termes économiques (5). Une définition classique type limite la production des ménages aux activités non rémunérées réalisées par les membres du ménage et pour leur compte, et pouvant être remplacées par des biens acquis sur le marché ou par des services rémunérés si les circonstances comme le revenu, la situation du marché et les penchants personnels, le permettent.

147. Récemment, l'on s'est efforcé de préciser davantage le concept de production du ménage, mais cela a abouti à une polarisation considérable. Une école de pensée cherche à élargir la définition pour englober non seulement les activités productives au sens classique du terme (agriculture domestique, artisanat, etc.), mais aussi i) les services domestiques comme les soins aux enfants et l'allaitement, et ii) les activités qui pourraient autrement être considérées comme des loisirs (jouer avec les enfants, aller à l'église, etc.) 38/. La position plus restrictive limite ce concept aux activités génératrices de revenu réalisées au foyer et autour du foyer, même si elles sont totalement - ou en partie seulement - destinées à la consommation du ménage (35). Les études de l'emploi du temps sont extrêmement utiles pour évaluer l'importance de ces activités. En outre, les activités bénévoles constituent une catégorie spéciale de travaux productifs qui, toutefois, ne contribuent pas au revenu de celui qui les accomplit.

b) Mesure de la production des ménages

148. Quelques spécialistes soutiennent que si l'on veut que la production des ménages soit admise comme constituant une mesure de l'apport de revenu tant aux ménages qu'à l'économie nationale, ce concept doit être limité aux activités non monétaires qui ont une "valeur de production pour compte propre", c'est-à-dire que ces activités doivent avoir une valeur économique de référence. A tout le moins, le critère permettant de considérer une activité comme productive au sens de la comptabilité nationale, c'est-à-dire au sens économique, devrait être fondé sur la capacité de produire des biens et des services qui a) peuvent potentiellement circuler sur les marchés, b) peuvent potentiellement faire l'objet d'échanges, et c) ont une valeur économique distincte de la satisfaction personnelle qu'elle apporte. D'autres font valoir qu'un tel concept serait trop large et par conséquent nuirait à l'utilité et à la crédibilité de la comptabilité nationale aux fins de la formulation des politiques économiques et de l'analyse.

149. La Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) 39/, sous sa forme actuelle, ne constituerait pas une base valable pour identifier les types d'activités non commerciales accomplies par des femmes pouvant être considérées comme "économiques" ou pour dériver des mesures

du revenu. Bien que la CITI soit fondée sur une étude approfondie des activités considérées comme économiques dans un grand nombre de pays, il est douteux que les activités envisagées soient représentatives des économies rurales dans les pays en développement en général et, plus particulièrement, que la CITI permette d'évaluer les activités non commerciales accomplies par les femmes. Il faudrait faire des recherches pour identifier et rectifier les distorsions possibles à cet égard avant que la CITI puisse être considérée comme un cadre de référence.

150. En définitive, la question de savoir où il convient de tracer la ligne de démarcation entre les activités économiques et non économiques, c'est-à-dire de savoir quelles activités non monétaires doivent se voir assigner une valeur qui doit être incluse dans le revenu des ménages, est une question de convention statistique. Les directives concernant les statistiques de la répartition du revenu (49) suivent les recommandations figurant dans le système de comptabilité nationale, 40/ selon lesquelles la production primaire des ménages, le traitement de produits primaires et la production de biens d'équipement doivent être considérés comme des revenus des entreprises, que le produit soit destiné à l'auto-consommation, à la formation de capital propre, à un échange ou à une vente monétaire. Les produits non primaires produits et consommés dans le cadre des ménages ne doivent être pris en compte que s'ils sont également produits pour le marché.

151. Le tableau ci-après énumère certaines activités importantes liées à la production de subsistance et montre comment elles sont traitées dans le système de comptabilité nationale. Cette liste est tirée d'études qui ont été passées en revue par les spécialistes de la comptabilité nationale des pays en développement, et incorpore les conclusions de deux études sur la comptabilité nationale du point de vue de la production de subsistance (38, 53). Il se peut qu'il y ait des distorsions en ce qui concerne des activités qu'il a été recommandé d'exclure du système de comptabilité nationale car elles ne seraient pas étroitement liées à la production primaire ou à la formation de capital fixe. Les quatre activités exclues sont accomplies principalement par des femmes : emmagasiner les récoltes destinées à la consommation des ménages, transporter de l'eau pour le ménage, coudre pour les membres du ménage et fabriquer des articles d'artisanat destinés au ménage. Il s'agit là de quatre activités productives qui ont un potentiel commercial, ce qui devrait permettre de les considérer comme génératrices de revenu. Comme la valeur productive des activités de subsistance des ménages, dans de nombreux pays, n'est fondée que sur les activités pouvant être incluses dans le système de comptabilité nationale, il importe au plus haut point de repenser et de revoir la couverture de ce système pour veiller à ce que les activités productives réalisées par les femmes soient prises en considération. Ce n'est qu'alors qu'il sera objectivement possible d'identifier et d'évaluer les activités de production pour compte propre qui sont le résultat des efforts des femmes comme des hommes.

Couverture des principaux types de production de substance
dans le système de la comptabilité nationale

A. ACTIVITES DEVANT TOUTES ETRE INCLUSES

1. Production primaire

Soins au bétail
Culture de récoltes, de fruits et de légumes
Production de lait et de bois
Chasse d'animaux et d'oiseaux
Capture de poissons, de crabes et de crustacés
Coupe et ramassage de bois de chauffe et de matériel de construction
Ramassage de chaume et de matériaux de tissage
Fabrication de charbon de bois
Extraction de sel
Récolte de tourbe

2. Traitement de produits primaires

Battage et meunerie, fabrication de beurre, de ghee et de fromage
Abattage du bétail
Tannage de cuirs et peaux
Mise en conserve de viande et de poisson
Fabrication de bière, de vin et de spiritueux
Concassage de graines oléagineuses
Tressage de paniers et de nattes
Fabrication de poteries et d'assiettes en argile
Tissage de textiles
Fabrication de mobilier

3. Formation de capital fixe

Construction d'habitations
Construction de bâtiments agricoles
Construction de bateaux et de canots de pêche
Défrichage de terres destinées à la culture

B. ACTIVITES PRINCIPALEMENT A EXCLURE

Entreposage de récoltes destinées à l'auto-consommation
Transport d'eau destinée au ménage
Couture à l'intention des membres du ménage^{a/}
Fabrication d'articles d'artisanat destinés au ménage et n'utilisant pas de produits primaires (par exemple ustensiles en métal, chaussures en caoutchouc)

a/ Lorsque les articles ne sont pas destinés au marché.

152. Comme il faut envisager dans une optique systématique la mise au point et l'application de ces concepts et comme les statistiques sont destinées à des utilisations diverses, il est proposé de conceptualiser la production des ménages en procédant par étapes, qui pourraient être les suivantes :

- a) Production commercialisée contre paiement en espèces;
- b) Production échangée;
- c) Production et traitement de produits primaires destinés à l'auto-consommation;
- d) Production pour compte propre de biens d'équipement :
 - i) Logements;
 - ii) Entreprises;
- e) Production de produits non primaires destinés à l'auto-consommation, à l'exclusion des travaux domestiques;
- f) Travaux domestiques (cuisine, nettoyage, soins aux enfants, etc.).

L'étape a) serait utile pour les études concernant les transactions monétaires, tandis que les étapes a) et b) correspondent ensemble à la production commercialisée. La somme des rubriques a) à d) correspond à la couverture actuelle du système de comptabilité nationale et pourrait servir à l'établissement de séries chronologiques. En incluant e), on obtient une mesure de la production des ménages qui est soit commercialisée, soit commercialisable. En ajoutant f), on obtient un concept élargi du bien-être des ménages.

c) Affectation d'une valeur monétaire à la production des ménages

153. Quels que soient les éléments qui sont inclus dans le revenu, il faut affecter une valeur au revenu qui n'est pas perçu en espèces. Certaines des méthodes qui ont été proposées à cette fin sont les suivantes :

a) Prix à la production. La recommandation générale figurant dans le Système de comptabilité nationale est que les biens et les services produits pour l'auto-consommation soient évalués sur la base des prix à la production de biens et services commercialisés semblables. Théoriquement, ces prix ont pour avantage de mesurer avec exactitude le coût d'opportunité du manque à gagner lorsque les producteurs consomment leur production au lieu de la vendre sur le marché;

b) Prix au détail. Comme indiqué dans les directives provisoires relatives aux statistiques de la répartition du revenu (49), il peut être difficile d'obtenir les prix à la production et, par conséquent, nécessaire de se baser sur les prix de détail. Les prix de détail représentent ce que le ménage aurait dû payer pour obtenir un article déterminé s'il avait décidé de ne pas le produire;

c) Valeur du travail apporté. Les deux mesures les plus communément utilisées sont la méthode de la valeur du marché et la méthode du coût d'opportunité. La première consiste à identifier quels sont les salaires payés pour les activités semblables aux activités considérées du ménage. Par exemple, dans le cas des travaux domestiques, l'on se base sur les salaires payés aux domestiques. La méthode du coût

d'opportunité est fondée sur le salaire que l'intéressé pourrait gagner s'il consacrait son temps à accomplir un travail rémunéré sur le marché plutôt qu'à travailler dans le cadre du ménage.

154. La plupart des mesures suscitent des difficultés pratiques lorsqu'elles sont appliquées dans des pays en développement. Il est impossible d'affecter des valeurs économiques à la production des ménages destinée à l'auto-consommation sur la base des prix des articles commercialisés lorsque les biens produits par les ménages ne sont pas échangés sur les marchés.

155. La méthode du coût d'opportunité peut être moins utile que les autres en ce sens qu'il est souvent difficile de calculer le prix que représente le temps de travail des femmes. Lorsque, dans les pays en développement, les femmes sont reléguées dans le secteur non formel, mal payé, de l'économie et/ou n'ont pas accès à l'éducation, ces circonstances influenceront sur le prix de l'heure de travail calculé sur la base de la rémunération qu'elles auraient pu obtenir autrement. Lorsque l'on cherche à apprécier la valeur du travail dont les femmes auront fait l'apport, il faut tenir compte de cet élément de distorsion ainsi que des facteurs connexes. En outre, la méthode du coût d'opportunité peut être trompeuse lorsqu'il est très difficile, en tout état de cause, de trouver du travail.

B. Contrôle exercé sur l'utilisation du revenu

156. Même lorsqu'une personne gagne ou reçoit un revenu, il ne s'ensuit pas nécessairement que la même personne exerce également le contrôle sur l'utilisation de ce revenu, ni que tous les membres du ménage en profitent également. Les circonstances culturelles, traditionnelles et familiales diverses déterminent qui décide de la façon dont le revenu du ménage est utilisé et à quelles fins. Si de telles décisions ne sont pas prises équitablement, le niveau de vie et de nutrition peut varier considérablement entre les membres d'un même ménage. En pareil cas, il est trompeur d'adopter le revenu par membre du ménage comme mesure du bien-être de tous ses membres. Il est préférable d'étudier le courant de revenu à l'intérieur du ménage. Il importe par-dessus tout de déterminer qui profite de l'utilisation du revenu. Il se peut qu'une personne conserve le contrôle sur une partie ou la totalité de son revenu et de sa production tout en les utilisant dans l'intérêt des autres membres du ménage. Inversement, il se peut qu'une personne remette son revenu aux autres membres du ménage pour qu'ils l'utilisent, tout en en bénéficiant lorsque le revenu est dépensé.

157. Deux types d'études sont donc suggérées :

a) Les études tendent à déterminer qui exerce le contrôle sur la façon dont le revenu est dépensé et, par conséquent, qui profitera des dépenses ainsi que de la production pour compte propre. Des études de ce type permettront, par exemple, de recueillir des informations sur la mesure dans laquelle les femmes sont en mesure de décider à quoi doivent servir leur propre revenu et leur propre production. Il faut étudier les cash flows, les revenus en nature et la production destinée à la consommation du ménage, bien que dans le cas des revenus en nature et de la production destinée à l'auto-consommation, la seule décision à prendre concerne les personnes qui doivent en profiter;

b) Des études des avantages reçus par chaque membre du ménage. Il faut pour cela faire des études détaillées de la consommation et des dépenses indiquant qui est le bénéficiaire final. Des études de ce type permettraient de mieux comprendre les rapports importants qui existent entre le revenu (revenu du ménage ainsi que revenu perçu par les femmes), l'état nutritionnel, la morbidité, la mortalité infantile, etc. Par exemple, le Système national d'enquêtes par échantillonnage de l'Inde est maintenant conçu de façon à fournir de telles données.

158. Pour les deux types d'études, il peut être nécessaire de poser des questions très détaillées pour obtenir les informations souhaitées. Il faut apporter beaucoup de soin aux questions posées à propos du contrôle exercé sur le revenu étant donné qu'il s'agit d'une question qui fait l'objet de points de vue subjectifs divers. Les informations recueillies doivent par conséquent être étudiées attentivement.

159. Les données concernant le budget du ménage peuvent être extrêmement utiles s'agissant d'examiner la validité de l'hypothèse dans laquelle tous les membres d'un même ménage partagent un niveau de vie commun. De telles données doivent être ventilées par sexe pour faire apparaître les différences éventuelles de dépenses consacrées à l'éducation, aux vêtements, aux loisirs, aux services médicaux et à d'autres fins. Les données recueillies dans le cadre des enquêtes sur la nutrition et la santé permettent également, par extrapolation, de déterminer s'il existe des différences de bien-être entre les membres des ménages (73). Les différences par âge et par situation matrimoniale doivent être examinées également. Il serait aussi fort intéressant de disposer de données comparables sur la pauvreté et la nutrition dans le cas des veuves seules, des veufs seuls et des veuves et des veufs vivant au sein de familles élargies. Ces données doivent être présentées de façon à pouvoir examiner le poids relatif qu'il convient d'accorder aux différences par sexe ainsi que les conséquences qu'entraîne le fait de vivre dans un ménage composé d'une seule personne.

160. En mettant l'accent sur le ménage comme unité de base, on a peut-être exclu les membres des ménages de sexe féminin des avantages des programmes de développement qui ont été orientés vers les chefs de ménage de sexe masculin. Des données doivent être recueillies concernant l'accès des femmes aux programmes de développement, tant dans le cas des femmes qui constituent le principal soutien économique de leur ménage que de celles dont le rôle est complémentaire. Il convient également de noter que les programmes de développement n'ont pas nécessairement le même impact dans le cas des femmes que dans celui des hommes (70), par exemple lorsqu'un tissage à la main effectué par des femmes est remplacé par une production mécanisée par des hommes 41/. Il faudrait disposer de données spécifiques pour évaluer l'impact global de ces programmes.

C. Facteurs qui influent sur le revenu effectif et potentiel des femmes:
mesures de la propriété et du contrôle des ressources productives
et de l'accès à ces ressources

161. L'établissement et le perfectionnement de mesures du revenu des femmes doivent tendre non seulement à comptabiliser les rentrées de revenus mais aussi à identifier et à mesurer des facteurs qui influent sur les niveaux de revenu effectifs et potentiels. Ces facteurs peuvent être conceptualisés sous forme de propriété, d'accès et de contrôle.

162. Une propriété individuelle offre manifestement à l'intéressé à la fois l'accès aux biens considérés et son contrôle. Toutefois, même si une personne n'en est pas propriétaire, elle peut conserver l'accès à un bien déterminé, soit gratuitement (au moyen d'un emprunt, par exemple) soit à titre onéreux (en le louant, par exemple). Selon les accords conclus, cet accès peut ou non s'accompagner d'un contrôle total sur l'usage du bien. Ce contrôle peut revêtir une importance spéciale, par exemple, pour ce qui est des possibilités d'accès : dans le cas de la production agricole, les boeufs utilisés pour le labourage et la récolte sont très demandés à certaines périodes de l'année et, si l'intéressé ne veut pas exercer un contrôle sur leur utilisation, son droit d'accès peut perdre beaucoup de son utilité.

163. Jusqu'à présent, l'on ne s'est guère efforcé d'établir des cadres conceptuels permettant de mesurer la façon dont ces facteurs influent sur le revenu et l'inégalité. Le problème que pose une propriété restreinte peut être considéré essentiellement du point de vue de facteurs de classe. Toutefois, des études communautaires ont montré que les questions liées à la propriété, à l'accès et au contrôle prennent une importance tant dans le cas des femmes que dans celui des hommes car les rapports que les femmes ont avec les ressources productives sont plus vulnérables 42/.

164. D'une façon générale, les indicateurs de la propriété, de l'accès et du contrôle mesurent la différence qui existe au niveau local, et peuvent ne pas toujours être comparables à l'échelon régional ou national. Dans un contexte agricole, toutefois, il est possible d'établir des mesures de l'accès qu'ont les femmes à une vaste gamme de ressources productives qui permettront ensuite de faire des comparaisons entre les zones rurales (81). Parmi les indicateurs les plus largement utilisés du revenu rural, des niveaux de vie et des inégalités dans les régions rurales des pays en développement, la terre, le bétail, le travail, le crédit et la formation professionnelle ont été identifiés comme les facteurs de production les plus importants et les éléments qui déterminent le plus directement le revenu rural 43/. Chacun de ces facteurs est examiné ci-après.

1. Les rapports entre les femmes et la terre

165. Il est suggéré d'utiliser les mesures ci-après des rapports qu'ont les femmes avec la terre 44/ en tant que ressource productive 45/ :

a) La proportion de femmes sans terre ou presque sans terre par rapport à celle des hommes, et des femmes chefs de ménage par rapport aux hommes chefs de ménage;

b) Les superficies de terre appartenant à des femmes par rapport à celles appartenant à des hommes et à des femmes chefs de famille par rapport aux hommes chefs de famille;

c) Les droits de jure et de facto des femmes sur la terre, par superficie et par situation en ce qui concerne la direction du ménage.

166. Les données concernant la propriété immobilière par sexe permettent d'utiliser la terre comme un indicateur des revenus des femmes ainsi que de l'inégalité entre les sexes. La classification des femmes en couches économiques sur la base de leur propriété immobilière permet également d'obtenir un indicateur de leur statut socio-économique ainsi que de leur situation financière.

2. Bétail

167. Les indicateurs ci-après permettent également de mesurer les ressources productives dont disposent les femmes :

- a) Le nombre de femmes et de femmes chefs de ménage qui ne possèdent pas de bétail, par rapport aux hommes et aux hommes chefs de ménage;
- b) Le nombre de têtes de bétail que possèdent les femmes et les femmes chefs de ménage par rapport aux hommes et aux hommes chefs de ménage;
- c) Le nombre de femmes qui ont de facto des droits d'utilisation du bétail, par nombre de têtes de bétail et par type;
- d) Le nombre de femmes qui peuvent emprunter ou louer du bétail pour labourer.

168. Il n'est guère utile de disposer d'informations sur la propriété du bétail si aucune indication n'est donnée quant au nombre de têtes et au type du bétail car le labourage a des exigences particulières. (Dans le cas du Botswana, par exemple, il faut au minimum huit boeufs pour labourer.) Il est suggéré d'utiliser la classification suivante de la propriété du bétail et des droits le concernant 46/:

- a) Gros propriétaires : le troupeau compte un nombre de têtes suffisant pour pouvoir vivre de la vente du bétail ou pour que le troupeau soit commercialement viable;
- b) Propriétaires moyens : le troupeau compte un nombre de têtes suffisant pour pouvoir labourer;
- c) Petits propriétaires et personnes dépourvues de bétail : le troupeau ne compte pas suffisamment de têtes pour pouvoir labourer.

3. Travail

169. Le facteur de production qu'est le travail a trait à la disponibilité de main-d'oeuvre, que ce soit dans le cadre du ménage ou de la famille élargie. Si aucune main-d'oeuvre n'est disponible, les femmes devront recruter des travailleurs salariés, ce qui diminue considérablement leurs bénéfices.

170. Il faut établir des indicateurs pour mesurer la quantité et la qualité de travail dont peuvent disposer les exploitantes agricoles, et particulièrement les femmes chefs de ménage, et les indicateurs ci-après pourraient être utilisés à cette fin :

- a) Nombre de membres du ménage présents dont le travail est disponible, par sexe et par âge;
- b) Nombre de membres du ménage absents dont le travail aurait été disponible, par sexe, par âge et par statut de migration;
- c) Nombre de proches parents ne faisant pas partie du ménage dont le travail est disponible, par sexe, par âge et par niveau de salaire (le cas échéant);

d) Nombre de travailleurs recrutés à l'extérieur, par sexe, par âge, par durée et par caractère saisonnier de l'emploi et par niveau de salaire.

4. Crédit

171. Théoriquement, on peut se procurer du crédit auprès de nombreuses sources. Sur le plan du crédit, les femmes ont été désavantagées car elles n'ont souvent pas les garanties qu'exigent dans de nombreux pays les organismes officiels de crédit. De ce fait, elles doivent avoir recours à des emprunts hors du système officiel, à des taux d'intérêt élevés.

172. Un indicateur de l'accès des femmes au crédit pour lequel l'on dispose de données pouvant faire l'objet d'études systématiques est l'appartenance aux associations coopératives, qui sont la principale source de crédit dans le cas des hommes. Il faut mesurer le nombre de femmes et d'hommes appartenant à de telles associations et poser des questions distinctes dans le cas des femmes et des hommes chefs de famille. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) recommande d'utiliser l'indicateur "crédit institutionnel et non institutionnel (crédit total et crédit agricole) par ménage, par superficie de l'exploitation et par sexe du chef de ménage" (14). Cet indicateur peut être perfectionné pour obtenir des données sur l'accès des femmes mariées au crédit.

5. Formation professionnelle

173. La formation agricole, parmi les différents types de formation professionnelle, ainsi que l'information agricole, sont des ressources productives particulièrement importantes pour les femmes rurales.

174. Parmi les indicateurs pouvant être utilisés pour obtenir des informations sur ce type de facteurs générateurs de revenu, il y a le "nombre d'agents de vulgarisation agricole, par sexe, pour 1 000 exploitants", qui est également recommandé par la FAO (14).

V. SITUATION SANITAIRE DES FEMMES

A. Principaux facteurs qui affectent la santé des femmes

175. La santé dépend, dans une certaine mesure, du mode de vie et de l'environnement et, pour les adultes, une bonne santé doit reposer sur des bases solides, dès le développement du fœtus et jusqu'à la fin de l'enfance. Cela est particulièrement important pour les femmes, dont les besoins spécifiques en matière de santé sont étroitement liés à son cycle biologique continu de croissance, de développement et de procréation. Les attitudes et pratiques qui sont sources de discrimination à l'égard des filles de la jeune enfance à l'adolescence ont des effets négatifs sur leur état de santé général en tant que femmes, ce qui réduit leur contribution et leur participation potentielles en tant que travailleuses, que mères et que membres de la société.

176. La maternité suscite sur le plan de la santé des besoins et des problèmes particuliers, que ce soit physiquement, psychologiquement ou socialement. Les complications liées à la grossesse et à la maternité ainsi qu'aux avortements illégaux entraînent, dans les régions où les conditions écologiques et les conditions d'hygiène ne sont pas favorables, un grand nombre de décès chez les femmes. Dans les pays en développement, où les niveaux de fécondité sont élevés, la mortalité maternelle peut être 100 fois celle qui est enregistrée dans les pays développés.

177. Une fécondité élevée a des effets négatifs sur la situation sanitaire des femmes ainsi que sur celle de leurs enfants; une régulation de la fécondité est donc une mesure préventive essentielle sur le plan de la santé. La capacité des femmes de contrôler leur fécondité a élargi les options qui s'offrent à elles et revêt une importance spéciale pour leur statut économique et social dans la société et leur participation au développement national.

178. Dans le cas des adolescentes, des naissances précoces créent de sérieux problèmes sanitaires et sociaux et peuvent limiter sévèrement leurs possibilités futures dans les domaines de l'éducation et de l'emploi, et dans le domaine social. Dans de nombreuses cultures, des mariages très jeunes imposent aux jeunes filles des naissances excessivement précoces.

179. Une nutrition saine est indispensable pendant la vie entière et est vitale pour les femmes sur le plan de la santé et du travail. L'anémie nutritionnelle est un problème majeur pour les femmes : dans les pays en développement, on estime qu'au moins la moitié des femmes non enceintes et les deux tiers des femmes enceintes sont anémiques. Il s'agit là d'une situation particulièrement sérieuse compte tenu de la lourde charge de travail qu'elles doivent supporter, l'anémie ayant de profonds effets sur la santé psychologique et physique. L'anémie amoindrit la résistance à la fatigue, affecte la capacité de travail sous pression et accroît la susceptibilité à d'autres maladies.

180. La malnutrition maternelle constitue également un grave problème pour les femmes, particulièrement dans le cas de celles dont les grossesses sont trop rapprochées, et reflète les facteurs socio-économiques complexes qui affectent leur situation d'ensemble. Le statut nutritionnel des femmes enceintes influe directement sur leur comportement procréateur et sur le poids de l'enfant à la naissance, facteur qui est crucial pour les chances de survie de l'enfant et pour son épanouissement.

futur. La nutrition affecte également la lactation et l'allaitement au sein, qui sont des éléments clés pour la santé des nouveaux-nés et des jeunes enfants et qui contribuent à l'espacement des naissances.

Les infections génitales chez les femmes sont nombreuses et fort répandues; elles constituent une source importante de morbidité chez les femmes et contribuent à un état de fatigue physique constante. Ces infections sont étroitement liées à l'absence de soins d'hygiène lors des naissances, des avortements ou de la menstruation. Elles comprennent également les maladies transmises sexuellement, qui sont parmi les plus répandues dans le monde. Etant difficiles à diagnostiquer chez les femmes, ces infections ne sont souvent pas traitées, ce qui entraîne par la suite des complications plus graves. En outre, les mesures de détection et de contrôle sont difficiles à appliquer en raison des attitudes négatives que crée la présence de telles maladies chez les femmes. Les infections génitales peuvent également entraîner la stérilité. Dans certaines régions, plus de 20 pour cent des femmes qui souffrent d'infections inflammatoires pelviennes deviennent stériles.

B. Mesures et indicateurs

182. Pour évaluer la situation sanitaire des femmes, il faut disposer d'un groupe cible ou d'un groupe de population standard pouvant servir de point de comparaison. Des comparaisons de populations féminines totalement distinctes à un niveau déterminé de développement des services de santé sont utiles pour mettre en relief l'incidence des problèmes sanitaires spécifiques aux femmes, par exemple la mortalité maternelle ou les carences nutritionnelles. Toutefois, une comparaison des hommes et des femmes appartenant à la même population peut aboutir à une évaluation beaucoup plus complète de la situation sanitaire et sociale relative des femmes étant donné que les deux sexes coexistent dans le même environnement social et économique (33).

183. Les différences constatées en ce qui concerne l'état de santé sont dues, en partie tout au moins, à la façon dont l'environnement extérieur agit au détriment d'un sexe plus que de l'autre. Les différences selon les sexes peuvent être dues essentiellement à des facteurs socio-culturels de caractère général : les pratiques qui aboutissent à une discrimination à l'égard des femmes dans certaines sociétés en développement sont un exemple manifeste de la façon dont de tels facteurs communautaires peuvent amoindrir les chances de survie des femmes. Les différences entre les sexes peuvent également résulter de la faible priorité accordée aux soins de santé particuliers que les femmes exigent pendant leurs années de procréation, ou peuvent découler des pratiques sanitaires individuelles, chose que chacun peut changer beaucoup plus facilement de façon à réduire les risques de maladies chroniques.

184. Les différences de situations sanitaires selon les sexes reflètent également, en partie, les différences biologiques entre hommes et femmes qui semblent déterminer l'incidence de nombreuses maladies. D'une façon générale, dans un environnement social neutre, les femmes ont de meilleures chances de survie que les hommes grâce à leur meilleure dotation génétique. Lorsque l'environnement socio-culturel est caractérisé par des pratiques qui aboutissent à une discrimination à l'égard des femmes, les taux de mortalité des femmes à certains âges, particulièrement pendant l'enfance, l'adolescence et les années de procréation, peuvent être égaux ou supérieurs à ceux des hommes. Dans l'un ou l'autre cas, il est peu probable que l'on puisse jamais quantifier totalement les répercussions précises des facteurs biologiques plutôt que des facteurs écologiques qui influent sur les différences dans

la mortalité entre les sexes. Il est donc impossible de déterminer avec précision ou exactitude l'importance relative des diverses causes qui peuvent entraîner les différences relevées. Néanmoins, les différences entre les sexes sont un moyen très utile, même s'il est peu précis, de mesurer la situation sanitaire des femmes.

185. Après avoir considéré ce que l'on souhaite mesurer lorsque l'on étudie les différences de taux de mortalité selon les sexes, il faut voir comment ces différences sont habituellement mesurées. Grâce aux progrès des méthodes indirectes d'estimation des niveaux de mortalité et des différences entre les sexes et grâce à l'établissement de tables de mortalité modèles, l'on peut souvent estimer l'espérance de vie à la naissance de la population à propos desquelles l'on ne dispose que d'informations statistiques limitées. Malheureusement, les modèles de mortalité par âge ne tiennent généralement pas compte du fait que l'on constate souvent un excédent de mortalité des femmes aux différents âges et peuvent par conséquent être peu appropriés pour analyser les différents taux de mortalité sous-jacents. En outre, les différences d'espérance de vie à la naissance entre les sexes, qui sont souvent utilisées comme indicateur de la situation sanitaire et sociale relative des hommes et des femmes, peuvent être un instrument relativement peu précis par suite de l'agrégation des différences de taux de mortalité aux différents âges. Dans les pays où les femmes sont désavantagées, les taux de mortalité des femmes dépassent très souvent ceux des hommes pendant deux périodes : pendant la première enfance et pendant les années de procréation. Dans des cas extrêmes, cela entraîne une espérance de vie à la naissance inférieure pour les femmes. Toutefois, dans bien des cas, cette situation est dissimulée par des taux de mortalité inférieurs des femmes âgées. Il est donc beaucoup plus instructif de faire une comparaison des taux de mortalité par groupe d'âge sélectionné lorsque ces taux sont disponibles.

186. Lorsque des méthodes indirectes sont utilisées pour calculer les probabilités de survie sur la base des données recueillies dans le cadre des recensements et des enquêtes, les données utilisées doivent être, et sont généralement, rassemblées séparément pour les hommes et pour les femmes. Cela permet de calculer les probabilités de survie séparément pour chaque sexe, ce qui met en relief les différences de taux de survie par sexe des nouveaux-nés et des enfants.

187. De telles différences entre les sexes peuvent résulter de plusieurs facteurs qui influent sur la situation relative des hommes et des femmes. La malnutrition est une importante cause première de nombreux décès d'enfants imputés aux maladies infectieuses dans les pays en développement. Lorsque la nourriture disponible est réservée aux garçons plutôt qu'aux filles, les chances de survie de ces dernières se trouvent amoindries. De même, si les filles reçoivent moins de soins préventifs, de vaccinations et/ou de soins thérapeutiques, leur état de santé sera inévitablement moins bon. Ainsi, il importe de compiler séparément pour les garçons et pour les filles les statistiques relatives à la situation sanitaire et nutritionnelle ainsi que sur l'accès aux services de santé et l'utilisation de ces services, car ces statistiques peuvent faire apparaître les raisons socio-culturelles autres qui expliquent les différences constatées en ce qui concerne la nutrition et la fourniture de soins de santé essentiels pendant l'enfance.

188. Plus généralement, le niveau global de mortalité infantile (pour les deux sexes) peut également être un indicateur de la situation des femmes dans la société. Si les femmes doivent accomplir des tâches et jouer des rôles multiples sur les plans domestique et social et simultanément être principalement responsables pour ce

qui est d'élever les enfants et de subvenir à leurs besoins, le fardeau qui est ainsi imposé à la mère peut compromettre les chances de survie des enfants, ce qui est d'autant plus vraisemblable si les naissances sont relativement rapprochées et entraînent un sevrage précoce. Les statistiques relatives aux taux et aux structures de la fécondité, particulièrement sur le plan de l'espacement des naissances, permettent souvent de se faire une idée assez précise de la situation relative des femmes.

189. Dans les pays développés, bien que les différences de taux de mortalité entre les sexes se soient creusées en faveur des femmes, spécialement des femmes adultes, depuis le début du siècle, l'évolution récente de certaines causes de décès chez les deux sexes permet de penser que cette tendance pourra s'inverser pour certaines des principales causes de décès. Depuis le début des années 1960, par exemple, les taux de décès dus au cancer du poumon en Australie, au Danemark, en Angleterre et au Pays de Galles, en Suède et aux États-Unis d'Amérique ont augmenté plus vite pour les femmes que pour les hommes. Ce phénomène est étroitement lié aux différences constatées dans le passé en ce qui concerne l'usage du tabac. Dans ce contexte, il convient de noter qu'il ressort d'études récentes de la consommation de tabac faites dans un certain nombre de pays développés que la proportion de femmes qui fument est en fait, souvent, plus élevée que celle des hommes.

190. Dans l'ensemble, l'indicateur le plus important de la situation sanitaire des femmes et des facteurs sociaux qui la déterminent est le taux de mortalité maternelle. Les naissances sont un risque qui pèse exclusivement sur les femmes et qui reflète un certain nombre de facteurs liés à la situation des femmes, notamment la légalité de l'avortement et l'étendue, l'efficacité et la couverture des soins de santé pendant la grossesse et l'accouchement, le statut nutritionnel des femmes, la disponibilité de services de planification familiale, particulièrement dans le cas des mères très exposées, et les conséquences d'une lourde charge de travail et d'accouchements répétés. Lorsque l'étendue et la configuration de la mortalité maternelle sont difficiles à établir sur la base des données de l'état civil, il peut être possible de faire des estimations sur la base d'indicateurs indirects comme les différences de taux de mortalité par groupe d'âge spécifique (toutes causes). Des taux de survie fondés sur les tables de mortalité montrant qu'il est probable que les femmes qui atteignent l'âge de 15 ans survivent jusqu'à l'âge de 49 ans sont également un indicateur utile des incidences que la procréation peut avoir sur les taux de mortalité d'ensemble des femmes. Si le taux de survie des femmes est divisé par le taux de survie des hommes, l'on peut évaluer le surcroît de risques de mortalité imposés aux femmes. D'autres méthodes possibles consistent à poser des questions sur la survie des mères lors des enquêtes sur les ménages, en ayant recours à des techniques comme le suivi systématique des ménages lors d'enquêtes successives.

191. Idéalement, les statistiques de la mortalité et de la morbidité (y compris les incapacités et invalidités) des femmes de 15 à 19 ans devraient être ventilées davantage par groupes d'âge de façon à pouvoir suivre de plus près les risques que présente une grossesse précoce ainsi que les risques plus élevés de mortalité maternelle et infantile parmi les populations les plus jeunes. Malheureusement, une telle ventilation n'est généralement pas possible dans de nombreux pays en développement où, souvent, les âges ne sont pas connus avec précision, particulièrement dans le cas des populations dont les niveaux de mortalité sont les plus élevés.

192. Compte tenu de ce cadre conceptuel, et indépendamment des indicateurs démographiques mieux connus comme les différences de taux de mortalité entre les sexes, il pourrait être fait l'essai des indicateurs ci-après dans les différents pays pour mieux évaluer la situation des femmes :

- a) L'incidence d'un faible poids par rapport à la taille;
- b) Le nombre de cas d'anémie nutritionnelle;
- c) L'incidence des autres maladies dues à des carences nutritionnelles;
- d) Un faible gain de poids pendant la grossesse;
- e) L'énergie dépensée par les femmes, particulièrement pendant les derniers mois de la grossesse;
- f) La répartition du travail à l'intérieur de la famille (agriculture, transport de l'eau et ainsi de suite);
- g) La répartition des aliments au sein de la famille et ses effets sur le statut nutritionnel des femmes.

193. Enfin, il ne faut pas perdre de vue non plus que les différences de taux de morbidité et de mortalité entre les sexes varient beaucoup entre les divers sous-groupes socio-économiques, géographiques, urbains, ruraux et autres. Cette hétérogénéité doit être prise en considération lorsque l'on compile des indicateurs sur la situation sanitaire des hommes et des femmes à l'échelon national, et les statistiques doivent être calculées séparément pour les groupes de population les plus exposés.

VI. DIFFERENCIATION ET MOBILITE SOCIO-ECONOMIQUES

A. Problèmes et concepts fondamentaux

194. Il est très difficile de conceptualiser des mesures appropriées de la différenciation socio-économique tant des femmes que des hommes aux échelons national et international. Une bonne part des travaux empiriques faits par les spécialistes des sciences sociales et les statisticiens dans ce domaine ont été orientés vers les pays développés et vers les groupes socio-économiques les plus aisés, ainsi que vers les stéréotypes des rôles socio-économiques masculins. Bien que les groupes socio-économiques les moins avantagés aient fait l'objet d'études approfondies dans de nombreuses branches spécialisées des sciences sociales, les statisticiens n'ont pas beaucoup travaillé à la mise au point et à l'application d'une classification des groupes socio-économiques permettant de mesurer efficacement les différences entre ces groupes, compte tenu en particulier des rôles et des activités des femmes et des circonstances socio-économiques propres aux pays en développement. Ce n'est que depuis que l'on a commencé, récemment, à s'intéresser aux femmes en tant que groupe pauvre que l'on s'est rendu compte que les femmes pauvres subissent une misère plus aiguë que les hommes pauvres, et que l'on s'est employé à identifier des indicateurs permettant de faire apparaître les différences entre les sexes et la stratification socio-économique parmi les populations pauvres.

195. Les classifications des groupes socio-économiques, lorsqu'elles sont utilisées, sont généralement dérivées de définitions et de classifications liées à l'activité et à l'inactivité de la population active, à la profession et à la situation de l'emploi. Généralement, la pauvreté est définie et mesurée à des fins statistiques en termes de revenu et de consommation mais, lorsque l'on n'utilise pas de classification socio-économique indépendante, le concept de pauvreté est souvent considéré comme synonyme de celui de groupe socio-économique désavantagé. Comme les classifications reliées à l'activité ou à l'inactivité économique sont généralement la principale base de la classification des groupes socio-économiques, les lacunes qu'elles présentent en ce qui concerne les femmes, dont certaines ont déjà été discutées, affectent également la mesure des différenciations socio-économiques.

196. Une optique, pour mesurer la différenciation socio-économique, consiste à se référer à l'occupation des femmes en tant que mesure indirecte de leur situation tant d'ensemble que par rapport aux hommes. Les données disponibles concernant les professions peuvent être utilisées pour établir des indices de dissimilitude et de représentation des sexes pour mesurer les inégalités qui existent dans la structure professionnelle (par grandes catégories professionnelles), qui ont été utilisés comme indicateurs indirects des différences de statut socio-économique entre les sexes (particulièrement lorsque l'on compare la répartition des professions entre les sexes) (47). Les différences qui existent entre les sexes sur le marché du travail, toutefois, n'ont pas été liées à d'autres indices du statut socio-économique (indépendant de la profession). Le peu que l'on peut dire à l'heure actuelle de la position des femmes dans le système de stratification sociale se rapporte davantage à la place qu'elles occupent dans la structure sociale d'un point de vue de prestige social qu'à leur situation économique. Comme on l'a déjà dit, les données conventionnelles dont on dispose, même à cet égard, décrivent des couches sélectives de la société.

197. Une autre des principales difficultés que suscite cette méthode est que les femmes qui ne sont pas considérées comme appartenant à la population active peuvent être laissées totalement en marge de la classification des groupes socio-économiques ou peuvent être classées selon leur dernière occupation, alors même que, dans le meilleur des cas, les rapports entre leur dernière activité économique déclarée et leur situation actuelle peuvent être ténus. Une classification socio-économique peut tenir compte de toutes les activités, qu'elles soient ou non considérées comme économiques. Les femmes qui se sont très probablement trouvées exclues de la mesure de la population active sont celles qui appartiennent aux groupes à faibles revenus et qui s'occupent d'activités non formelles.

198. Lorsque les femmes n'ont pas été considérées comme faisant partie de la population active (et dans bien des cas, même lorsque tel a été le cas), une autre méthode a consisté à les classer dans le même groupe socio-économique que leur mari. Cela est une pratique contestable pour plusieurs raisons : d'une part, elle suppose une correspondance entre la propre situation socio-économique de la femme et celle qu'indique la profession de son mari. D'autre part, cette mesure exclut les femmes qui ne sont pas mariées.

199. La profession propre des femmes également était contestée en tant qu'indicateur de la condition des femmes, pour d'autres raisons. En soi, fait-on valoir, la profession n'indique pas de groupes socio-économiques, car les femmes poursuivent souvent des occupations sans rapport avec leur éducation et leurs antécédents sociaux, soit par choix, soit à cause de discrimination exercée à leur égard sur le marché du travail (37). Le plus souvent, à moins qu'elle soit liée à d'autres facteurs, la profession n'est pas un bon indicateur de l'appartenance tant des hommes que des femmes à un groupe socio-économique déterminé. La profession est un plus mauvais indicateur indirect de la différenciation socio-économique dans le cas des femmes que dans celui des hommes, car elle ne tient pas compte des groupes de femmes qui ne travaillent pas et d'un grand nombre de femmes qui travaillent. Une classification plus large des activités est nécessaire comme point de référence, particulièrement pour décrire les différences entre les sexes et la différenciation socio-économique parmi les populations pauvres, dans les régions tant rurales qu'urbaines. On trouvera ci-après quelques méthodes qui permettent de parvenir à ce résultat.

B. Sélection et établissement de séries et d'indicateurs de différenciation socio-économique, en particulier pour ce qui est des groupes désavantagés

1. Mesures des groupes socio-économiques dans les régions rurales

200. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a pris plusieurs mesures pour s'attaquer aux problèmes que suscite la pénurie de statistiques appropriées permettant de décrire le statut de groupes socio-économiques cibles spécifiques dans les régions rurales, c'est-à-dire les secteurs les plus démunis des populations pauvres, les femmes, les petits agriculteurs et les ouvriers agricoles sans terre. En vue de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural organisée par la FAO en 1983, la FAO avait établi des directives concernant certains indicateurs socio-économiques recommandés pouvant constituer des points de repère à l'échelon national (14), qui ont servi de base à des études pilotes réalisées dans plusieurs pays du Moyen Orient, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Les indicateurs proposés ont pour but de rectifier l'absence de

données ventilées par sexe, étant donné que l'une des préoccupations majeures de la FAO a consisté à mesurer l'étendue de la participation des femmes au développement rural et à évaluer l'impact des programmes de réforme agraire et de développement rural par sexe.

201. La FAO a établi une série de rapports pour évaluer la validité des indicateurs qui ont servi de base aux études pilotes rédigées dans plusieurs pays pour suivre et évaluer le rôle des femmes, des petits agriculteurs et des travailleurs sans terre (12). La nécessité de ventiler les indicateurs primaires non seulement par sexe mais également sur la base du sexe du chef du ménage pour pouvoir identifier les groupes socio-économiques désavantagés a été nettement soulignée. Dans le cas des femmes, une distinction est établie dans les rapports entre les femmes qui sont légalement chefs de ménage (les femmes veuves et divorcées) et celles qui sont chefs de ménage de fait (lorsque les maris sont temporairement absents des foyers). Il a été suggéré dans les rapports de ventiler également par sexe et sur la base du sexe du chef de ménage d'autres indicateurs essentiels afin de mieux comprendre la situation des populations pauvres dans un contexte rural.

202. En ce qui concerne les mesures liées aux groupes à faibles revenus et aux groupes socio-économiques ruraux désavantagés, les rapports mettent l'accent sur le fait qu'il faut disposer des types d'informations ci-après :

a) En raison de la précarité des rapports qui existent entre les femmes et la terre et du fait que la propriété de la terre et que la superficie des exploitations et les droits sur la terre sont, à bien des égards, une mesure plus précise de la différenciation socio-économique que le revenu, il importe de spécifier :

- i) La propriété de la terre, la superficie des exploitations et, s'il y a lieu, les droits sur la terre (usufruit), ventilés par sexe, par sexe du chef de ménage et par groupe socio-économique, afin d'identifier les différences entre les sexes pour ce qui est de la terre et, dans le cas des femmes chefs de ménage, le nombre de femmes qui sont en droit ou en fait chefs de ménage par rapport à la terre;
- ii) Les types de cultures produites, ventilés par sexe, par sexe du chef de ménage et, dans le cas des ménages dirigés par des femmes, par nombre de femmes qui sont en droit ou en fait chefs de ménage par rapport à la propriété de la terre, à la superficie des exploitations et aux droits sur la terre;
- iii) La propriété du bétail et le nombre de têtes, ventilés par sexe, par sexe du chef du ménage et, dans le cas des ménages dirigés par les femmes, par nombre de femmes qui sont en droit ou en fait chefs de ménage, compte tenu de l'importance que revêt le bétail dans certaines régions agricoles (par exemple au Botswana);

b) Vu la transition rapide de l'économie de subsistance à l'économie monétaire, la répartition des femmes par groupes socio-économiques par rapport à celle des hommes doit être déterminée, particulièrement en ce qui concerne la place qu'occupent respectivement les hommes et les femmes dans la structure des économies rurales, agricoles et non agricoles. Des données séparées concernant le secteur agricole et le secteur rural non agricole, ventilées par sexe et par sexe des chefs de ménage, et dans le cas des ménages dirigés par des femmes, par le nombre de femmes qui sont en droit ou en fait chefs de ménage, doivent être rassemblées dans les domaines suivants :

- i) Taux d'activité économique, sous une forme plus complète et plus fiable qu'à l'heure actuelle;
- ii) Tâches accomplies dans chaque groupement professionnel;
- iii) Lieu de travail (ferme, plantation, usine, à la maison et ainsi de suite);
- iv) Situation de l'emploi (employeur, travailleur pour compte propre, travailleur familial non rémunéré, etc.);
- v) Salaire journalier moyen;

c) Pour tenir compte de la saison creuse, particulièrement dans le secteur agricole, ainsi que de la façon différente dont ce phénomène se manifeste par sexe et de la façon dont il affecte les différentes catégories de femmes, y compris les femmes chefs de ménage, il faut rassembler des statistiques sur les journées de travail non employées en pourcentage du nombre total de journées de travail disponibles parmi les travailleurs agricoles. Ces statistiques peuvent également être exprimées sous la forme suivante :

- i) Nombre moyen de semaines ou de mois de travail accomplis par les ouvrières agricoles pendant l'année, en comparaison du cas des ouvriers agricoles;
- ii) Nombre de journées (de semaines, de mois) de travail non employées en pourcentage du nombre total de journées de travail disponibles chez les travailleuses agricoles, par opposition aux travailleurs agricoles;

d) Vu le rôle important que l'appartenance à des organisations rurales joue s'agissant de faciliter l'accès aux ressources productives (crédit, connaissances techniques, formation, etc.), il faut évaluer les différents statuts des femmes et des hommes dans les divers domaines en posant des questions sur :

- i) L'appartenance des femmes et des hommes à des coopératives, associations, groupes d'auto-assistance et ainsi de suite;
- ii) La question de savoir si ces organisations sont ouvertes aux deux sexes, aux hommes seulement ou aux femmes seulement;

2. Mesures des groupes socio-économiques dans les régions urbaines

203. Dans le passé, l'on ne s'est guère employé à conceptualiser les différences socio-économiques parmi les populations urbaines pauvres, qui constituent la majorité des populations urbaines des pays en développement. Des expressions comme "marginal" et "secteur non formel" sont fréquemment utilisées pour décrire les populations et les activités qui se trouvent à la périphérie de l'économie urbaine et qui ne bénéficient pas des avantages qu'offre la vie en ville. Il ne semble pas que l'on se soit efforcé de saisir statistiquement la classe ouvrière urbaine en tant que catégorie.

204. A ce stade, il conviendrait de s'efforcer de mesurer les populations urbaines pauvres et de sélectionner des indicateurs appropriés de la différenciation économique par sexe, sur une base expérimentale, en se fondant sur les informations déjà recueillies dans le cadre des recensements et des enquêtes. Initialement, il serait bon de faire porter les efforts sur les populations économiquement marginales, sur la classe ouvrière et sur les entreprises familiales. Les statistiques suggérées ci-après pour identifier les personnes appartenant à ces groupes peuvent être obtenues en partie en se fondant sur les informations recueillies dans le cadre des

recensements et, sous une forme plus précise, sur les données collectées lors des enquêtes. Il faut espérer que les enquêtes futures seront conçues de façon à porter sur des domaines nouveaux qui permettront de saisir avec plus d'exactitude la complexité inhérente à la différenciation socio-économique des populations urbaines.

205. A ce stade expérimental, afin d'identifier la marginalité économique des femmes - tant globalement que par rapport aux hommes - il est suggéré d'identifier et de mesurer les groupes urbains ci-après :

a) Travailleuses des services dans les ménages privés (non identifiées séparément dans la Classification internationale type des professions) par rapport à la population urbaine adulte totale, à la population active urbaine et aux travailleurs des services dans les ménages;

b) Travailleuses spécialisées dans les services (grand groupe 5 de la CITP) travaillant pour compte propre, par rapport aux travailleurs spécialisés dans les services pour compte propre;

c) Femmes appartenant au personnel commercial et vendeuses (grand groupe 4 de la CITP) qui travaillent pour compte propre, par rapport aux travailleuses urbaines et par rapport au personnel commercial et vendeurs de sexe masculin pour compte propre;

d) Travailleuses appartenant au groupe des travailleuses urbaines pour compte propre par rapport à toutes les travailleuses urbaines et aux travailleurs urbains pour compte propre;

e) Femmes urbaines au chômage.

Le nombre des caractéristiques des travailleuses dans les professions ne pouvant pas être identifiées ou décrites comme il convient devrait également être étudié d'une manière approfondie.

206. La position différente qu'occupent les femmes par rapport aux hommes dans la classe ouvrière peut être étudiée en identifiant et en mesurant des groupes comme les groupes ci-après, de préférence en se fondant sur des catégories professionnelles détaillées :

a) Ouvrières et manoeuvres non agricoles (grand groupe 7/8/9 de la CITP) par rapport à la main-d'oeuvre urbaine totale et aux ouvriers et manoeuvres non agricoles de sexe masculin;

b) Femmes appartenant aux groupes du personnel administratif et travailleurs assimilés et du personnel commercial et vendeurs (grands groupes 3 et 4 de la CITP) par rapport à toutes les travailleuses urbaines et aux groupes du personnel administratif et travailleurs assimilés et du personnel commercial et vendeurs de sexe masculin;

c) Femmes appartenant aux groupes du personnel des professions scientifiques, techniques, libérales et assimilées et des directeurs et cadres administratifs supérieurs (grands groupes 0/1 et 2 de la CITP) par rapport à toutes les travailleuses urbaines et au personnel correspondant de sexe masculin;

d) Salaires journaliers moyens des travailleuses urbaines, par rapport à ceux des hommes, par catégories professionnelles détaillées.

207. Enfin, pour mesurer les entreprises urbaines dirigées par des femmes, il conviendra d'identifier les femmes employeurs par rapport à la population active urbaine totale et par rapport aux travailleurs et aux employeurs de sexe masculin.

C. Mesures de la mobilité et de l'accès aux possibilités chez les femmes

1. Mobilité

208. La question de la mobilité, spécialement dans les pays en développement, n'a généralement pas fait l'objet de travaux de conceptualisation statistique, de collecte de données et d'analyse des informations recueillies. Cela vaut tant pour les femmes que pour les hommes.

209. Par définition, le statut de la stratification se réfère à la situation actuellement occupée dans le système de stratification et est communément mesuré par les inégalités constatées en matière d'éducation, de profession et de revenu entre les groupes socio-économiques. La mobilité, toutefois, est un processus de progression ou de régression qui est mesuré par les changements constatés en ce qui concerne l'appartenance aux divers groupes socio-économiques ainsi que l'éducation, la profession et le revenu, par rapport à un point de référence empirique. Ainsi, l'on peut suivre ces changements à travers les générations, par le mariage, à l'intérieur des groupes socio-économiques et entre ces groupes et sur la base de l'appartenance ethnique et/ou religieuse.

210. Dans le cas des femmes, il importe tout d'abord d'établir des statistiques et des indicateurs permettant de suivre la mobilité propre des femmes par rapport aux autres femmes, par rapport aux hommes au sein de leur famille d'origine et, si elles sont mariées, par rapport à leur mari. En second lieu, il importe de déterminer si la place qu'occupe actuellement une femme dans le système de stratification - que ce soit grâce à sa propre initiative ou par suite de son mariage - représente une progression ou une régression du point de vue de la mobilité sociale.

211. Pour conceptualiser de la sorte le processus de mobilité, il faut disposer de statistiques et d'indicateurs spécifiques permettant de décrire l'évolution fondamentale des facteurs ci-après :

a) Mobilité professionnelle entre les générations (entre pères et filles), par opposition à la mobilité des hommes; 47/

b) Mobilité professionnelle entre les générations (entre mères et filles);

c) Mobilité professionnelle des femmes entre les générations par suite de mariage (père par rapport au mari), par opposition à la mobilité des hommes ou des femmes entre les générations due à leur propre profession (voir (47)).

212. Les statistiques et les indicateurs comparatifs identifiés doivent prévoir :

a) Une mesure directe des différences entre les sexes pour ce qui est des professions héritées; 48/

b) Une mesure directe des différences de mobilité entre les femmes et leur famille d'origine;

c) Une mesure directe des différences de mobilité des femmes entre les générations;

d) Une mesure de l'importance de la sélection du mari en tant qu'élément déterminant de la situation socio-économique d'une femme.

213. En mettant l'accent sur la mobilité entre les générations plutôt que sur la seule mobilité due au mariage, on peut tenir compte à la fois des femmes mariées et de celles qui ne le sont pas 49/. Chose plus importante, une telle approche centre davantage l'attention sur l'identification des variables biographiques ayant contribué à orienter la mobilité propre d'une femme.

214. Il y a lieu de souligner que pour interpréter les mesures et les indicateurs dérivés des différences de mobilité entre les sexes, il faut tenir compte des liens réciproques qui existent entre la participation des femmes à la population active et la situation matrimoniale, du stade qu'elles ont atteint dans leur cycle biologique et, dans certains contextes, de leurs antécédents religieux ou ethniques.

2. Accès aux possibilités

215. Les variables liées aux antécédents familiaux ne sont que l'un des nombreux facteurs qui influent sur le niveau atteint dans les domaines de l'éducation et de la profession. La situation des femmes à ces égards dépend, plus que celle des hommes, de considérations structurelles liées à l'égalité d'accès aux possibilités d'éducation et d'emploi. La mesure dans laquelle les femmes ont le même accès que les hommes à ces possibilités peut être évaluée sur la base de l'incidence de la discrimination en matière d'éducation et d'emploi.

216. La discrimination exercée dans le domaine de l'éducation, c'est-à-dire avant l'entrée sur le marché du travail, permet d'établir si les femmes se trouvent empêchées d'acquérir les compétences nécessaires pour se faire une place sur le marché du travail. Pour évaluer cette inégalité, il faut déterminer dans quelle mesure les femmes se voient écartées de l'éducation à certains niveaux, de l'acquisition de compétences, de certaines professions, etc., comme en témoignent :

- a) Une exclusion expresse;
- b) L'imposition de restrictions;
- c) Une dissuasion implicite.

217. La discrimination exercée sur le marché du travail reflète la mesure dans laquelle les hommes et les femmes ayant un niveau d'éducation et des compétences professionnelles analogues sont traités inégalement sur le marché du travail. Des indicateurs d'une telle discrimination sont notamment les suivants : 50/

a) Le fait que certaines femmes sont exclues de certains emplois ou d'une promotion à certains niveaux;

- b) Les différences de salaires entre les sexes pour le même emploi;

c) Le manque de correspondance entre le niveau d'éducation et l'emploi chez les femmes, c'est-à-dire que les femmes, à la différence des hommes, ne peuvent obtenir que des emplois pour lesquels elles sont excessivement qualifiées.

Notes

1/ L'Organisation des Nations Unies a publié dans un document de travail, en 1980, (ST/ESA/STAT/99) un aperçu d'ensemble des sources potentielles de distorsions statistiques fondées sur le sexe. Ce rapport analysait les sources possibles de stéréotypes fondés sur le sexe et de distorsions imputables au sexe dans les concepts, les classifications et les définitions statistiques à l'échelon international.

2/ Les domaines de préoccupations sociales ci-après sont identifiés dans la publication de l'ONU intitulée "Indicateurs sociaux : guide préliminaire et série illustrative" (52)* : A. population; B. formation de la famille, familles et ménages; C. services d'enseignement et d'éducation; D. activités génératrices de revenus et population inactive; E. répartition du revenu, consommation et accumulation; F. sécurité sociale et services de protection sociale; G. santé, services de santé et nutrition; H. logement et environnement; I. ordre public et sécurité; J. emploi du temps; K. loisir et culture et L. stratification et mobilité sociales.

3/ Voir E/CN.3/1983/18, paragraphes 11 à 16.

4/ L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social a essayé de compiler des comparaisons entre les hommes et les femmes sur la base d'une liste d'indicateurs du développement pendant la période avoisinant 1970. Sur un total de 73 "indicateurs de développement", il a été possible de compiler des comparaisons entre les hommes et les femmes pour six variables : espérance de vie à la naissance; scolarisation aux niveaux primaire et secondaire en pourcentage de la population de 5 à 19 ans; scolarisation au niveau de l'enseignement professionnel en pourcentage de la population de 15 à 19 ans; scolarisation au niveau de l'enseignement supérieur pour 1000 habitants de 20 à 29 ans; population économiquement active dans l'industrie manufacturière en pourcentage de la population de 15 à 59 ans; et personnel des professions libérales, techniques et assimilées en pourcentage de la population de 15 à 59 ans (71).

5/ Pour la formulation théorique de la notion des "options disponibles" en tant qu'indicateur, voir (42).

6/ Voir Malika El Belghiti, "The case of Morocco" et Mere Kisekka "The case of Nigeria and Uganda", dans (69).

7/ Voir Asok Mitra "The case of India", et Joyceline Massiah, "The case of the Commonwealth Caribbean", dans (69).

8/ Voir Joyceline Massiah, "The case of the Commonwealth Caribbean", dans (69).

* Les chiffres entre parenthèses renvoient aux références figurant à la fin du présent document.

9/ Une répugnance à identifier le sexe des chefs de ménage s'est manifestée pour deux raisons. Certains soutiennent que le concept de chef de ménage ou de famille est une notion culturelle et statistique imposée aux pays en développement par les Occidentaux ou par des personnes formées en Occident. Cette affirmation est contestée par ceux qui ont fait des recherches sur la structure des familles et l'autorité familiale dans les pays en développement. D'autres (voir 37), surtout dans les pays occidentaux, soutiennent que la notion de chef de ménage est dépourvue de signification en raison des rapports égalitaires qui existent dans les types de mariages occidentaux.

10/ Pour une discussion du lien entre les caractéristiques démographiques et situation économique du ménage, voir (32, 79). En outre, on trouve (6, 31, 36) des modèles de méthodes permettant d'identifier les types de ménages et leur situation économique relative sur la base des caractéristiques démographiques du ménage.

11/ Publication des Nations Unies, n° de vente : F,78.II.E.6, paragraphe 99.

12/ Une autre méthode de classification des ménages, mise au point par le Policy Studies Institute de Londres, consiste à organiser les informations concernant les femmes dans le contexte de la situation matrimoniale, de leur cycle biologique familial et ainsi de suite. Cette méthode, qui a été appelée Minimal Household Unit Survey, a été conçue précisément pour éviter de se référer à une personne déterminée pour décrire les caractéristiques du ménage tout entier (37).

13/ Lorsque les enquêtes sur les ménages et sur les revenus permettent d'obtenir des informations sur la composition des ménages par sexe et par âge, on a constaté que les ménages dirigés par des femmes sont désavantagés pour ce qui est de leur bien-être potentiel. Il ressort d'une comparaison faite entre les ménages dirigés par des hommes et des femmes dans les régions rurales du Botswana que les ménages dirigés par les femmes sont plus restreints, dans la mesure où ils comportent peu d'adultes, ont plus d'enfants à charge et un revenu moyen qui n'atteint pas la moitié de celui des ménages dirigés par les hommes (sans tenir compte des sommes reçues de l'extérieur du ménage) (31). Les données concernant la composition des ménages montrent également que les ménages dirigés par des femmes, en Amérique latine, s'efforcent de remplacer la "perte" d'un membre de la famille nucléaire par des personnes qui soit n'appartiennent pas à la famille nucléaire, soit ne sont pas des proches parents (46, 74).

14/ Lors du recensement effectué au Rwanda en 1970, les ménages dirigés par des femmes comptaient en moyenne 4,5 personnes dans le cas des femmes de 30 à 39 ans, 2,0 personnes dans le cas des moins de 30 ans et 1,5 personne dans le cas des plus de 60 ans. Une comparaison des ménages dirigés par des femmes et par des hommes âgés a montré que les femmes âgées chef de ménage vivaient seules, tandis que tel n'était pas le cas des hommes âgés, qui dirigeaient un ménage de l'ordre de 3 à 4 personnes.

15/ Les données concernant la composition des ménages peuvent comprendre notamment les caractéristiques de leurs membres adultes du point de vue de leur activité économique et de leurs gains. Le recensement effectué au Rwanda en 1970 a permis d'obtenir ce genre d'informations et de présenter des tableaux en coupe des chefs de ménage par situation de famille, par dimensions du ménage et par nombre de membres du ménage économiquement actifs.

16/ Au Botswana, les femmes de moins de 30 ans chefs de ménage avaient des revenus comparables aux hommes chefs de ménage appartenant au même groupe d'âge. Après 30 ans, il apparaît pour les femmes une corrélation inverse entre l'âge et le revenu (elles gagnaient moins), tandis que pour les hommes, cette relation est positive, leur revenu augmentant sensiblement à mesure qu'ils prennent de l'âge (31).

17/ Contrairement aux autres constatations (6, 81), les données concernant la Zambie montrent que les femmes divorcées chefs de famille semblent plus aisées que les veuves. Les premières ont tendance à être plus jeunes et mieux éduquées, et à avoir dans le ménage des enfants adolescents ou adultes ou des soeurs et, généralement, cultivent des superficies plus grandes, obtiennent de plus grands excédents de production, et vendent plus de récoltes alimentaires sur les marchés que les veuves chefs de ménage. Ce dernier groupe comprend souvent des grand-mères qui n'ont au foyer que leurs petits-enfants en bas âge.

18/ Par exemple, les recommandations de l'ONU concernant les recensements de population (51) ne prévoient que les catégories de situations matrimoniales ci-après : a) célibataire; b) marié; c) veuf, non remarié; d) divorcé, non remarié; e) marié, mais séparé (paragraphe 2.97). Toutefois, il est également noté dans ces recommandations qu'"il faudrait peut-être établir une sous-catégorie de la catégorie b) pour désigner les personnes qui sont contractuellement mariées mais ne vivent pas encore ensemble en tant que conjoints " et que "dans tous les pays, la catégorie e) doit comprendre à la fois les séparations de fait et les séparations de droit qui peuvent, si on le souhaite, constituer deux sous-catégories distinctes" (paragraphe 2.98). En outre, il peut être utile, pour les besoins du pays, de recueillir des renseignements supplémentaires ayant trait à des coutumes nationales particulières (concubinage, polygamie ou polyandrie, veuve léguée, etc.) tandis que les pays qui désirent obtenir, par exemple, des renseignements sur des unions de fait de stabilités diverses "devraient envisager de recueillir des données distinctes pour chaque personne sur les unions matrimoniales légales, sur les unions de fait et sur la durée de chaque type d'union" (paragraphe 2.103 et 2.104). En cas de polygamie, l'homme est considéré comme dirigeant le ménage où il passe le plus de temps.

19/ Voir par exemple (44).

20/ L'Annuaire statistique de l'UNESCO fournit des données concernant l'éducation du premier degré par durée, par nombre d'établissements et par enseignants des deux sexes, ainsi que par taux de scolarisation par sexe. Les statistiques relatives à l'éducation du second degré sont également données par domaine de spécialisation : éducation générale, formation de maîtres et autres éducations (religion, commerce, professions sanitaires, commerce et industrie, ingénierie, agriculture, sylviculture et pêche, économie ménagère, transports et communication, services, etc.). L'Annuaire donne également des informations sur les taux de scolarisation et de redoublement par classe. Pour l'enseignement supérieur, les étudiants sont classés par domaines d'études ainsi que sur la base de trois degrés définis dans la Classification internationale type de l'éducation (CITE) (64) : a) programmes sanctionnés par un diplôme non équivalent à un premier diplôme universitaire; b) programmes sanctionnés par un premier diplôme universitaire ou une qualification équivalente et c) programmes sanctionnés par un diplôme du troisième cycle ou une qualification équivalente.

21/ Pour une discussion de l'absence de comparabilité et de l'exactitude relative des taux de scolarisation et de fréquentation scolaire, voir (62).

22/ Il se pose des problèmes distincts en ce qui concerne le calcul des taux de scolarisation par âge car l'on manque de données exactes sur ce point. La fréquentation effective ne correspond pas aux limites d'âge prescrites par le niveau de l'enseignement. Les élèves de l'enseignement primaire ont souvent plus de 12 ans, et de nombreux étudiants de l'enseignement supérieur ont plus de 24 ans (62). Le problème est compliqué, à l'échelon subnational, par les différences de classification géographiques utilisées dans les recensements et les différentes sources administratives.

23/ Dans (44), il est indiqué que les abandons scolaires varient selon les niveaux et les cycles, et ce pour des raisons différentes. Le faible taux de rétention dans le cycle primaire résulte de considérations structurelles (par exemple, les écoles rurales n'ont souvent que des petites classes), de la pauvreté et de l'incapacité de payer les frais de scolarisation, d'une motivation insuffisante, de mauvais résultats scolaires, de l'inadaptation des programmes d'études et de la mauvaise qualité de l'enseignement. Par exemple, aux Philippines, pendant la période 1966-1967, sur 100 enfants inscrits dans la classe I de l'école primaire, 56 seulement atteignaient la classe VI; au Pakistan, 45 pour cent des élèves inscrits à l'école primaire en 1969 n'avaient pas achevé les études de ce cycle. Au Maroc, sur 100 enfants qui entrent à l'école primaire, deux seulement achèvent leurs études secondaires. Les taux d'abandon ont tendance à être plus élevés chez les filles et chez les pauvres et dans les régions rurales. Au Kenya, sur les élèves du cycle secondaire entrés dans la classe I en 1973, 83 pour cent des garçons et 69 pour cent des filles étaient entrés dans la classe II en 1974.

24/ L'analyse du contenu des programmes d'études et des manuels au Pakistan illustre ce phénomène. Les femmes ne sont mentionnées que peu fréquemment. Parce qu'elles le sont, elles ne sont pas nommément identifiées et ne le sont que par des épithètes comme mères, femmes, soeurs. Les activités auxquelles participent les femmes sont centrées sur leur rôle familial. Les filles sont dépeintes comme passives, comme manquant d'initiative et comme peu susceptibles d'atteindre une position élevée et, de façon générale, on n'attend pas d'elles qu'elles poursuivent des objectifs socialement importants (44).

25/ Cette évolution est due à trois raisons : la première est qu'en dépit de très gros investissements dans l'infrastructure de l'éducation, quelques pays ne peuvent toujours pas absorber intégralement des populations d'âge scolaire de plus en plus nombreuses dans le système formel de l'éducation. Une seconde considération tient à la grande différence qui existe, comme on le sait, entre les compétences demandées sur le marché du travail et le type de formation fourni par les établissements du système d'éducation formel. Une troisième raison est la grande proportion d'adultes ayant été laissés en marge du système d'éducation et à l'intention desquels il faut organiser une formation de base orientée vers l'acquisition des compétences professionnelles. Dans ce groupe, les femmes constituent la majorité.

26/ On pense généralement qu'une éducation plus poussée accroîtra la participation des femmes à la population active, leur capacité d'accomplir des activités du secteur moderne et leur représentation dans une vaste gamme de classifications professionnelles relevant des professions libérales et techniques. Toutefois, l'on a fait des constatations contradictoires en ce qui concerne la corrélation qui existe entre l'éducation des femmes et leur désir et leur capacité de travailler. Selon certaines études, on constate une corrélation positive étroite

entre les deux variables (9,81). Dans d'autres études, on fait valoir que l'éducation peut réduire la participation des femmes à la population active car, habituellement, les femmes éduquées épousent des hommes éduqués eux aussi et n'ont pas besoin de travailler ou n'ont pas de raison de le faire (45). En outre, il y a une certaine divergence de vue concernant les perspectives d'évolution de la corrélation entre le niveau d'éducation des femmes et leur participation à la population active à différents stades du développement économique (7, 45).

27/ Voir : Bureau international du Travail, International Recommendations on Labour Statistics (Genève, 1976).

28/ Quelques représentants à la Treizième Conférence internationale des statisticiens du travail ont proposé l'expression "périodiquement actif" qui, selon eux, décrivait mieux l'activité saisonnière et l'activité intermittente de la population active.

29/ Il a été reconnu que la spécification de critères appropriés permettant de définir le statut d'une personne "disponible pour le travail" a une connotation subjective et que ces critères peuvent être difficiles à établir. Durant quelques années, toutefois, la Jamaïque a utilisé avec succès le concept de disponibilité pour rassembler des statistiques du chômage. Voir : Jamaïque, Department of Statistics, The Labour Force (Kingston, publication annuelle).

30/ Il est difficile de tracer une ligne de démarcation en ce qui concerne l'emploi salarié et les professions indépendantes dans le cas des personnes qui travaillent, mais pas dans un lieu de travail déterminé, et des personnes qui ont des emplois multiples, pour ne citer que deux exemples. Voir (23), paragraphes 57 à 106.

31/ Des statistiques détaillées de l'emploi du temps, qu'il s'agisse du travail et d'autres activités, ont été rassemblées dans de nombreux pays. Une analyse de cette branche de statistique, pour ce qui concerne les femmes, bien qu'elle puisse être extrêmement utile et importante, sortirait du cadre de la présente étude. Un bref rapport sur les travaux organisés dans ce domaine a été établi en 1979 et soumis à l'examen de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies ("Rapport intérimaire sur l'établissement des statistiques de l'emploi du temps : rapport du Secrétaire général" (E/CN.3/519)), et un rapport technique plus détaillé est en cours de préparation. Plusieurs études de l'emploi du temps intéressant spécifiquement les femmes ont été entreprises par l'Institute of Social Studies Trust de New Delhi (Inde). Voir par exemple D. Jain et M. Chand, "Report on a time allocation study : its methodological implications" (New Delhi, 1982), D. Jain "Integrating women into the state five year plan" (en préparation) et D. Jain et M. Chand, Women's Quest for Power (New Delhi, Vikas Publishing House, 1980).

32/ Le Bureau de statistique établit actuellement des recommandations concernant un programme statistique dans le domaine des ménages et de la petite industrie. Le projet de recommandation sera publié et distribué pour observations en 1984-1985.

33/ Pour de plus amples détails sur les efforts déployés pour améliorer les statistiques de la répartition du revenu, voir (50).

34/ Des tentatives ont été faites récemment pour mesurer la pauvreté relative et la répartition des ménages dirigés par des femmes par décile de revenu et ont donné des résultats contradictoires en raison d'estimations différentes du revenu, des différences entre les méthodes et les définitions conceptuelles appliquées et d'estimations de revenu fondées sur des unités d'analyses différentes (comme le ménage tout entier, ou l'équivalent par habitant et/ou par adulte. Pour un examen des problèmes de mesure, voir (29).

35/ Les raisons théoriques qui justifient l'intérêt porté à la production des ménages trouvent leur source dans la "New Home Economics School" et dans l'importance accordée au ménage en tant qu'unité de production, de consommation et de prise de décisions (4, 16). La production des ménages est considérée comme un processus dans le cadre duquel des biens se trouvant dans le commerce sont combinés au temps passé par l'intéressé pour produire des articles qui satisfont directement la fonction d'utilité de la famille (5).

36/ Dans le Plan d'action mondial adopté en 1975 par la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, l'affectation d'une valeur économique à la production des ménages est considérée comme l'un des principaux objectifs à atteindre. Aux termes du Plan d'action mondial, il faut établir une base de données scientifiques et fiables pour évaluer la contribution économique des femmes, et il est spécifié en particulier que des efforts spéciaux doivent être déployés pour mesurer, entre autres choses, "la valeur économique et sociale des travaux ménagers et d'autres besognes domestiques, de l'artisanat et d'autres activités économiques qui peuvent être exercées au foyer" (Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, Mexico, 19 juin - 2 juillet 1975 (publication des Nations Unies, n° de vente : F.76.IV.1), première partie, chapitre II.A, paragraphe 168 (c).)

37/ Voir (58, annexe A) pour un examen du traitement des activités de subsistance et des activités du secteur des ménages dans le Système de comptabilité nationale. Pour la réaction des experts qui ont examiné (58), voir (56 et 59, paragraphes 7 et 8). Voir également "The System of National Accounts : review or major issues and proposals for future work and short term changes" (ESA/STAT/AC.15/2) et le rapport de la Réunion du Groupe d'experts des Nations Unies pour la révision et le développement du Système de comptabilité nationale, New York, 22-26 mars 1982.

38/ La distinction entre la production des ménages et les loisirs a posé un problème. Boulding (8) inclut clairement des activités comme le temps consacré aux loisirs, aux activités créatrices et à la réflexion dans la dimension humaine de l'activité familiale et soutient que cette dimension doit être prise en considération dans la production des ménages. King et Evenson (30) considèrent comme des loisirs le fait de jouer avec des enfants, d'aller à l'église, ou d'assister à un spectacle. Walker (75) établit une différence entre les loisirs et le travail en demandant simplement aux intéressés de qualifier leur propre comportement, par exemple en demandant aux mères ce qu'elles font lorsqu'elles jouent avec leurs enfants (loisir) et ce qu'elles font lorsqu'elles s'occupent d'eux (travail). Mueller (35) exclut du concept des loisirs le temps passé à dormir, à se coucher et à se lever.

39/ Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Etudes statistiques, série M, n° 4, rev. 2 (publication des Nations Unies, n° de vente F.68.XVII.8).

40/ Système de comptabilité nationale, études de méthodes, série F, n° 2, rev. 3 (publication des Nations Unies), n° de vente F.69.XVII.3 et rectificatif), paragraphe 6.19.

41/ I. Palmer, The Nemow Case : Case Studies of the Impact of Large Scale Development Projects on Women : A Series for Planners, International Programs Working Papers, n° 7 (New York, The Population Council, 1979).

42/ L'importance qu'il y a à évaluer l'accès que les femmes chefs de ménage ont aux ressources productives a été soulignée par le Groupe d'experts de la FAO des indicateurs socio-économiques permettant de suivre et d'évaluer la réforme agraire et le développement rural. Le Groupe d'experts a recommandé de ventiler les indicateurs de pauvreté par sexe des chefs de ménage pour mesurer les différences de revenus dans la régions rurales. Voir (12, 13, 41).

43/ Les autres facteurs directement liés à la productivité et au revenu dans des régions rurales sont l'accès à la formation, l'emploi hors exploitation et la technologie. Voir (81).

44/ Pour une étude approfondie de ce sujet, voir (15).

45/ Les deux premières mesures ont été nettement appuyées par le Groupe d'experts de la FAO des indicateurs socio-économiques permettant de suivre et d'évaluer la réforme agraire et le développement rural (12, 41).

46/ Pour une classification des modes de propriétés et d'usage intéressant particulièrement les femmes dans le domaine de la production agricole, voir (6).

47/ Voir (17) pour un examen des mesures de la mobilité entre les générations. Lors de l'enquête supplémentaire à l'enquête sur la population organisée par les Etats-Unis en 1962, l'on a demandé à toutes les femmes et tous les maris présents de 20 à 64 ans de décrire la profession du père de la femme lorsqu'elle avait 16 ans. Les hommes étaient encouragés à demander l'aide de leur femme pour répondre à cette question. La profession du père de la femme a été traitée comme une variable pour analyser les affinités et leurs effets sur la mobilité sociale et la fécondité.

48/ Aux Etats-Unis, il n'y a pas de corrélation très marquée entre les antécédents des hommes et des femmes, tels qu'ils se reflètent dans la profession du père, et la participation des femmes à la population active. Le principal facteur qui affecte cette participation est le sexe. En outre, il n'y a pas de différence importante entre les sexes pour ce qui est de l'effet que la profession du père exerce sur la participation à la population active. La différence entre la mobilité professionnelle des hommes et des femmes, d'une génération à l'autre, peut être imputée essentiellement, mais non totalement, à la répartition professionnelle différente des sexes. Les hommes adoptent plus souvent que les femmes des professions dans lesquelles le statut social est proche de celui de leur père (17).

49/ Par exemple, lors de l'enquête sur la population réalisée aux Etats-Unis en 1962, l'analyse de la mobilité des femmes entre les générations n'a porté que sur les femmes dont le mari était présent et en a exclu les femmes non mariées. Elle a également exclu les femmes ne faisant pas partie de la population active (17).

50/ Compilation d'indicateurs sociaux de la situation des femmes, études de méthodes, F, rev. 32, (publication des Nations Unies, n° de vente F.84.XVII.2).

Références

1. Anker, R.M., M. Buvinic et N.H. Youssef, eds., Women's Roles and Population Trends in the Third World (Londres, Croom Helm, 1982).
2. Association of African Women for Research and Development et Fondation Dag Hammarskjöld "Another development with women", papers presented at the Seminar on Another Development with Women, Dakar, 21-15 juin 1982, Development Dialogue, 1982, n° 1-2.
3. Baster, N., The Measurement of Women's Participation in Development : The Use of Census Data, D.P. 159 (Brighton, Angleterre, Institute of Development Studies, 1981).
4. Becker, G.S., "A theory of the allocation of time", Economic Journal, vol. LXXV, n° 299 (septembre 1965), p.483.
5. Birdsall, N., "Measuring time use and nonmarket exchange", in W.P. McGreevey, ed., Third World Poverty, Lexington, Mass., (Lexington Books, 1980).
6. Botswana, Ministère de l'agriculture et Bureau central de statistique, Etude nationale des migrations, "Urban and rural female-headed households' dependence on agriculture", par Carol Kerven (Gaborone, 1979).
7. Boudon. R., Education, Opportunity and Social Inequality : Changing Prospects in Western Society (New York, John Wiley and Sons, 1974).
8. Boulding, E., "Measures of women's work in the third world : problems and suggestions", in Women and Poverty in the Third World, M. Buvinic, M.A. Lycette, W. McGreevey, eds. (Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1983)
9. Bowen W.G. et T.A. Finegan, The Economics of Labor Force Participation (Princeton, Princeton University Press, 1969).
10. Buvinic, M., M.A. Lycette et W. McGreevey, eds., Women and Poverty in the Third World (Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1983).
11. Buvinic, M. et N.H. Youssef avec b. Von Elm, Women-Headed Households : The Ignored Factor in Development Planning (Washington, International Center for Research on Women, 1978).
12. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, "Adequacy of the indicators and pilot studies for low income and other disadvantaged groups", rapports établis pour les réunions du Groupe d'experts des indicateurs socio-économiques permettant de suivre et d'évaluer la réforme agraire et le développement rural en Afrique, Addis-Abéba, 10-15 mai 1982 (ESH/ESS:ARRD/AF/4) et en Asie et dans le Pacifique, Bangkok, 19-24 avril 1982 (ESH/ESS:ARRD/AP/4); et "Adequacy of socio-economic indicators for monitoring and evaluating low income and disadvantaged groups", rapports établis en vue des réunions régionales du Groupe d'experts des indicateurs socio-économiques permettant de suivre et d'évaluer la réforme agraire et le développement rural dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, La Paz, 25-28 mai 1982 (ESH/ESS:ARRD/LA/4) et dans la région de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient, Tunis, 14-19 juin 1982 (ESH/ESS:ARRD/NE/4). Ces rapports

ont été établis par C. Safilios-Rothschild, consultant de la FAO, et sont résumés par l'auteur dans (41).

13. "The state of statistics on women in agriculture in the third world", étude présentée au Groupe d'experts de l'amélioration des statistiques et des indicateurs de la situation des femmes, New York, 11-15 avril 1983 (ESA/STAT/AC.17/7-INSTRAW/AC.1/7) ainsi qu'à la Réunion d'experts de la FAO sur le rôle des femmes dans la production alimentaire, Rome, 7-14 décembre 1983 (ESH:WIFP/83/13). Etude établie par C. Safilios-Rothschild, consultant de la FAO.

14. "Provisional Guidelines on Some Recommended Indicators for National Monitoring Purposes and Reporting to 1983 FAO Conference on Progress in Agrarian Reform and Rural Development" (Rome, 1982).

15. Human Resources, Institutions and Agrarian Reform Division, "The legal status of rural women", par Lisa Bennet (Rome, 1979).

16. Gronau, R., "The intrafamily allocation of time : the value of the housewives' time", American Economic Review, vol. LXIII, n° 4 (septembre 1973), p. 634.

17. Hauser, R. et D.L. Featherman, The Process of Stratifications : Trends and Analysis (New York, Academic Press, 1977).

18. Institute of Social Studies Trust, "National study on female headed households" (New Delhi, non publié).

19. Centre international de recherches sur les femmes, Bringing women in : Towards a New Direction in Occupational Skills Training for Women (Washington, 1980).

20. "Reflections on a building block approach for the formulation of international recommendations on labour force statistics" (MEHS/1981/D.3).

21. Bureau international du Travail, "An alternative approach for collection and presentation of labour force data" (MEHS/1981/D.4)

22. Neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, International Classification according to Status, rapport III (Genève, 1957).

23. Treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, Rapport de conférence (ICLS/13/D.11, version définitive).

24. Jain, Devaki, "Development as if women mattered, or, can women build a new paradigm?" (New Delhi, Institute of Social Studies Trust, 1983).

25. "Women in employment : some preliminary observations", étude présentée lors du colloque sur les femmes et la pauvreté tenu à Calcutta les 17 et 18 mars 1983.

26. Jain, Devaki et Malini Chand, "The importance of age and sex specific data collection in household surveys", étude présentée lors du Colloque sur les enquêtes sur les ménages organisé par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok, 15-26 septembre 1980. Pour le rapport et les recommandations de la réunion, voir (55) ci-dessous; pour un résumé des débats, voir (54) ci-dessous.

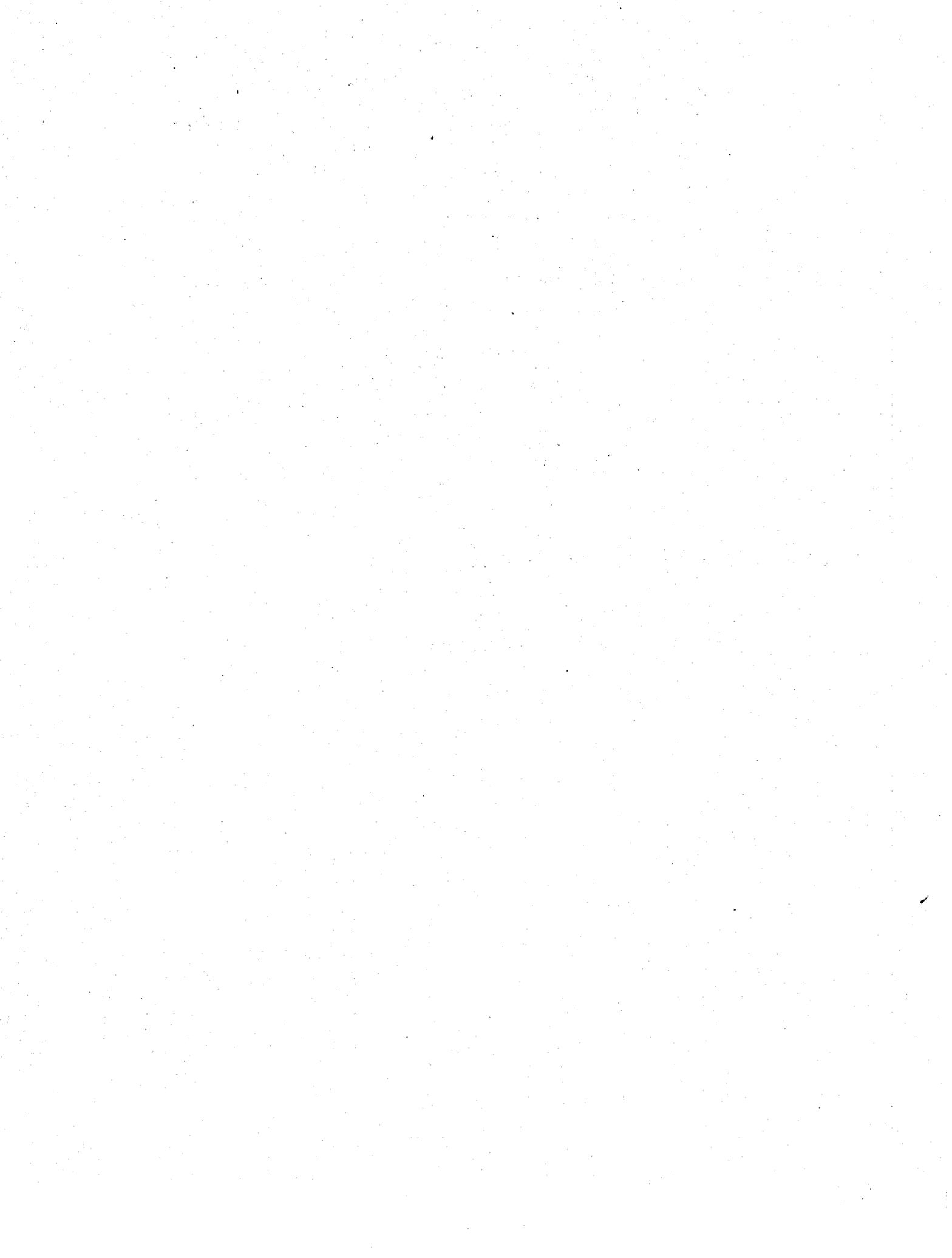
27. "Patterns of female work : implications for statistical design, economic classification and social priorities", étude préparée pour la National Conference on Women's Studies, Bombay, 20-24 avril 1982.
28. Jiggins, J., "Female headed households among subsistence cultivators in the central and northern provinces in Zambia", étude présentée lors du Colloque sur les femmes et la production agricole en Afrique de l'Est et en Afrique australe organisé par la Fondation Ford, Nairobi, 1980.
29. Jodha, N.S., "Consideration in measurement of rural household income" (Hyderabad, Institut international de recherches sur les cultures des zones tropicales semi-arides, 1976).
30. King, E., et R. Evenson, "Time allocation and home production in Philippine rural households", Women and Poverty in the Third World, M. Buvinic, M.A. Lycette et McGreevey, eds. (Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1983).
31. Kossoudji, S. et E. Mueller, "The economic and demographic status of female headed households in rural Botswana", University of Michigan, Population Studies Center, Research Report No. 81-10 (Ann Arbor, 1981).
32. Kuznets, S., "Demographic aspects of the size distribution of income : an exploratory essay", Economic Development and Cultural Change (Chicago), vol. 25, n° 1 (octobre 1976), p.1.
33. Lopez, Alan D. et Lado T. Ruzicka, eds., Sex Differentials in Mortality : Trends, Deteminants and Consequences, sélection des études présentées lors de la réunion conjointe Australian National University/Organisation des Nations Unies/Organisation mondiale de la santé, Canberra, 1^{er}-7 décembre 1981, (Canberra, Australian National University, 1983).
34. Merrick, T. et M. Schmink, "Households headed by women and urban poverty in Brazil", in Women and Poverty in the Third World, M. Buvinic, M.A. Lycette, et W. McGreevey, eds. (Baltimore, Johns Hopkins University Press., 1983).
35. Mueller, E., "Measuring women's poverty in developing countries" in Women and Poverty in the Third World, M. Buvinic, M.A. Lycette et W. McGreevey, eds. (Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1983).
36. Musgrove, P. et R. Ferber, "Identifying the urban poor : characteristics of poverty households in Bogota, Medellin, and Lima", Latin American Research Review (University of North Carolina), vol. XIV, n° 2 (1979), p.25.
37. Nissell, M., "Women and government statistics : basic concepts and assumptions" (Londres, Policy Studies Institute, non publié).
38. Organisation de coopération et de développement économiques, Centre de développement, Activités non monétaires (subsistance) dans les comptes nationaux des pays en développement, par D.W. Blades (Paris, 1975).
39. Psacharopoulos, G., Returns to Education : An International Comparison (Amsterdam, Elsevier, 1973).

40. Sabot, R.H., "The meaning and measurement of urban surplus labour", Oxford Economic Papers, vol. 29, n° 3 (novembre 1977) p. 389.
41. Safilios-Rothschild, C., "Adequacy of socio-economic indicators for monitoring and evaluating the impact of agrarian reform and rural development on women, small farmers and landless laborers" (New York, 1982).
42. "Female power, autonomy and demographic change in the Third World" in Women's Roles and Population Trends in the Third World, R.M. Anker, M. Buvinic et N.H. Youssef, eds. (London, Croom Helm, 1982).
43. "Methodological problems involved in the cross-cultural examination of indicators related to the status of women", étude présentée lors des réunions annuelles de la Population Association of American, Toronto, 1972.
44. Smock, A.C., Women's Education in Developing Countries : Opportunities and Outcomes (New York, Praeger, 1981).
45. Standing, G., "L'instruction et l'activité économique des femmes", Revue internationale du travail, (Genève), vol. 114, n° 3 (novembre - décembre 1976), p.313.
46. Tienda, M. et S.O. Salazar, "Female headed households and extended family formation in rural and urban Peru", University of Wisconsin, Center for Demography and Ecology, Working Paper 79-34, (Madison, 1980).
47. Tyree, A. et J. Treas, "The occupational and marital mobility of women", American Sociological Review, vol 39, n° 3 (juin 1974).
48. Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Méthodes de projection des ménages et des familles, études démographiques, n° 54 (n° de vente F.73.XIII.2).
50. Département des affaires économiques et sociales, Bureau de statistique, Handbook of Household Surveys (édition révisée), études de méthodes, série F, n° 31 (Publication des Nations Unies, n° de vente E.83.XVII.13).
51. Département des affaires économiques et sociales, Bureau de statistique, Principes et recommandations concernant les recensements de la population de l'habitation, (études statistiques, série M, n° 67 (Publication des Nations Unies, n° de vente F.80.XVII.8)
49. Département des affaires économiques et sociales, Bureau de statistique, Directives provisoires sur les statistiques de répartition du revenu, de la consommation et de l'accumulation dans le secteur des ménages, études statistiques, série M, n° 61 (Publication des Nations Unies n° de vente F.77.XVII et rectificatif).
52. Département des affaires économiques et sociales, Bureau de statistique, Indicateurs sociaux : directives préliminaires et série illustrative, études statistiques, série M, n° 63 (Publication des Nations Unies, n° de vente F.78.XVII.8)

53. Development Advisory Team for the South Pacific, Estimating Non-monetary Activities : A Manual for National Accounts Statisticians, E.C. Dommen, ed. (Fidji, 1974).
54. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Household Surveys in Asia : Organization and Methods (Bangkok, 1981).
55. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, "Rapport du séminaire sur les enquêtes sur les ménages", Bangkok, 15-26 septembre 1980 (ESCAP/STAT.4/11-E/ESCAP/STAT/SHS/19).
56. Conseil économique et social, Commission de statistique, "Futures orientations des travaux sur le système de comptabilité nationale (SCN) : rapport du Secrétaire général" (E/CN.3/541).
57. Conseil économique et social, Commission de statistique, "Rapport intérimaire sur les travaux nationaux et internationaux consacrés aux indicateurs et aux notions et classifications d'usage général s'y rapportant : rapport du Secrétaire général" (E/CN.3/1983/18).
58. Groupe d'experts sur les futures orientations des travaux sur le système de comptabilité nationale, "Futures orientations des travaux sur le système de comptabilité nationale" (ESA/STAT/AC.9/1).
59. Groupes d'experts sur les futures orientations des travaux sur le système de comptabilité nationale, "Rapport de la réunion" (ESA/STAT/AC.9/5).
60. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, "Les stéréotypes fondés sur le sexe et les distorsions imputables aux sexes dans les systèmes nationaux de statistiques" (ST/ESA/STAT/99).
61. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Analyse comparative de la scolarisation et de l'analphabétisme féminin et masculin, Enquêtes et recherches statistiques : travaux en cours (CSR-E-36) (Paris, 1980).
62. "Comparing population census and institutional data on participation in education : uses and limitations of the two sources", par Robert Johnston et Dennis O'Brien (ST-83/WS/15) (Paris, 1983).
63. Guide pour la collecte de statistiques sur les programmes d'alphabétisation (Manuel provisoire), Enquêtes et recherches statistiques (CSR-E-34) (Paris, 1979).
64. Classification internationale type de l'éducation (CITE), version abrégée, (ED/BIE/CONFINTED.35/Ref.8) (Paris, 1975).
65. Manuel pour la collecte des statistiques de l'éducation des adultes, Enquêtes et recherches statistiques : travaux en cours (CSB-E-15) (Paris, 1975).
66. Participation of Women in R and D : A Statistical Study, Enquêtes et recherches statistiques : travaux en cours (CSR-S-9) (Paris, 1980).

67. Guide pratique pour la collecte des statistiques sur l'éducation périscolaire et l'éducation des adultes (Paris).
68. Statistiques sur le niveau d'instruction et l'analphabétisme, 1945-1974, Enquêtes et rapports statistiques, n° 22 (Paris, 1977).
69. Women and Development : Indicators of Their Changing Role, Socio-economic Studies 3 (Paris, 1981).
70. Institut de recherches des Nations Unies pour le développement social, Monitoring Changes in the Conditions of Women - A Critical Review of Possible Approaches, par I. Palmer et U. Von Buchwald, rapport n° 80.1 (Geneve, 1980).
71. Research Data Bank of Development Indicators, vol. IV Notes on the Indicators, rapport n° 77.2 (Geneve, 1977).
72. Etats-Unis d'Amérique, Département du travail, Bureau des statistiques du travail, "New worklife estimates", par Shirley Smith et al, bulletin 2157 (Washington, 1982).
73. "Tables of working life : the increment-decrement model", par Shirley Smith et al, bulletin 2135 (Washington, 1982).
74. Walker, A.H. et M. Gendell, "The relationship of family life cycle and rural-urban residence to family size and composition" (Guatemala, 1966).
75. Walker, K.E., "The potential for measurement of non-market household production with time-use data", étude présentée à l'Association internationale de sociologie, neuvième Conférence mondiale de sociologie, Uppsala, 1977.
76. Ware, Helen, Women, Demography and Development (Canberra, Australian National University Press, 1981).
77. Wiest, R., "Wage-labor migration and the household in a Mexican town", Journal of Anthropological Research (Albuquerque), vol. 20 (automne 1973).
78. Banque mondiale, Household Income or Household Income Per Capita in Welfare Comparisons par G. Datta et J. Meerman, World Bank Staff Working Paper No. 370, (Washington, 1980).
79. Youssef, N.H., "Sex-related biases in census counts : the question of women's exclusion from employment statistics", in Priorities in the Design of Development Programs : Women's Issues (Washington, United States Agency for International Development, Development Support Bureau et International Center for Research on Women, 1980).
80. Women and Work in Developing Societies (Westport, Conn., Greenwood Press, 1976)
81. Youssef, N.H. et C. Hetler, "Rural households headed by women : a priority issue for development" (Genève, Bureau international du Travail, à paraître).

- - - - -



كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издавания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
